



HAL
open science

Pour un habitat digne

Laura Leborgne

► **To cite this version:**

Laura Leborgne. Pour un habitat digne. Architecture, aménagement de l'espace. 2018. dumas-02090261

HAL Id: dumas-02090261

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02090261>

Submitted on 4 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

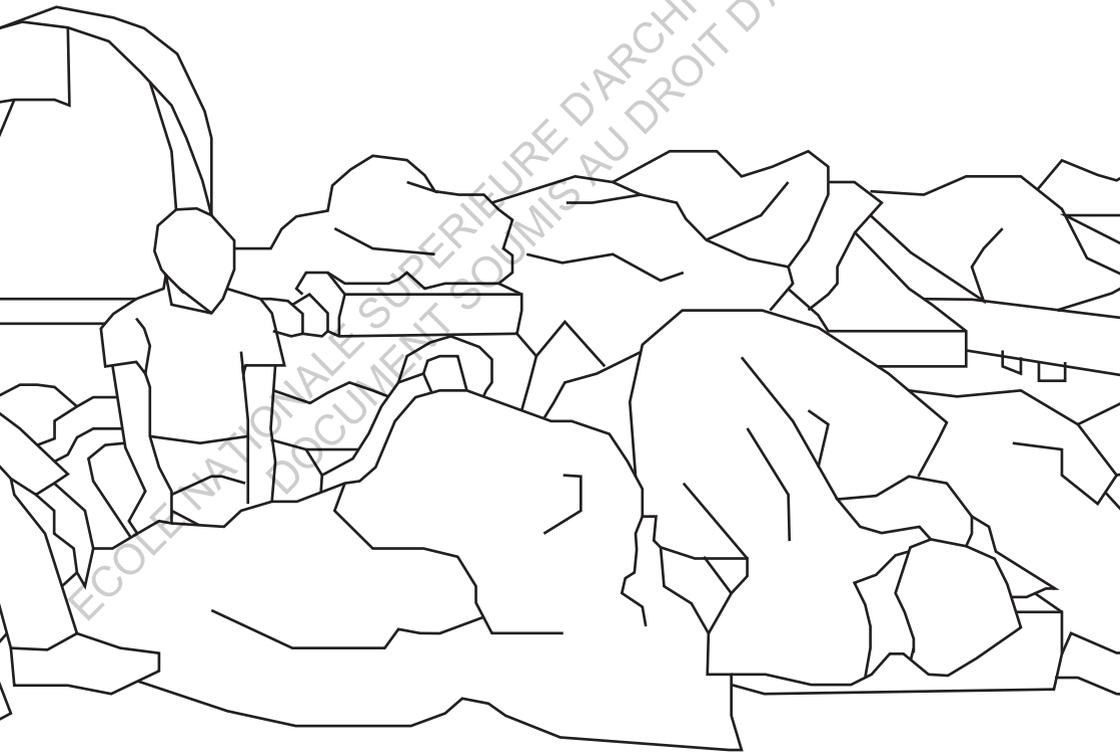


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ENSAN

POUR UN HABITAT DIGNE

Sous la direction de Marie P. Rolland



LAURA LE BORGNE
UE 74 - NOUVELLES PRATIQUES URBAINES - ANNÉE 2018

Réalisé dans le cadre du séminaire de mémoire :
Nouvelles Pratiques Urbaines – Regards Croisés

Enseignants et Intervenants :

Maëlle Tessier, Marie P. Rolland, Rémy Jacquier

DE2 ESPACES CRITIQUES

Architectures et urbanités à l'épreuve de la métropolisation

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

Année 2017-2018

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE NANTES

VERS UN HABITAT DIGNE

Sous la direction de Marie P. Rolland

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUS LE DROIT D'AUTEUR

Laura Le Borgne
UE 74 - NOUVELLES PRATIQUES URBAINES - Année 2018

SOMMAIRE

PROBLÉMATIQUE P. 9

EN QUOI LES NOUVELLES PRATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES NE PEUVENT-ELLES RÉPONDRE SEULS AU PROCESSUS D'HABITAT DIGNE POUR TOUS?

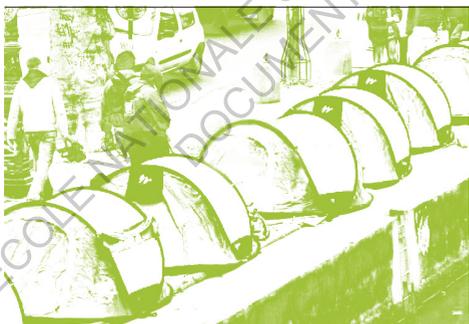
P. 13

DÉFINITION ET CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU « SANS-ABRISME »



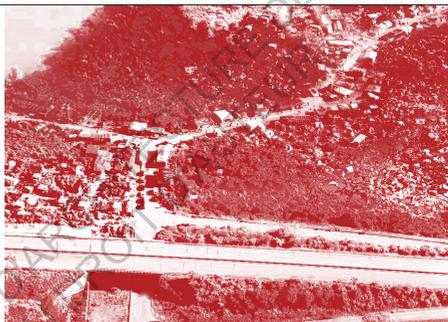
P. 45

LUTTE DE L'ÉTAT CONTRE L'HABITAT PRÉCAIRE



P. 83

**L'URBANISME
COMME
ROUAGE VERS
L'HABITAT DIGNE**



P. 120 L'HORIZON DES POSSIBLES

BIBLIOGRAPHIE P. 124

P. 129 TABLE DES MATIÈRES

ANNEXES P. 133

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PROBLÉMATIQUE

EN QUOI LES NOUVELLES PRATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES NE PEUVENT-ELLES RÉPONDRE SEULS AU PROCESSUS D'HABITAT DIGNE POUR TOUS?

Chacun a son opinion sur le sans-abrisme. On se scandalise de l'Etat qui ne fait rien et laisse dormir des hommes, des femmes et des enfants dans la rue. On explique de manière de moins en moins précautionneuse qu'avec toutes les aides qu'on a en France, celui qui dort dans la rue l'a vraiment cherché. On refuse les migrants en brandissant comme argument la priorité à nos sans-abris français. Par définition, le On est un pronom personnel indéfini de la troisième personne. Il n'a de ce fait que peu de valeur et pourtant les «on dit» ont un impact sociétale important. Ils justifient la diffusion d'informations incertaines, qui n'ont pas de source. Comme toutes rumeurs, leur ampleur finit par en faire des vérités aux yeux de la majorité. Les architectes qui s'y intéressent doivent pouvoir s'équiper de savoirs, d'arguments et de sources fiables. Dans un premier temps pour réagir contre cette désinformation banalisée, dans un second comme base de réflexion personnelle pour proposer des projets adaptés. Contre ces opinions jetées à qui le veut du repas de famille au comptoir du coin, ce mémoire propose une vision globale et non exhaustive de la situation du mal logement en France, en 2018. Ce travail de recherche et de réflexion est une opportunité pour prendre le temps de développer à travers des sources et des angles de vue multiples, une opinion basée sur du savoir questionné et ré-interprété. C'est l'occasion de parvenir à une synthèse propre sur un thème qui nous tient à coeur dans le cadre de nos études. Face au phénomène des SDF, comment et avec qui intervenir lorsqu'on a un projet ? La crise de l'hébergement représente une situation complexe et qui nécessite une intervention pluridisciplinaire.

La démarche n'est pas d'aller réaliser une étude au cas par cas de quelques individus choisis, d'en étudier le parcours de vie, le quotidien, et les projections personnelles. A mon sens, de nombreuses informations sont déjà disponibles, tirées d'études qui auront plus d'impact pour leur sort que la parution de mon mémoire en septembre 2018. La situation est évidente et des centaines de clichés ne sont pas nécessaires pour capter visuellement les installations que l'on croise au quotidien. C'est pourquoi j'ai choisi de représenter graphiquement la spatialité des différents cas de sans-abrisme que j'évoque. L'exercice démontre la manière dont ces installations que l'on croise au quotidien imprègne notre mémoire. Une représentation de mémoire qui n'aura certes pas la précision de la photographie mais témoignera de ce qui a profondément marqué l'esprit. Si les sans-abris représentent la population que j'étudie, je refuse de profiter de leur accessibilité pour leur faire subir des interrogatoires qui sont déjà quotidiens à travers les questionnaires des centres d'hébergement, des associations et autres entités qui oeuvrent pour analyser la situation et réagir en conséquence. Le profil est déjà étudié, il s'agit d'exploiter les informations pour concrétiser des solutions. Les rencontres se seront réalisées naturellement et j'ai alors laissé la personne s'exprimer sans guider sa parole puisque cela relève plutôt d'une étude sociologique. Je me suis donc laissée guider pour m'intéresser plutôt au parcours et au lieu de vie. A travers les différentes recherches, l'objectif est de trouver les raisons pour lesquelles les nouvelles pratiques architecturales et urbaines ne peuvent répondre seules au processus d'habitat digne pour tous?

Pour traiter du sujet, il faut tout d'abord le comprendre. Cela commence par la recherche d'une définition juste et par la compréhension du contexte socio-économique du « sans-abrisme » depuis les années 90'. Ensuite, la complexité de l'organisation de l'Etat français fait sa réputation et crée de l'incompréhension auprès du reste de la population. Pourtant, depuis le XVIII^e siècle, il joue un rôle important dans la lutte contre l'hébergement précaire qu'il semble important de détailler dans les formes qu'il revêt et par les acteurs qui y sont engagés. Enfin, l'urbanisme semble représenter un rouage essentiel de l'habitat digne, nous allons découvrir pourquoi.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE PARIS
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUS AU DROIT D'AUTEUR



DÉFINITION ET CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU « SANS-ABRISME »

« La définition des personnes concernées pose problème, du point de vue des lieux comme du point de vue du temps : s'agit-il des personnes ayant dormi dans la rue proprement dite ou dans tout lieu impropre à l'habitation qu'il soit extérieur ou intérieur, visible ou dissimulé (parcs, gares, parkings, caves paliers...) ? Du point de vue du temps s'agit-il des personnes ayant dormi dans ces conditions une nuit donnée, au moins une fois au cours de l'été ou de manière régulière ? »

Agnes De Fleurieu

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Les termes de Sans-Abri et SDF évoquent chez chacun d'entre nous des souvenirs de personnes qui nous ont marqué, que nous avons croisées et parfois rencontrées dans nos trajets quotidiens et dans nos lieux de vie. Un point de départ important a été la première description réalisée dans le cadre de l'atelier d'aide au mémoire encadré par Laurent Devisme: les installés des galeries la Fayette, à Nantes.

L'intersection de la Rue de La Marne et de la Place du Change est en journée l'un des lieux les plus vivants de Nantes. Sur la pause de midi, 1h ou 2h selon chaque travailleur, le moment est à l'efficacité, pas une minute à perdre ! Repas sur le pouce, courses à boucler, paperasse à déposer à telle ou telle institution qui de toute façon sera fermée à l'heure de débaucher. Tous forment un ensemble mouvant au rythme dynamique caractéristique des grands centres-villes. La rue de La Marne est un axe bouillonnant que les commerces bornent et décorent de leurs vitrines travaillées pour attirer le badaud. Les autres s'installent pour profiter des derniers rayons de soleil et du climat doux de cette intersaison qui signe la fin des beaux jours. Sur la Place du Change, les terrasses débordent des restaurants à l'espace public. Qu'est-ce que le prix d'un café ou d'un repas pour accéder à l'immense privilège d'avoir sa place immobile dans la mouvance perpétuelle de l'espace urbain ? Les autres s'installent donc, s'offrent une halte seul ou entre collègues. C'est l'heure de prendre des forces avant de retourner travailler toujours plus performant, énergique et efficace ! Les discussions varient entre boulot et vacances, entre querelles de collègues, rêve de promotion ou critique du petit nouveau de l'entreprise. L'envie est à la décompression mais les esprits restent ancrés à leurs bureaux dans lequel ils ont déjà passé toute la matinée. Selon les budgets on passe du simple plat à la formule entrée-plat-dessert gourmand. Dans l'idéal cela se terminera en caféine ou théine selon l'humeur, chacun apprécie la pause à sa manière.

A cette intersection, un groupe de personnes ne se retrouve ni dans les uns, ni dans les autres. Ils sont installés là. Parfois, un regard ou pièce lancée de la part des passants. Souvent, des regards détournés, un pas qui se presse un peu plus, un écart de trajectoire pour éviter tout risque de communication. Ce groupe de personnes, ce sont des personnes Sans Domiciles Fixes, des SDF comme on dit plus fréquemment. Non consommateurs dans la surconsommation, immobiles dans la mouvance, le contraste est saisissant. Cet espace public où les autres ne sont que de passage, pour eux est un lieu de vie. Laissés-pour-compte de la société, ils forment une bulle contrainte par un manque d'argent qui les empêche d'accéder à la société de consommation. Deux hommes se chamaillent puis finissent par s'engueuler. Le troisième mange assis par terre. Ces trois derniers n'en ont que faire d'être à la vue de tous, ce fragment de vie privé est dépouillé de toute pudeur par rapport au regard des passants. L'appropriation de ce morceau d'espace public entraîne une sensation de voyeurisme pour ceux qui ne font que passer par là, un sentiment étrange entre le fait d'avoir le regard attiré par ces éclats de voix et de rire et celui de ne pas se sentir à sa place, impoli d'observer la vie des autres.

En se dirigeant vers Bouffay dont les ruelles sombres ont troqué les odeurs d'alcool de la veille par des effluves de nourriture, on passe par l'église Sainte-Croix. Un croisement, deux modalités de mendicité. Un petit monsieur d'une soixantaine d'années pratique «la rencontre» en alpaguant les passants, un chapeau à la main, pour quelques pièces de monnaie. Assise sur le rebord du fameux opérateur téléphonique SFR, une dame silencieuse, assise par terre dans la rue avec un panneau représente la technique dite du «tape-cul». Devant elle un autre chapeau est posé au sol. Le monsieur aperçoit une amie qui arrive et dépose son petit chapeau au sol, en évidence au croisement des deux rues puis part discuter avec elle. Ce petit chapeau, les passants font mine de ne pas le voir. Certains le contournent, d'autres choisissent de marcher au dessus. Certains posent furtivement leur re-

gard dessus puis remontent rapidement la tête, d'autres encore ne le voient vraiment pas. Sa discussion terminée, le monsieur me regarde écrire, se dirige vers moi puis s'ensuit un rapide dialogue.

«- Vous êtes poète ?

- Non je suis en école d'archi, j'écris une histoire.

- Ah ! C'est bien ça , vous écrivez quoi ? - Une histoire sur votre petit chapeau et sur les gens.

- C'est bien, c'est bien. Je vais pas vous draguer mais vous avez une belle écriture. Moi, je suis là à faire la manche. Mais je suis pas SDF hein. J'ai été SDF mais là y'a quelqu'un qui m'héberge, place du cirque par là-bas tu vois. »

A partir de ces rencontres, ce sont de nombreuses questions qui se sont bousculées. Qu'est-ce que cela signifie être **SDF**? Quelles sont les **causes de ce phénomène** et comment expliquent-elles qu'il soit encore si présent aujourd'hui en France? Qu'avons nous à disposition comme **travaux de recherche** sur le sujet ? Quels sont les **enjeux des phénomènes d'exclusion et de précarité** ? J'ai traduit alors ces questions en axes qui constituent cette première partie de définition et de contextualisation

1/ UNE DÉFINITION DIFFICILE QUI DIVERGE SELON L'ÉPOQUE ET LES PAYS

Définition de Sans-abris, par la Commission Européenne. ¹

Être sans-abri ne consiste pas uniquement à devoir dormir dans la rue; on considère aussi comme sans-abri les personnes contraintes de vivre dans des logements temporaires, insalubres ou de piètre qualité.

Définition de Sans-domicile Fixe (SDF), par l'Institut National de la statistique et des études économiques. ²

Dans le cadre de l'enquête auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite, une personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

Ces deux définitions ont été choisies pour leur caractère officiel, celle de l'Insee est particulièrement importante car elle constitue une base pour les statistiques et autres études menées en France. Elle me semble pourtant incomplète car elle ne prend pas en compte plusieurs situations qui sont simplement moins visibles mais qui relèvent du non-habitat. Pour compléter la définition, plusieurs aspects peuvent être développés.

1 | DES HABITATS INDIGNES ET LIEUX DE VIE PRÉCAIRES

D'abord portée par des associations et des intervenants comme Emmaüs, cette notion du Sans-abrisme trouva dans la loi française de 2009, dite « *de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion* » une définition légale. Elle reste très usitée par des activistes et des professionnels engagés sur ce terrain, malgré quelques contestataires qui la jugent stigmatisante.

1 Commission européenne. Emploi, affaire sociale et inclusion [en ligne]. <http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr>. [27 décembre 2017].

2 INSEE. L'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. [en ligne]. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1256>. [10 novembre 2017].

La typologie européenne de l'exclusion du logement³ y apporte plus de précision en classant les personnes sans domicile en fonction de leur situation de vie :

- être **sans abri** (dormant à la rue ou en hébergement d'urgence)
- être **sans logement** (avec un abri mais provisoire dans des institutions ou foyers)
- être en **logement précaire** (menacé d'exclusion en raison de baux précaires)
- être en **logement inadéquat** (dans des caravanes sur des sites illégaux, en logement indigne, dans des conditions de surpeuplement sévère).

2 | DES CITOYENS DÉCONSIDÉRÉS

Laisser une personne dormir dans la rue, c'est déconsidérer son statut de citoyen car c'est s'attaquer à ses droits civils et politiques. Puisqu'on est lancé dans les définitions, c'est peut-être l'occasion de rappeler d'où proviennent ces droits et de quelle manière on les utilise en France. ⁴

Plusieurs règles ont, au cours de l'Histoire, permis d'élaborer des règles de vie communes. Le dernier en date a été adopté par les Nations Unies en 1948. Il s'agit de la fameuse Déclaration universelle des droits de l'homme. Élaborée par la communauté internationale au lendemain de la seconde guerre mondiale, ce texte comprend 30 articles qui permettent d'assurer la protection fondamentale de la personne et de sa dignité. Dans ces articles, ce sont les Droits de 2ème génération qui vont nous intéresser dans le cadre de ce mémoire. Ces droits économiques sociaux et culturelles ont pour objectif d'assurer, à chacune et chacun, la satisfaction de ses besoins de base et des conditions favorables de son épanouissement personnel. D'après les grands principes, leur caractère interdépendants, indivisibles et intimement liés appuie le fait que la violation d'un droit entraîne celle de nombreux autres droits.

³ FEANTSA. [en ligne]. <https://www.feantsa.org/en> [7 août 2018].

⁴ Amnesty Internationale France. VOIR POUR COMPRENDRE #6 : LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. <https://www.amnesty.fr/actualites/voir-pour-comprendre-la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme> (consulté le 29/07/2018).

La crise de l'hébergement en France a pour conséquence la violation du droit au logement qui entraîne celle du droit au repos, aux soins, à l'éducation et bien d'autres encore. De plus, de par leur caractère inaliénable, la situation d'urgence ne peut excuser leur violation. Comment se servir de ce texte pour faire valoir ses droits et pour avoir l'accès à un logement ? C'est à cet instant que l'Etat va jouer un rôle indispensable pour traduire l'idéal de la Déclaration en texte de loi et ainsi faire valoir ces Droits humains en justice. Le terme de citoyen est d'ailleurs bien restrictifs puisque beaucoup n'ont pas de papiers. Pour reconsidérer ces humains donc, la conscience collective et l'action de chacun d'entre nous sont essentiels dans la lutte contre les lieux précaires, mal adaptés, voir inexistantes pour dormir décemment.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE FRANCE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

2/ DES CAUSES VARIÉES

Le sans-abrisme, bien qu'il ait toujours existé, devient aujourd'hui un phénomène de masse qui ne cesse de croître et qui marque une crise difficilement croyable dans un pays que l'on pense riche et développé. Les causes sont multiples et la difficulté est de les expliquer brièvement de manière non spécialisée. Dans chaque domaine, de nombreux spécialistes ont leur explication de la crise avec des données et des notions qui leur sont propres. L'intérêt ici est surtout de lier ces notions à leur conséquence directe sur l'architecture et l'urbanisme.

1 | LA NOTION DE PROPRIÉTÉ ET D'HABITAT

Le droit naturel veut que l'homme soit propriétaire. Au XVII^e s, le philosophe anglais, Locke, distingua deux types de propriété. La première, mobilière et immobilière, qui par son caractéristique physique peut être ôtée à un individu. La seconde, qu'il qualifia de propriété privée originaire, est au contraire celle que chacun garde de sa propre personne, soit son corps et son esprit. Dans le cas des sans-abris, l'accès à la propriété est bafoué puisque tout ce qui lui permet de vivre et de constituer son espace vital lui est retiré comme dans le cas de Mickael. Parfois mêle la violation du droit fondamental au logement altère l'intégrité physique et mentale de l'individu, si bien que même la propriété privée originaire est attaquée. L'habitat, lui, a une symbolique bien plus forte qui en fait le bien de la société consumériste le plus désiré par les plus pauvres.

« L'habitat, la maison, comme chacun l'expérimente dans sa vie, constitue la forme la plus élémentaire d'exister en propre, et de se situer dans le monde. »

Jean-Paul Dollé, *La crise est là*

De cette citation de Jean-Paul Dollé et de toute l'explication qu'il en donne dans le reste de l'article¹, on comprend qu'être propriétaire d'une maison permet d'accueillir la propriété de soi-même.

¹ Jean Paul Dollé, « La crise est là », Lignes 2009/3 (n° 30), p. 78-88. DOI 10.3917/lignes.030.0078

L'habitat représente une protection de son soi par rapport au monde extérieur. On choisit qui en franchira le seuil et quelles en seront les règles à l'intérieur. Ne plus avoir d'habitat revient alors à ne plus avoir de protection, à s'exposer directement au monde extérieur. Plus de dehors, ni de dedans. Plus d'extérieur, ni d'intérieur. Plus de choix possible. Je pense qu'il est important de distinguer deux manières distinctes de se retrouver sans-abri. La première se caractérise sur un temps plus long qui varie selon les cas, phénomènes de causes à effets, relevant de l'ordre de la vie privée, qui vont avoir pour conséquence la rue. Cela correspond aux causes les plus courantes définies par la Commission Européenne : chômage et pauvreté, problèmes de santé, rupture d'une relation, soutien insuffisant accordé aux personnes sortant d'un centre de soin, de l'hôpital, de prison ou d'autres établissements publics. La seconde est plus brutale, l'abandon ou la perte de l'habitat est lié à un évènement extérieur. On pense alors à une autre cause : les migrations.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS AUX LIBRES

2 | LE CHÔMAGE

Le travail d'André Gueslin, et notamment son analyse rédigé par Frédéric Viguier¹, va nous permettre d'en comprendre l'évolution depuis le XIX^e siècle. Une partie des études d'André Gueslin a consisté en l'exploration de l'histoire des strates inférieures de la société française, la diversité du monde de la grande pauvreté, ses expériences et ses sous-cultures spécifiques, la fluctuation de ses rapports avec la société entre protection sociale et pénalisation. Pour lui l'augmentation récurrente de la pauvreté et de l'errance s'explique à cette époque par une temporalité saisonnière du travail qui contraint à compléter les revenus par une mendicité occasionnelle.

« Pour les ruraux sur les chemins en raison de l'alternance des saisons dans les métiers de la terre, pour les travailleurs en mouvement de l'artisanat urbain ou de l'industrie, pour les Gitans du Midi et les Tsiganes orientaux, et pour bien d'autres populations encore. »

Personnages prisés dans la littérature de l'époque, certains vagabonds se reconsidèrent alors plutôt comme des gens qui font la route pour revendiquer leur liberté et affirmer une critique sociale. Au XX^e siècle, cette figure va peu à peu laisser sa place au SDF. Parmi eux, on distingue alors les clochards qui vont suivre le déplacement de la vie du pays des campagnes vers la ville. Assez logiquement, l'errance pauvre va suivre les fluctuations du marché du travail français. Après une courte période de stabilisation, le chômage de masse des années 1970 va alors avoir des conséquences désastreuses. La centralité du travail et de la production prend une part importante dans les conflits sociaux qui surgirent alors. La division sociale du travail et l'accès différencié aux ressources matérielles et symboliques vont également prendre part dans les inégalités. Toute cette Histoire permet de comprendre la concentration de la précarité et du sans-abrisme dans les métropoles par la suite logique du phénomène de métropolisation.

¹ Frédéric Viguier, « D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge. André Gueslin, Librairie Arthème Fayard, 2013, 530 p., 26 € - isbn : 978-2-213-66653-2 », Revue d'histoire de la protection sociale 2013/1 (N° 6), p. 134-138.

SOURCES CONSULTÉES

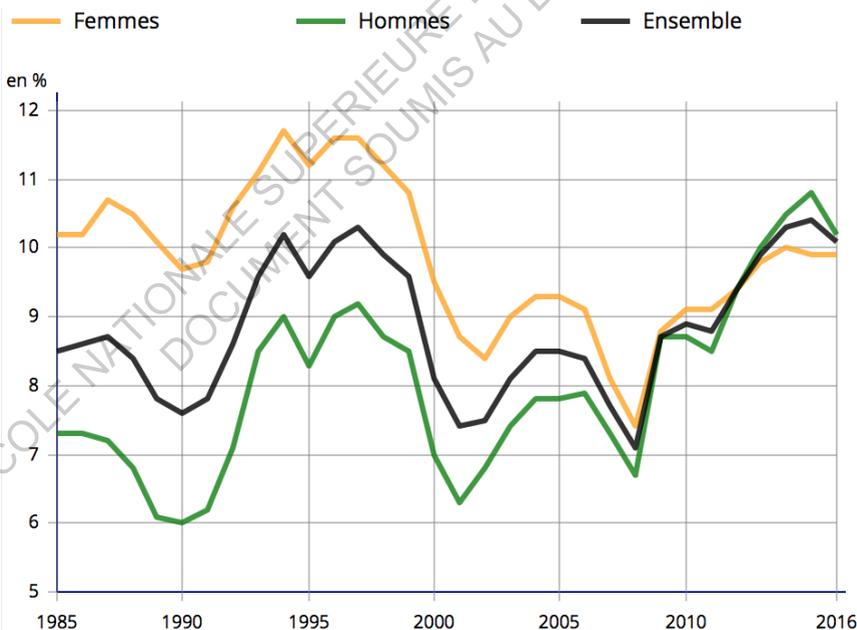
Françoise Yaouancq, Michel Duée, division Conditions de vie des ménages, Insee. Les sans-domicile et l'emploi, Des emplois aussi fragiles que leurs conditions de vie [en ligne]. INSEE PREMIÈRE N° 1494. Publié le 08/04/2014. Disponible en PDF sur Internet : < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281440#consulter> >. [Consulté le 10 août 2018]

Tableaux de l'économie française Édition 2018. INSEE RÉFÉRENCES. Publié le 27/02/2018. Disponible en PDF sur Internet : < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303389?sommaire=3353488> >. [Consulté le 10 août 2018]

Taux d'emploi: le taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de sans-domicile ayant un emploi à l'ensemble de la population sans domicile.

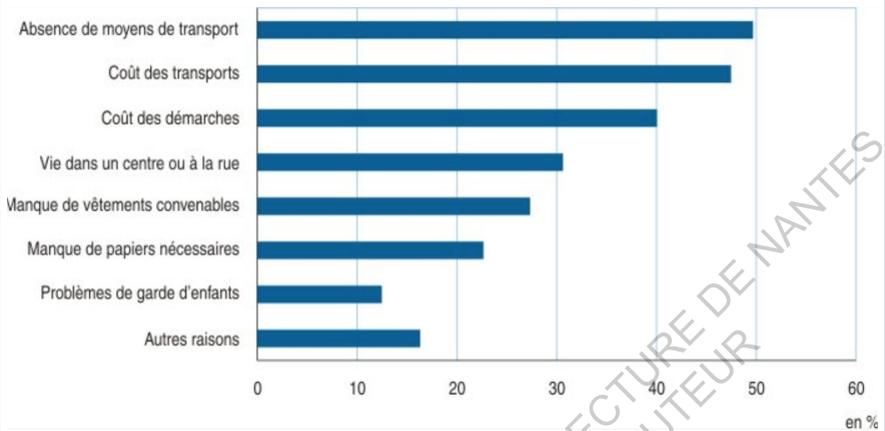
Chômage: dans l'enquête sans-domicile 2012, on considère, comme chômeurs les personnes sans emploi qui ont entrepris des démarches effectives de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence plus tard.

Taux de chômage de 1985 à 2016



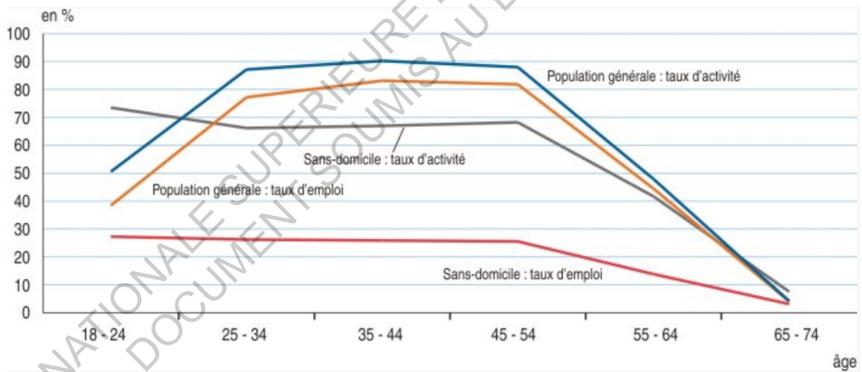
Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013 et France hors Mayotte à partir de 2014, population des ménages, personnes actives de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi

Les obstacles à la recherche d'emploi



Champ : sans-domicile francophones chômeurs, de 18 ans ou plus.
 Source : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas.

Taux d'activité et taux d'emploi des sans-domicile selon l'âge



Champ : personnes de 18 à 74 ans vivant en France métropolitaine.
 Sources : Insee/Ined, enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas ; Insee, enquête Emploi 2012.

Ces différents graphiques confirment l'hypothèse du chômage comme cause indéniable du sans-abrisme. Le pic de chômage en conséquence de la crise de 2008 est particulièrement flagrant. De plus comme le montrent les deux graphiques ci-dessus, la condition de sans-abris sème d'embûches le retour à l'emploi et à l'activité et cela s'accroît avec l'âge...

3 | DÉPLACEMENT DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Le thème des déplacements de population est vaste et remonte à un passé très lointain. Pour ne pas s'égarer, l'idée est ici de dresser un constat de la situation actuelle le plus simplement possible basé sur «La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales» de Wihtol de Wenden¹. La liste des causes est longue dans les pays de départ. Les pays du Sud se développent à travers une urbanisation fulgurante et une révolution démographique significative en Afrique et en Asie (chute de la mortalité mais taux de natalité qui reste élevé). Si ce développement profite à certains, nombreux en sont les grands perdants pour qui le fossé des inégalités ne semble franchissable qu'en-dehors de leurs frontières. En quelques chiffres, ce sont, en 2010, 854 millions de personnes recensées comme étant sous-alimentés au monde et 17% de la planète qui manque d'eau potable et d'électricité. D'autres facteurs sont les guerres civiles à répétition, la corruption et le clientélisme politique. Ils se rapportent à l'instabilité et l'insécurité rendant les perspectives d'avenir impossible par la menace directe à la vie des population. Le roman de Gaël Faye, «Petit pays», raconte à travers les yeux d'un enfant la vie de toute une population qui bascule du jour au lendemain. Si dans ce cas, l'histoire et le personnage principal restent de fiction, cela illustre la réalité de la migration et sa dimension humaine dramatique.

Un autre facteur qui puisent les ressources de territoire et en obligent les habitants à partir est le réchauffement climatique entraînant la montée des eaux et la sécheresse. Les migrations existent depuis toujours et s'accroissent dans un monde où le droit à la mobilité tend à s'affirmer. Socialement, des dynamiques d'appartenance et d'exclusion apparaissent et se traduisent spatialement à travers des banlieues, des murs, des camps, des centres de rétention, des jungles, des squats, etc ... L'ethnisation de la pauvreté s'exprime alors dans ces lieux de l'exclusion et du transitoire. Paradoxalement, malgré ce rejet apparent des pays d'accueil, le vieillissement de la population, les pénuries de main-d'œuvre, la demande de regroupement familial, le droit d'asile expliquent la poursuite de l'immigration.

1 Wihtol de Wenden, C. (2010). La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales. Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

4 | LE RÔLE DU CAPITALISME SUR L'IMMOBILIER

Une autre cause abordée par la Commission Européenne est le manque de logements abordables à louer et à vendre. Jean Paul Dollé, explique à travers la crise des subprimes aux États-Unis une possible explication à cela et ce que cela révèle². Historiquement, l'Etat a eu son rôle dans la perte de la propriété de l'habitat ou des terres par l'expropriation réalisées dans divers objectifs dont la production capitaliste. Le cas évoqué dans « La crise est là » est concentré sur l'Angleterre avec Londres, Manchester et Liverpool. On pense également à de multiples autres nations qui ont pratiqué la même politique comme le Brésil avec pour conséquence les sans-terre. Ces 4 à 5 millions de petits paysans qui n'ont ni titre de propriété, ni autorisation de travailler sur une terre particulière. Tous ces individus brutalement dépossédés descendent à la rude classe des prolétaires dont il est alors bien difficile de s'extirper. On en revient à l'idée qu'être dépossédé revient alors à être déconsidérés en tant qu'homme, à être accusé comme de trop et victime de tous les maux de la société par la majorité écrasante que forment les classes supérieures.

Sans aller jusqu'au parti extrêmement fort de Jean-Paul Dollé contre le capitalisme, je me retrouve dans sa vision d'un monde où tout devient marchandise. Par conséquence, il semble alors que tout doit avoir un propriétaire qui peut être exproprié. L'espace même n'est alors pas acquis puisqu'il se mérite et se monnaie. Par conséquence, l'immobilier qualifié ici d'activité essentielle du capitalisme contemporain et l'accès à celui-ci justifie la place dans l'urbain et le droit à la ville. En conséquence, la Fondation Abbé Pierre décrit aujourd'hui une crise du logement qui se décline sous trois formes³ :

- la crise de **l'accès au logement**
- la crise du **maintien dans le logement**
- la crise de la **mobilité résidentielle**

2 Jean Paul Dollé, « La crise est là », Lignes 2009/3 (n° 30), p. 78-88. DOI 10.3917/lignes.030.0078

3 Christophe Robert, « 3,5 millions de mal-logés : les raisons d'une triple crise », Après-demain 2009/3 (N ° 11, NF), p. 4-6.

« Être dans la métropole, y survivre dans des conditions de précarité extrême – chômage, vagabondage, mendicité, illégalisme – ne garantit plus une intégration quelconque à un corps urbain. Habiter la métropole ne donne pas automatiquement droit à la ville, ni en termes d'urbanité – c'est-à-dire d'usage et de pratiques de civilité qui rendent la vie commune vivable – ni encore moins en terme de citoyenneté. [...] Nulle part mieux que dans l'« immobilier » ne se montre cette transmutation métaphysique qui transforme la chose en produit. En effet, pour que l'immobilier devienne une activité hautement rentable, il faut qu'au préalable se modifie radicalement la conception que les mortels se font de l'essence de l'espace et changent en conséquence leur manière d'habiter sur terre et de construire leur habitat. En effet l'espace n'est pas quelque chose, une étendue, mais ce qui permet que les choses s'espacent, c'est-à-dire existent dans leur singularité, autrement dit, leur différence. C'est à partir de l'essence de l'espace que peut être comprise l'habitation des mortels. L'espace procède de l'acte d'espacer. Il s'ensuit qu'il n'y a pas d'espace en soi, ou plus exactement que l'espace ne va pas sans l'homme. Aménager l'espace, c'est bâtir. Mais comment les hommes bâtissent-ils, et quel type d'habitat? Examinons de plus près en quoi consiste cette opération de bâtir à la chaîne des habitats standards qui organise cette activité essentielle du capitalisme contemporain qu'on appelle l'immobilier. »

Jean-Paul Dollé, *La crise est là*

3/ TRAVAUX DE RECHERCHE SOCIOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Assez rapidement, les premières pistes de recherche se sont avérées peu pertinentes dans le sens où j'allais dans les mêmes directions que de nombreuses personnes avant moi qui avaient en conséquence produit un quantité de savoir à analyser. La problématique initiale était tournée vers le sans-abrisme à travers des cas particuliers. C'était très restrictif et que ce soit une association ou un individu, le risque était d'avoir une vision biaisée par celle d'autrui. Me lancer à corps perdu dans une enquête de terrain n'aurait pas été satisfaisant par son manque quantitatif de cas analysés. C'est pourquoi ces quelques cas ont représentés dans mon travail des points de départ qu'il a fallu ensuite compléter par le travail de ceux qui avaient pu analyser un échantillon de population suffisamment conséquent.

On note que le regain d'intérêt et d'inquiétude en France date des années 90', est alors parue une abondance croissante de travaux relatifs à la population sans domicile, des travaux inscrits dans un large éventail de disciplines des sciences sociales. Parmi celles-ci, la sociologie et l'anthropologie occupent une place considérable. Les commandes du plan urbain de 1991 et de 1999 ont joué un rôle important dans la production des recherches qualitatives sur ce thème précis. Le programme de 1991 intitulé « Espaces publics: construction sociale de l'urbanité, gestion des espaces publics » avait pour prisme les espaces publics pour comprendre la population des sans domicile. En dehors du plan urbain de 1991, le rapport Chassériaux rend compte dès 1993 des carences affectives, des difficultés liées au défaut de socialisation primaire des personnes sans domicile.

1 | HÉTÉROGÉNÉITÉ DE LA POPULATION « SANS-ABRIS »

La plupart des travaux produits au cours des années 90 portent sur la déconstruction de cette catégorie globale des précaires (Bresson Boyer, 1997, Pichon, 1994). Auparavant, on distinguait parmi ceux désignés comme SDF: le sans-logis (absence de logement), le sans-abri (victime d'une catastrophe), le clochard (marginal n'appelant pas d'intervention publique), le vagabond (qui fait plutôt peur), ou encore le mendiant (qui sollicite dans l'espace public). Mais les études révèlent que cela reste encore bien trop restrictif pour décrire les différents profils de la population des sans-abri. Aujourd'hui, elle comprend de plus en plus de jeunes, d'enfants, de migrants, de Roms et d'autres minorités défavorisées, ainsi que des femmes seules, des familles monoparentales et des familles à revenus modestes qui risquent de devenir sans-abri.

Les recherches empiriques s'attachent à décrire différents profils :

- les sortants de prison (Lanzarini, 1993),
- « les grandes célibataires » (Laé, 1993),
- les jeunes dans la rue (Guillou, 1994),
- les femmes (Amistani, 1998),
- les routards (Jouenne, 1999).

L'accent est mis sur la spécificité d'une expérience présentée comme étant à l'interface de la rue, de l'assistance, et faite d'allers et retours entre rue et domicile. Se démarquant de la notion d'exclusion, les auteurs préfèrent analyser l'expérience des sans domicile en terme de « processus ponctué d'étapes significatives et non comme un changement d'état brutal ». Dans le sillage de la sociologie de l'interaction, les études effectuées dans le cadre du programme du plan urbain (Pichon, 1994), ou en dehors, ont pour objet d'identifier les espaces ressources en milieu urbain et les modalités de survie des personnes à partir d'une analyse fine des différents types de mendicité (Damon, 1995).

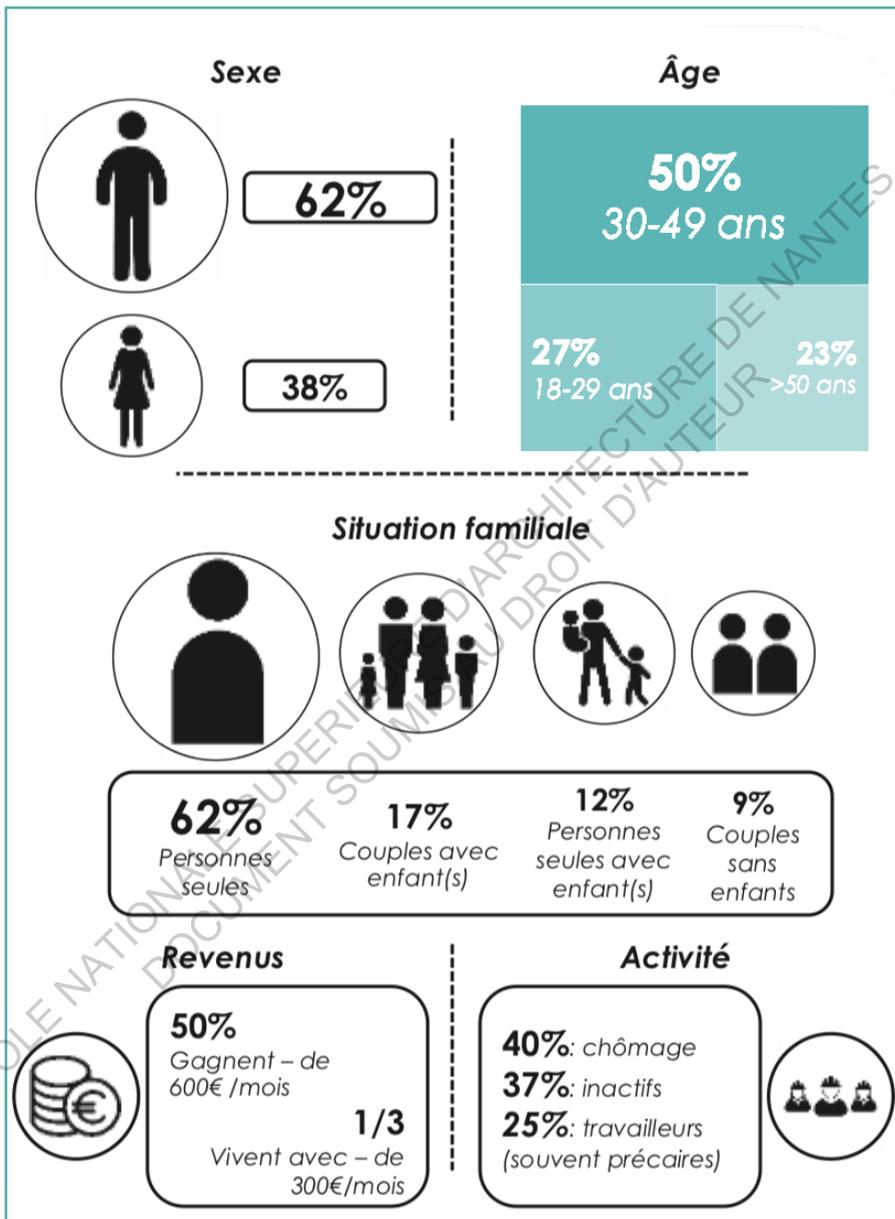
Un grand nombre de travaux de type ethnologique basés sur une observation participante (Gaboriau, 1993 ; Waser, 1993) relate le quotidien de certains groupes notamment les clochards. Parallèlement à ces travaux d'universitaires apparaissent des témoignages de personnes sans domicile ou des professionnels du monde du travail social et médical (Henry et al, 1997 ; Emmanuelli, 1994 ; Declerck, 1990). Intitulé « Les SDF, représentations, trajectoires et politiques publiques », le programme du plan urbain intervient comme une conclusion à une décennie qui aura vu la question SDF être au centre des débats. Un des principaux objectifs de ce plan était d'apporter un éclairage quant aux liens entre réalités vécues et représentations des acteurs. Une grande place est accordée aux politiques publiques.

Les personnes sans domicile, particulièrement, à Paris présentent des caractéristiques différentes, d'âge, de handicap, de parcours, de nationalité. Les mêmes réponses ne peuvent être apportées à toutes, c'est donc une palette de solutions doit être proposée pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations.

2 | RAPPORT STATISTIQUE ET ÉTUDES QUANTITATIVES

La situation d'SDF comprend des temporalités très différentes qui constituent un véritable problème pour le chiffrage et la prise en charge. Allant de ponctuelle à permanente, l'effectif des SDF peut varier de manière importante dans le temps et selon les paramètres choisis. C'est une population aux contours flous particulièrement difficile à étudier. Un groupe de travail sur les sans abri au sein du conseil national statistique sous l'autorité du CNIS (conseil national de l'information statistique) a malgré tout mené cette étude quantitative. Au début des années 80 les connaissances statistiques des inégalités sont jugées insuffisantes. Des résistances surgissent dans le milieu associatif pour défendre l'idée selon laquelle les statistiques ne permettent pas une meilleure compréhension du problème. Celles-ci restent néanmoins essentielles comme matière de discussion et de négociations avec les politiques, mais aussi comme outil de communication dans le but d'une prise de conscience collective. De plus cela a permis de démontrer à quel point le profil des sans-abris ne correspondait pas aux idées pré-conçues présentes dans l'opinion public.

Les personnes qui font la manche sont celles que l'on croise dans l'espace public, dans notre quotidien, mais elles ne représentent qu'une population visible minime par rapport à tout ceux en situation d'hébergement précaire. Elles ne constituent pas un monde coupé de la société, 1/3 travaille, la majorité ont de la famille et des amis. La conséquence de cette ignorance, un dispositif de prise en charge inadapté et dépassé en capacité. Dans un article datant de 2006, Marie-Thérèse Join-Lambert, première présidente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, regrette que « les acteurs politiques et sociaux, les médias, l'opinion tardent à se saisir de ces analyses, qui invitent à l'adoption de problématiques nouvelles d'analyse et d'action, plus collectives, et moins exclusivement centrés sur les individus et leur comportement. » Des études démontrent que la proportion de sans-abri a augmenté récemment dans la plupart des régions d'Europe, la crise de 2008 semble avoir aggravé la situation. Malgré tout, les données permettant de surveiller le phénomène des sans-abri dans l'Union européenne sont encore jugées insuffisantes dans les bilans des différentes associations et des missions de l'Etat.



3 | *ET SI C'ÉTAIT VOUS?*, MARC MELKI

D'une manière toute autre, de nombreux artistes ont participé à la prise de conscience collective sur le sujet. Photographe indépendant depuis 1999, Marc Melki a créé en 2014 le collectif Exils Intra Muros avec Eliette Abecassis et a lancé l'action « et si c'était vous ? »¹ soutenue par les associations Aurore et Droits d'Urgence dans le but d'alerter l'opinion et les pouvoirs publics aux problèmes de la grande exclusion. Le travail initial était de photographier des roms pendant leur sommeil a été controversé, il put être considéré comme une sorte d'opportuniste dans le fait de photographier ainsi la misère. Il lui fut reproché également de ne pas suffisamment évoquer les situations de solidarité locales et autres actions mises en place. Son dernier projet « Et si c'était vous ? » est à mon sens le plus percutant. Il met en scène des personnalités dans la situation de personnes dormant dans la rue, avec des images et des textes qui portent à voir différemment les cas humains rencontrés liant l'aspect matériel des installations précaires à l'affect que cela produit chez chacun. Ainsi, sans pointer du doigt des SDF que les photographies volées pourraient desservir, cette nouvelle action peut être considérée à la fois comme plus morale et comme plus médiatisée de par la participation et le discours de personnalités connues qui malheureusement sont plus considérées dans l'opinion public. Le discours qui accompagne chaque photographie est d'autant plus intéressant qu'il renforce le choc de l'image par le récit de l'expérience dans laquelle la prise de conscience de l'environnement est récurrente: vue du sol, insalubrité du lieu d'installation, bruit des voitures, odeurs de la rue, regards des passants. Tout simplement une façon d'affirmer encore une fois d'une nouvelle manière «le choc de l'ordinaire intolérable» comme le décrit le photographe Emanuel Bovet qui a participé au projet. Deux articles de presse^{2 3} en plus du site du photographe apportent du sens critique au projet.

1 Melki, Marc. Et si c'était vous ?. Marc Melki photographies [en ligne]. 2014. Disponible sur : <<http://www.marcmelki.com/fr/portfolio-15261-1-60-exils-intra-muros.html>>. [consulté le 2 mai 2018]

2 Cf. l'article "Et si c'était vous ?" publié le 27 octobre 2014 par Thibault Pomares sur le site <http://latelelibre.fr/reportages/et-si-cetait-vous/> - consulté le 7 mai 2018.

3 Cf. l'article "Marc Melki dégage ses objectif pour dénoncer la misère des roms de Paris" publié le 18 septembre 2014 par Solenneec à l'édition Roms, et qui d'autre sur le site <https://blogs.mediapart.fr/edition/roms-et-qui-dautre/article/180914/marc-melki-degaine-ses-objectif-pour-denoncer-la-misere-des-roms-de-paris> - consulté le 7 mai 2018.

Ces travaux artistiques participent à sensibiliser la conscience collective à se mettre à la place de l'autre. La jeune génération d'architectes est plutôt habituée à ce processus grâce à un apprentissage des sciences sociales conjoint à celui de l'architecture. La communication et l'art sont des outils qui peuvent servir grandement à la diffusion des questionnements sociaux et sociétaux. Ils donnent l'opportunité d'atteindre un public qui jamais n'auraient consulté des sources d'information spécialisées comme celles abordées précédemment et qu'il faut chercher pour trouver. Ci-dessous est présentée l'une des affiches publicitaires de l'exposition.

Source :

<http://www.droitsdurgence.org/accueil/actualite/expo-exils-intra-muros-et-si-cetait-vous>

NATACHA RÉGNIER
par Marc Melki

Exposition

du 27 février au 17 mars 2017

Mairie du 18^e

Vernissage vendredi 3 mars à 18h30

ET SI C'ÉTAIT VOUS ?

Mobilisés pour un hébergement digne des personnes sans abri

**EXILS
INTRA
MUROS**



« On pense d'abord aux regards des autres, et puis, tout de suite après, on pense à ce qui se joue. Roulée en boule dans un abri de verre et de poussière comme si je n'avais nulle part où aller. Les genoux collés écrasés contre ma poitrine. Les bras repliés en croix sous le menton, serrant à pleines mains trois couches de couvertures. A travers les deux cartons aplatis que Marc a posés au sol, doublés d'un vieux plaid grisouille, mon dos s'enfonce sur le socle en métal qui me gèle la colonne vertébrale. Au début, j'ai eu chaud. C'est l'hiver et je suis en pull et caban sous les épaisseurs froissées de laine. Et puis, j'ai eu tiède. Et enfin, froid. Ne pas ouvrir les yeux. Respirer lentement. Mes baskets cognent la porte refermée de la cabine. Pourtant, je suis petite. Comment font les grands gaillards ? Comment font les familles qui s'entassent à deux trois sans compter les sacs de couchage et les baluchons d'infortune ? Je cale mon front contre la paroi, le besoin de sentir du dur contre ma tête, un rempart ou un pilier, un mur de réalité pour ne pas sombrer. Mes sourcils se relâchent et je somnole. Quelques minutes immobiles à écouter mon souffle. Serrer mes paupières. Résister à l'envie de redevenir moi. Rester entre parenthèses. Comme eux, en attente de rien. Je sens l'air qui entre et sors de mes poumons, la preuve que je suis vivante, pourtant. Est-ce qu'ils y pensent, ceux qui se réfugient ici, défendant la place comme leur unique territoire ? Je renifle l'aigreur d'urines successives, la fumée des gaz d'échappement pris au piège dans la cabine, le parfum renfermé de la saleté. J'entends la plainte agacée d'un klaxon, le grincement d'un amortisseur, une femme qui roucoule dans son téléphone. Tous ont une vie, des trucs à faire, des gens à voir. Tous tournent autour de moi, soudain invisible. J'ai froid et je remonte les couvertures. Dehors, ça freine, ça accélère, ça claudique, ça vitupère. Dedans, c'est le silence. Au-dessus de moi, le combiné bleu attend un appel, une main tendue qui ne vient pas. Et puis la voix de Marc, enfin. C'est fini. Je me relève. D'autres n'ont pas cette chance. »

Sandrine Roudeix, photographe, le 4/12/2015 à 9h34

4/ ENJEUX DES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION ET DE PRÉCARITÉ

1 | L'HOSPITALITÉ FACE À UNE VAGUE MIGRATOIRE CONTINUE

Dans ce cas, l'hospitalité désigne l'asile accordé à un individu ou à un groupe par un pays. Mais l'enjeu n'est pas tant d'aspirer à devenir un pays d'accueil dans une logique seule d'aide humanitaire. Cela ne serait applicable que pour une situation de crise exceptionnelle, or la migration est à considérer comme un phénomène durable en adéquation avec les mécanismes qui régissent le monde du XXI^e s¹. Revendiquant la violation des droits de l'homme, le droit à la mobilité s'affirme peu à peu. En réaction à cela ainsi qu'à la mondialisation du phénomène migratoire, l'érosion de la souveraineté des États dans la gestion des flux et des « stocks », et qu'aux réseaux transnationaux qui effacent des lors les frontières, un nouvel enjeu se dessine. Il rejoint la perspective gagnant-gagnant, qui apparaît déjà en 2006 dans un rapport de l'ONU, pour le Nord comme pour le Sud. Pour que cela fonctionne, la proposition d'une gouvernance mondiale des migrations est à étudier et une conscience collective est à mettre en place. L'opinion publique doit comprendre les intérêts économiques et démographiques de ces migrations, elle doit comprendre l'irrationalité de fonctionner comme Etat providence autonome face au transnationales et à l'interdépendance de la société internationale. Pour moi, l'enjeu est donc de ne plus considérer les migrants comme des personnes en mouvement, en transition et temporairement là, mais d'étudier la manière de les intégrer sur le long terme. En terme d'urbanité, cela se traduit par des situations spatiales non pas à traiter dans l'urgence et la précipitation, mais dans une réflexion basée sur l'intégration à un tissu urbain.

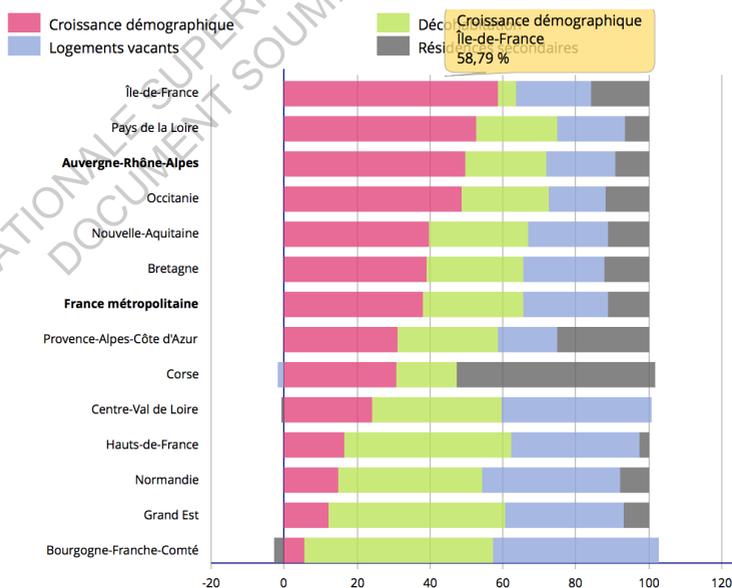
1 Wihtol de Wenden, C. (2010). La question migratoire au XXI^e siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales. Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

2 | UN PARC IMMOBILIER SATURÉ ET PEU ADAPTÉ

Le prix du foncier en France et notamment en Ile-de-France est l'une des causes principales de la saturation des dispositifs d'hébergement pour les plus démunis. A l'échelle nationale, nous n'avons pas suffisamment de logement malgré une augmentation continue de leur nombre. Dans une conférence, l'inspectrice générale des affaires sociales, Mireille Gauzère, expose plusieurs raisons démographiques à cela :

- la **natalité et l'espérance de vie élevée** depuis des décennies.
- l'évolution de la structure familiale, les ruptures entraînant la **décohabitation** et donc l'occupation de deux logements à la place d'un.
- le **tourisme**, la France étant l'un des pays le plus visité au monde, 70 à 80 millions de touristes sont à loger chaque année.
- la passion française pour les **résidences secondaires** représentant aujourd'hui 10% du parc de logement.

Décomposition de l'évolution du parc de logements entre 2010 et 2015



Source : Insee, recensements de la population 2010 et 2015

Le rapport de 2006, réalisé par Xavier Emmanuelli et Bertrand Landrieu¹, sur l'Hébergement d'Urgence des travailleurs, explicite le cas de figures de ces deux classes sociales (pauvres et petites classes moyennes) qui prétendent au mêmes formes d'habitat (habitat social ou habitat modeste). En quelques chiffres, dans les centres d'urgence parisiens, 16% de la population hébergée est constituée de travailleurs en situation de précarité dont 46% intra-muros et le reste dans les autres départements de la région. 3% sont passés par un appel au 115. La situation est critique car leurs ressources leur permettraient seulement de participer financièrement à un hébergement dans des structures telles que les foyers, les hôtels d'urgence ou les maisons relais. De la même manière, les CHRS sont à la base des solutions d'hébergement transitoire qui permettent de sortir de la rue pour intégrer des logements autonomes de droit commun. C'est alors 30% de la population qui se retrouve bloquée dans les centres à la fin de leur parcours de réinsertion et cela peut durer quelques années ... La solution ? Construire, toujours plus, plus vite et moins cher. Pour l'année 2006 par exemple 53 462² constructions neuves ont été construites contre 60 000 programmées par le plan de Cohésion sociale. En 2010, la loi Grand Paris 2010 a fixé un objectif minimal d'une production de 70 000 logements par an³, repris par le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) en 2013. Aujourd'hui, en 2017, c'est le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) qui fixe les objectifs à atteindre en matière de production et d'amélioration du parc de logements pour chaque intercommunalité francilienne. Cet objectif est atteint tous les ans comme on peut le constater dans les données diffusées par le DRIEA.

1 EMMANUELLI, Xavier; LANDRIEU Bertrand. L'hébergement d'urgence des travailleurs en situation de précarité en Ile-de-France et à Paris. [document électronique]. Paris, 2006, http://samusocial-international.typepad.com/samusocial_international/files/travailleurs_en_situation_de_prcarit_1.pdf

2 DHRU. Le logement en 2006 en Île-de-France. [document électronique]. Paris, 2007, http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaqueette_logement_IDF_2006_cle28724b.pdf.

3 Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France. La territorialisation des objectifs de production de logements en Ile de France, bilan annuel à mi-2017. [document électronique]. Paris, 2018. http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driea_avril2018_territorialisationproductionlogementtidf_mi2017v2.pdf

Pour ce qui est de la région Île-de-France, la densité ne cesse de croître en conséquence d'une dynamique qui en a fait une source d'attraction démesurée par rapport à la surface de ce territoire incapable d'accueillir un tel exode. Les derniers chiffres de l'Insee datent de 2015 pour cette région. 0,5%, c'est le taux annuel moyen de variation de la population entre 2010 et 2015 atteignant 1 005,8 nombre d'habitants au km².¹ En conséquence, se loger à un prix abordable sur Paris ou dans sa banlieue devient un véritable parcours du combattant, et est réservé à la classe moyenne. Pour les plus démunis se loger en milieu urbain desservi par toutes les commodités devient impossible. L'accès au parc privé comme au parc social exclut de plus en plus de personnes aux ressources modestes. Et dans ce phénomène domino où les classes moyennes habitent un logement initialement destiné à la classe sociale inférieure, on aura bien compris que les plus démunis sont les derniers maillons de la chaîne.

1 INSEE. Comparateur de territoire, Région d'Île-de-France. Publié le 26/06/2018. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-11> (consulté le 14 aout 2018)

3 | UNE LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT

Différentes raisons expliquent que, malgré ce considérable effort de production de logements la saturation du parc immobilier persiste. Cette lutte contre le mal logement doit être distinguée de celle contre le non logement, elle ne relèvera pas des mêmes outils, ni des mêmes propositions. Tout d'abord, les normes de qualité appliquées aux logements neufs comprenant notamment les normes PMR modifient les plans d'appartement de sorte que même le plus petit studio occupera une surface plus importante qu'auparavant, et sera plus cher. De plus, ces nouvelles réglementations s'appliquent peu à peu au parc existant entraînant la fusion d'anciens logements ou leur démolition dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité. Cette exigence qualitative explique donc en partie que le parc de résidences principales ne s'accroît pas mais se stabilise en nombre. Elle implique également que les logements modestes accessibles aux plus pauvres viennent à manquer pendant cette longue période de rénovation et de mutation urbaine. Cependant, depuis les années 2000, on constate que le pourcentage du parc de résidences principales de Paris, qui concentre davantage bureaux et appartements onéreux, ne cesse de baisser par rapport à celui de la France métropolitaine. Les personnes à revenus modestes partent de Paris pour s'installer dans les métropoles françaises. Cela traduit l'importance qui doit être apportée au parc résidentiel sur l'ensemble du territoire français. En espérant que l'inflation des prix des loyers et la spéculation immobilière ne viennent pas gagner à leur tour le développement des métropoles urbaines régionales.

D'après la commission européenne, le coût social de l'absence d'actions de lutte contre le phénomène des sans-abri, en particulier en matière de services de santé et de justice, est très élevé¹. C'est une faille morale, sociétale, sanitaire et économique. Des associations, des bénévoles, des citoyens indignés font ce qu'ils peuvent pour leur venir en aide. Le 115 est débordé, les centres d'hébergement sont saturés, les évacuations à répétition ne font que jeter à nouveau à la rue des personnes sans-abri ou les renvoyer dans d'autres bidonvilles, les enfants sont déscolarisés. Ces solutions précaires coûtent extrêmement cher à l'État, mais ne règlent rien sur le fond.

1 Commission européenne. Emploi, affaire sociale et inclusion [en ligne]. <http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr>. [27 décembre 2017].

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

LUTTE DE L'ETAT CONTRE L'HABITAT PRÉCAIRE

« Il y a dans Paris, dans ces faubourgs de Paris que le vent de l'émeute soulevait naguère si aisément, il y a des rues, des maisons, des cloaques, où des familles, des familles entières, vivent pêle-mêle, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, n'ayant pour lits, n'ayant pour couvertures, j'ai presque dit pour vêtement, que des monceaux infects de chiffons en fermentation, ramassés dans la fange du coin des bornes, espèce de fumier des villes, où des créatures s'enfouissent toutes vivantes pour échapper au froid de l'hiver. (...) Je voudrais que cette assemblée, majorité et minorité, n'importe, je ne connais pas, moi de majorité et de minorité en de telles questions ; je voudrais que cette assemblée n'eût qu'une seule âme pour marcher à ce grand but, à ce but magnifique, à ce but sublime, l'abolition de la misère ! »

**Victor Hugo - Discours sur la misère
à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 1849**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

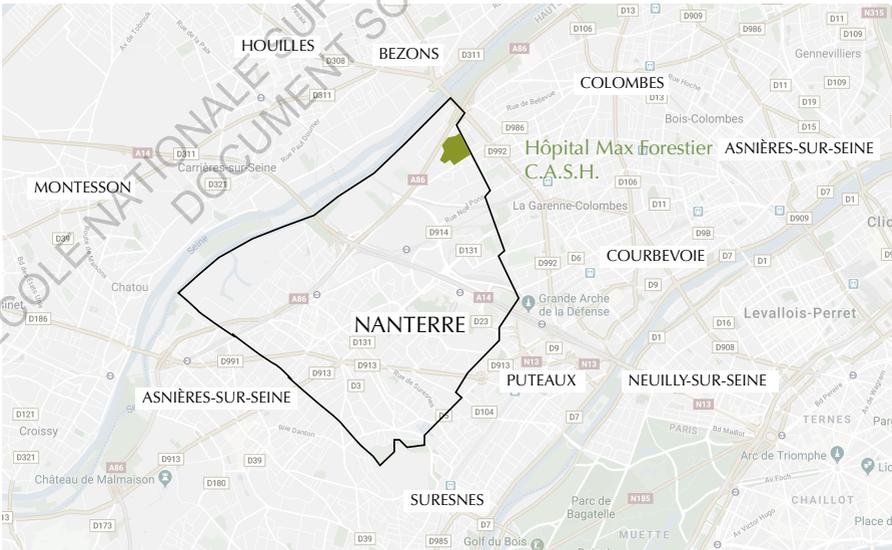
Triste consonance de ce discours, datant du XIX^e s., avec l'appel de l'Abbé Pierre en 1954 et l'actualité dramatique qu'on connaît. L'objectif d'habitat digne pour tous reste loin d'être atteint et c'est toujours les politiques qui sont interpellés. Si la notion de propriété et d'habitat est restée la même voir s'est renforcée, les causes ont évolué et la population des « sans-abris » s'est amplement diversifiée. L'Etat français ne doit pas être désigné comme le responsable de tous les maux. Aujourd'hui le résultat global l'action publique (politiques sociales, politiques d'urbanisme ou encore d'asile et d'immigration) est effectivement insuffisant et inacceptable. Il semble pourtant indispensable d'étudier le système de prise en charge des SDF existant. L'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées ont été déclaré Chantier national prioritaire. L'objectif annoncé est de « réduire significativement le nombre de personnes à la rue ». La stratégie est axée sur la prévention de la mise à la rue (prévention des expulsions, lutte contre l'habitat indigne, répression contre les marchands de sommeil), la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement (référént unique, planification territoriale de l'offre d'hébergement, harmonisation des prestations confiées aux opérateurs) et une priorité donnée à l'accès au logement, sans passage obligatoire par l'hébergement. Mêlant fonds publics et privés, travail social salarié et bénévolat, grandes institutions et petites associations, aide sociale obligatoire et action sociale facultative, interventions de l'État et des collectivités territoriales. Afin de ne pas en venir à une dissection de ce système qui ne serait agréable ni pour le lecteur, ni pour le rédacteur, on va partir de l'étude de quelques situations pour y comprendre le rôle de l'Etat dans chacune.

1/ LE PARCOURS DE RÉINSERTION

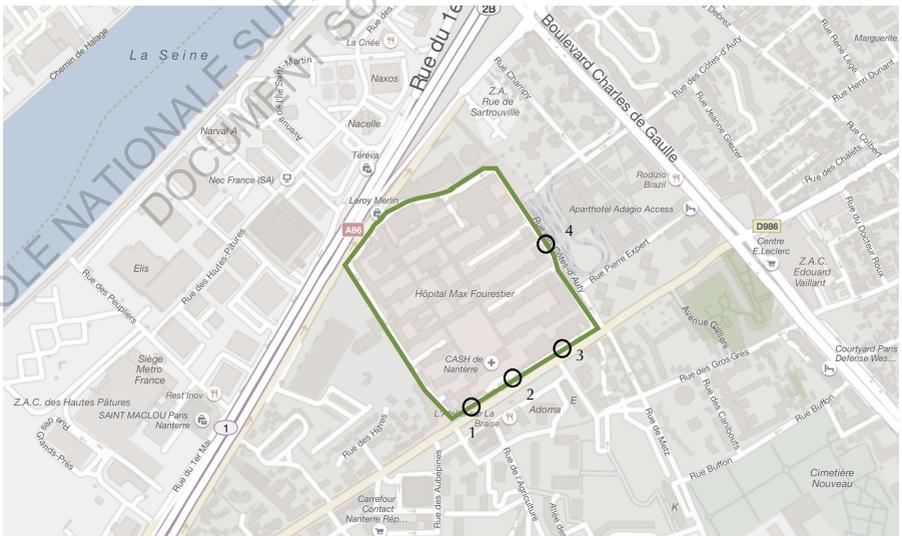
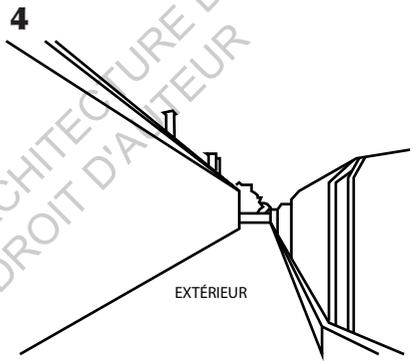
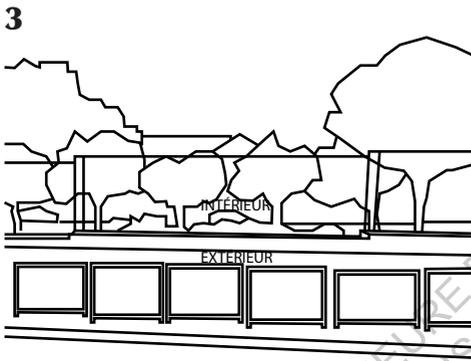
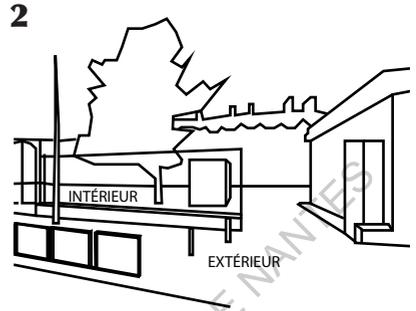
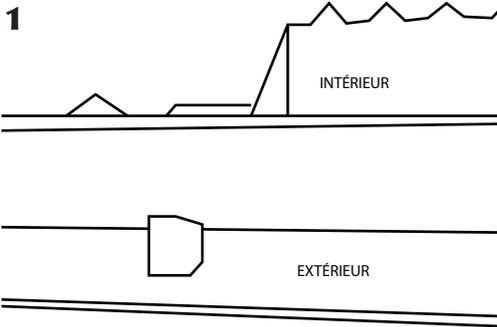
Le parcours de réinsertion est la solution principale de l'Etat pour regagner sous forme d'étapes un habitat digne.

1 | DE LA PRISON À L'HÔPITAL, UN ÉTABLISSEMENT FERMÉ À LA VILLE

L'évolution programmatique de cet établissement est particulièrement intéressante puisqu'elle reflète l'évolution de la législation française envers les SDF. Ainsi, d'une prison sous l'autorité de la Préfecture de Police, on est passé à un Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers géré par la DDASS. L'implantation de l'établissement est tout aussi révélatrice de la politique menée en France pour ce type de programme. Paradoxalement, la lutte contre l'exclusion se traduit par un édifice pensé comme une entité autonome et déconnectée du tissu urbain. Effectivement, si on se retourne au programme carcellaire initial et comme on le voit sur la photographie de la frise, l'établissement de 17 hectares a été construit à l'écart du bourg de Nanterre. L'étalement urbain s'est progressivement installé autour mais aujourd'hui encore cette immense espace reste fermé à la ville.



Un établissement aux limites de plusieurs communes



Un établissement fermé sur la ville

L'architecte Achille Hermant construit la Maison de Nanterre pour accueillir les détenues de la Maison de répression de Saint-Denis. C'est alors une prison.



1868

1887

1902

Par décret, elle devient un «**dépôt de mendicité**» administré par le préfet de la Seine avec mission d'héberger, dans un but à la fois humanitaire et d'ordre public, les indigents (vagabonds, mendiants, indigents infirmes ou invalides) de Paris et du département de la Seine.



Tout l'aspect carcéral est délaissé au profit d'une mission exclusive d'assistance et de soin. Pour les besoins des populations hébergées, une **infirmierie** se développe sur le site ainsi qu'une **maternité** et une **crèche**.

La loi 89-18 du 13 janvier 1989 lui confère officiellement une **double vocation sanitaire et sociale**.

1930



L'établissement devient un Hôpital qui porte encore aujourd'hui le nom du docteur Max Fournier, pneumologue, qui y mena expériences et innovations.

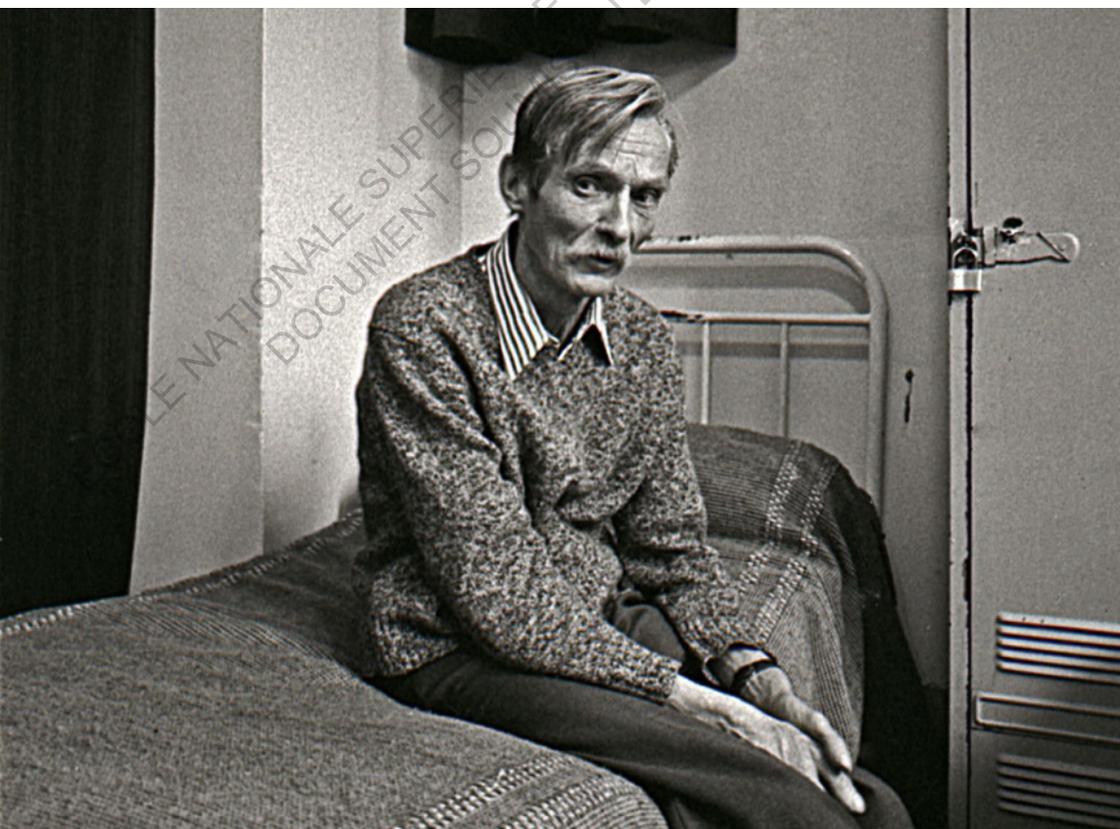
1989

De la prison à l'hôpital,
des évolutions à l'image de la politiques envers les sans-abris

Source : Personnelle à partir des données du ch-nanterre.

2 | C.A.S.H. (CENTRE D'AIDE ET DE SOINS HOSPITALIERS. NANTERRE), PAR PIERRE MICHAUD

Pour analyser l'architecture et son impact sur ses usagers plus ou moins temporaires, patients ou soignants, j'ai choisi le travail du photographe Pierre Michaud. La période du reportage (1994) est particulièrement intéressante puisqu'elle est située au moment de la réhabilitation de l'établissement dont le texte souligne l'impact humain. En terme de programme, les lieux de travail (cuisine, boulangerie, laverie) semblent pertinents pour les usagers qui peuvent alors participer à l'économie et à la gestion du lieu dans un esprit participatif. Cela rejoint l'idée du chômage comme facteur d'exclusion sociale et donc ici comme facteur de la réinsertion possible par l'accès au travail et au statut de travailleur qui l'accompagne. La réhabilitation de l'établissement représente quant à elle, le minimum pour conserver la dignité humaine de ceux y sont hébergés. En 1994, on ne retrouve encore sur le site que de l'hébergement et non de l'habitat.



« Les couloirs de circulation placés en U permettent par la gauche d'accéder aux soins hospitaliers, par la droite aux hébergements, maison de retraite et services sociaux multiples. Au centre de ce U, de magnifiques espaces verts, tirés au cordeau, font penser à ceux des monastères. A la périphérie des bâtiments qui, vus de haut ressemblent à une nébuleuse perdue aux confins du monde, on entrevoit des lieux inattendus et inespérés comme le jardin japonais, incroyable petit salon verdoyant. [...] On passe, simplement en poussant une porte, du XIX au XXIème siècle. C'est notable en médecine d'un service à l'autre, à la maison de retraite face à la cure et au centre d'accueil où un des derniers vestiges de l'ancienne prison vient de disparaître.

Au bâtiment 3, l'un des derniers à avoir subi des transformations, le toit a été percé pour faire place à un puits de lumière, les anciennes cellules rasées et l'ensemble complètement restructuré. Les nouvelles verrières diffusent une lumière zénithale sur des comptoirs en bois compressé. Des salles de consultation, des chambres de transit, des salons d'accueil immaculés font face au bâtiment 4 où les dortoirs sont encore d'immenses salles divisées par de simples rideaux en boxes à huit lits. Quelques-uns ont bien voulu me montrer leur univers surtout pour que je puisse en mesurer les limites. Un lit et un placard métallique constituent le minimum vital d'un endroit où chacun ne cesse de se demander «mais qu'est-ce que j'ai fait au monde pour que la société me traite avec autant d'injustice ? [...]»

Le restaurant fut pendant de très nombreuses années un immense hangar dans lequel quatre vingt tubes de néon diffusaient une lumière glauque qui tombait sur des tables bancales de Formica usé, l'ensemble entouré de murs lacérés des déjections des pigeons omniprésents dans le lieu. A qui dans ces conditions pouvait-on dire : «bon appétit» ?

On casse les murs, on modifie les espaces, on rythme les plafonds, on «colorise», on aménage, on «vaissellise» et le mobilier confortable aidant, tout cela vient redonner goût à certains de passer à table. »

Pierre Michaud



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Source :
Pierre Michaud, «C.A.S.H. »

3 | DU CASH AU PAOSM

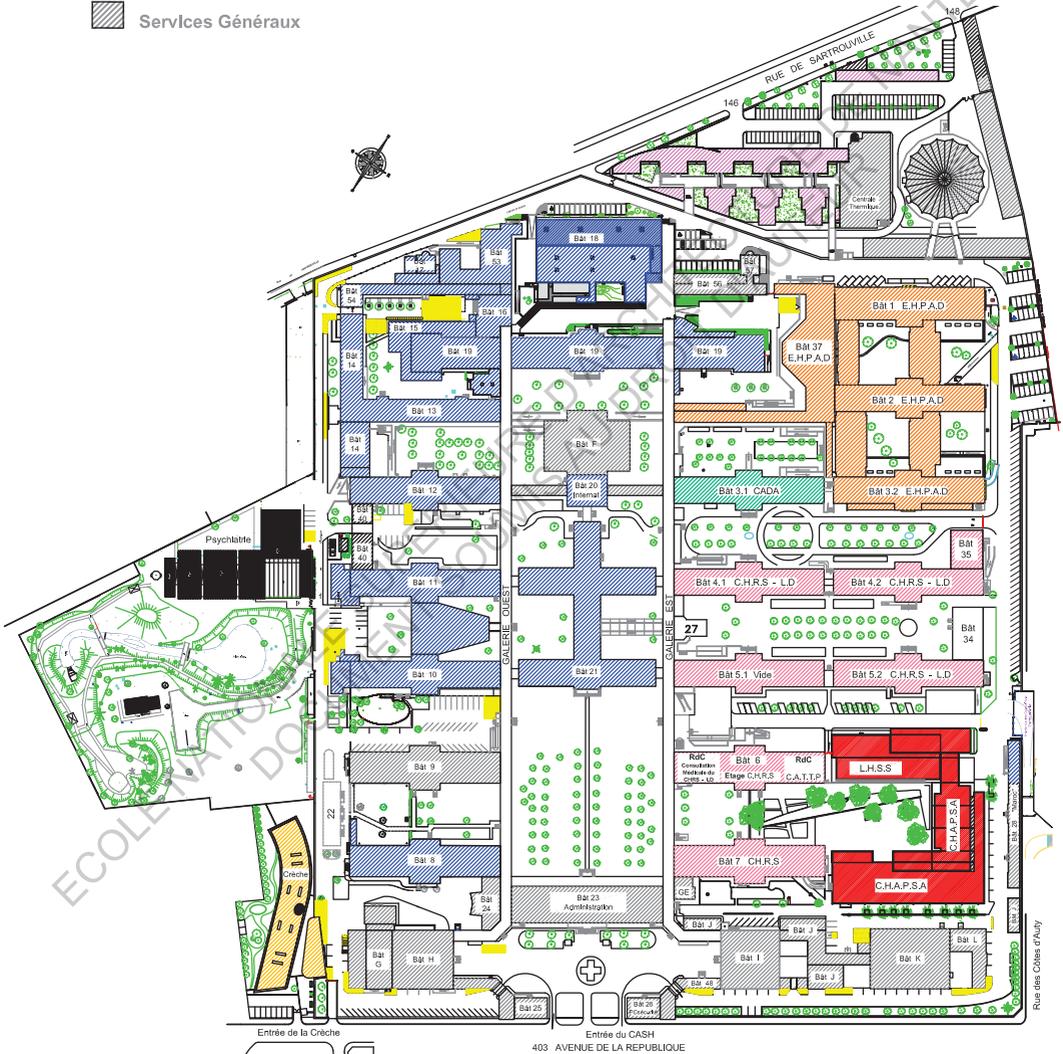
Depuis 2014 et jusqu'en 2020, le projet social PAOSM (pôle d'accueil, d'orientation et de prise en charge sociale et médicale des personnes sans abri) va poursuivre et renforcer cette double vocation sanitaire et sociale. Cela s'inscrit dans le cadre d'un projet urbain intégré ville/hôpital. Effectivement, l'ouverture de cet espace à la ville est à repenser puisque ce sont 250 000 habitants qui y sont aujourd'hui accueillis. La construction de bâtiments neufs ou entièrement rénovés devrait permettre d'offrir l'accès, à tous les patients du Nord des Hauts-de-Seine, à un « *plateau technique hospitalier attractif, performant, efficient et proposant des conditions d'accueil modernisées* ». Trois entités supplémentaires sont créées :

- un **Centre d'Hébergement et de Réinsertion à Caractère Médico-social** (CHRMS),
- un **Pôle d'accueil et d'orientation sociale et médicale** (2014)
- l'**Institut de la Précarité et de l'Exclusion Sociale** (IPES).

On sait qu'intégrer un espace destiné aux sans-abris est l'une des pistes de recherche de l'Etat pour répondre à l'hébergement d'urgence. Ici cette piste est expérimentée à grande échelle, rappelons que le site fait 17 hectares, et se traduit spatialement par un circuit interne qu'on intègre malade et d'où on ressort guéri, si on ressort. Pluridisciplinarité de l'équipe professionnelle, ensemble des dispositifs du parcours de réinsertion, mixité du programme, des durées de séjours et des publics accueillis; l'arsenal idéal de lutte de l'Etat contre l'habitat précaire semble réuni. En annexe, est présente une description détaillée de l'ensemble des services proposées sur le site.

Légende

	Hôpital Max Fourestler		C.H.A.P.S.A.
	E.H.P.A.D		Hébergement
	Résidence Sociale		C.H.R.S.
	Crèche		
	Services Généraux		



Plan du CASH et de l'hôpital

Disponible sur le site : http://www.cash-nanterre.fr/plan_acces.htm

La saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence s'accompagne de l'inadaptation de certaines des formules d'hébergement proposées en partie en raison de caractéristiques mal connues des populations exclues (âge, handicap, maladies mentales...). Les prochaines années vont permettre d'étudier cette stratégie urbaine ville/hôpital mêlant social et médical. Ce qui est particulièrement intéressant dans la démarche, ce sont les temporalités du circuit de réinsertion. On ne se retrouve plus dans une logique d'urgence. Les personnes ne sont pas contraintes par un temps limité sur le site, cela pourrait permettre de véritablement régler la situation avec un diagnostic complet, une prise en charge médicale et/ou social au besoin puis un accompagnement progressif vers la réinsertion.

A mon sens, le principal atout d'un tel dispositif est la concentration géographique entre les différents services limitant la perte de temps, d'information et le renvoi d'une institution à une autre. Autrement dit puisque la palette d'aide sociale est réunie, la personne ne peut que résoudre sa situation. On peut également considérer que l'institution s'imposera d'elle-même une obligation de résultat au risque de se retrouver rapidement à la saturation de sa capacité d'accueil. Auquel cas, cela révélera un échec de l'ensemble du parcours théorique envisagé pour les SDF. Ce parcours est pensé par étape, de la rue aux accueils d'urgence, des hébergements à des stages d'insertion, puis à une stabilisation des ressources et du logement. Le principal inconvénient serait de tomber dans une logique qui s'apparente à de l'internat psychiatrique considérant que tous les sans-abris sont des patients alors que souvent ce sont simplement des habitants en manque d'habitat.

2/ UNE PALETTE DE DISPOSITIFS

Si le CASH est unique en France par sa mixité programmatique, il fait parti d'une palette importante de dispositifs d'urgence sociale régis par la même logique de «veille sociale».

1 | LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Quelques chiffres datant d'un rapport de 2006¹, donnent un aperçu de la capacité qu'ils offrent en Ile-de-France. Si on considère uniquement le dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence (Centres d'hébergement d'urgence ou places d'urgence en hôtel), la capacité régionale s'est également renforcée, passant de 4.746 places en 1999 à 7.237 places en 2006 (données au 17 juillet 2006), soit une progression de 52 % en 6 ans.

- Les CHU (Centres d'hébergement et de réadaptation sociale)



Durée de séjour:

1 nuit (départ 6h du matin) à quelques mois



Profil:

d'une personne seule à une famille sans-abris

- Les CADA (Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile)



Profil:

demandeurs d'asile



Capacité et localisation:

2 720 places

réparties sur l'ensemble des départements,
dont Paris 13%.

¹ De Fleurieu, Agnes. Chambaud, Laurent. Rapport de la mission effectuée. CNLE. [en ligne]. Publié le 9 août 2006. Disponible sur : <https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_de_FLEURIEU_Aout_2006_Hebergement_des_SDF_a_paris.pdf>. [Consulté le 12 mai 2018]

- Les Hôtels d'urgence.

A défaut de places dans les structures d'hébergement, un certain nombre d'hôtels acceptent d'accueillir des personnes sans abri moyennant une contrepartie financière prise en charge par la DDASS. Le recours en urgence à l'hébergement en hôtel est devenu de plus en plus fréquent depuis la fin des années 2000. En 2016, il s'élève à 42 646 nuitées hôtelières, soit une hausse de 12 % par rapport à 2015¹⁷. Si l'Île-de-France concentre plus de 35 000 des nuitées, certaines régions sont particulièrement affectées par la tendance à la hausse : Bretagne (+54 %), Auvergne-Rhône-Alpes (+49 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+39 %).

Or, ce mode d'hébergement est inadapté à la vie familiale, a fortiori quand il se prolonge dans le temps. L'étude « Enfants et famille sans logement en Île-de-France » réalisée en 2013 par l'Observatoire du Samusocial de Paris met au jour la médiocrité des conditions de confort de ces chambres : absence de lieux où cuisiner (21 % des situations), absence de toilettes ou de douches dans la chambre (29 %), un seul lit pour parents et enfants (41 %), etc. Ces familles sont également contraintes à une mobilité forcée (rupture dans l'hébergement, changement d'hôtel, etc.) qui a des répercussions multiples, notamment sur la scolarité des enfants et l'accès aux services. La situation sanitaire de ces familles est également préoccupante : non-recours aux soins, difficultés pour accéder aux soins et à un accompagnement social, carences alimentaires...

Source : Fondation Abbé Pierre,
23e rapport sur l'état du mal-logement en France 2018.

Entre avril 2002 et avril 2006, le dispositif d'accueil toutes structures confondues est passé sur la région de 17.211 places à 26.642, soit une augmentation de près de 55 %. Dans le même temps, sur Paris uniquement, l'augmentation a été de 6.668 places, soit 66,8 %. Ainsi Paris concentre près des deux tiers (63 %) des capacités régionales d'hébergement.

- Les **CHRS** (Centres d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion)

Les CHRS représentent le dispositif privilégié des pouvoirs publics dans le parcours de réinsertion. C'est un statut juridique qui est attribué à certains établissements sociaux et médico-sociaux et qui évolue depuis plus de 40 ans dans la législation (voir L'évolution des CHRS dans la législation ci-contre. L'idée est d'offrir l'hébergement pour une petite durée pendant laquelle une équipe va pouvoir aider à mettre en place le projet d'insertion. Selon le même rapport¹, la région possédait alors 5.626 places d'insertion dans les CHRS occupées à 100 %, dont près de la moitié (46 %) étaient concentrées sur Paris. Le dispositif était alors complètement saturé, dû à la difficulté d'accès à l'habitat pour les destinataires.

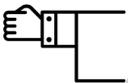
2 TYPES
D'ÉTABLISSEMENTS



SPÉCIALISÉS POUR UN TYPE
DE PUBLIC



DE DROIT COMMUN DIT
« TOUT PUBLIC ».



Condition d'entrée en général: Contrat d'hébergement avec **projet d'insertion**.



Durée de séjour:
6 mois, renouvelables si nécessaire.



Participation aux frais à **proportion de leurs ressources**.

¹ De Fleurieu, Agnes. Chambaud, Laurent. Rapport de la mission effectuée. CNLE. [en ligne]. Publié le 9 août 2006. Disponible sur : <https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_de_FLEURIEU_Aout_2006_Hebergement_des_SDF_a_paris.pdf>. [Consulté le 12 mai 2018]

2 | LES STRUCTURES D'ACCÈS À UN LOGEMENT DE DROIT COMMUN AUTONOME

Suivant les profils, certains ont simplement un problème d'accès à un habitat stable mais ne nécessitent pas d'accompagnement particulier comme les salariés précaires par exemple. Ils sont alors dirigés dans la mesure du possible vers ce type de structure.

- Les **maisons relais**.

Forme d'habitat adaptée. Sans limitation de durée, elles offrent un cadre semi collectif, valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. Il s'agit de structures de taille réduite associant logements privatifs et espaces collectifs dans lesquelles le rôle de l'hôte est déterminant.

- Les **RHVS (Résidences Hôtelières à Vocation Sociale)**

Relogement temporaire. Offre d'hôtellerie d'intérêt général destinée à l'accueil de publics ciblés, d'un niveau de qualité de service et de sécurité garanti pour un barème de tarification plafonné. Objectif du gouvernement est la réalisation, à moyen terme, de 5.000 places en RHVS et de 1.000 «places SONACOTRA ». L'appui de la Délégation Interministérielle au Développement de l'Offre de Logement devrait permettre le repérage des terrains ou des bâtiments permettant l'implantation de ces modes de logement.

Pour toutes les opérations destinées au relogement temporaire, l'ALT, instituée par la loi du 31 décembre 1991 est un instrument souple permettant, aux associations et maintenant aux sociétés de construction dans lesquelles l'Etat détient la majorité du capital comme la SONACOTRA ainsi qu'aux GIP constitués aux fins de reloger les personnes en situation d'exclusion, de développer le parc de logements susceptible de les accueillir. Dans l'attente de solutions plus pérennes et en accord avec la recommandation de la mission d'audit et de modernisation sur les crédits d'hébergement d'urgence, la mission recommande de stabiliser les crédits permettant le recours à l'ALT pour compléter la palette des solutions et offrir des hébergements d'appoint aux gestionnaires des structures.

Création des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS).

Par une première loi 74-955 qui étend l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifie diverses dispositions du Code de la famille et de l'aide sociale du Code du travail.

Règlementation des personnes admissibles.

Le décret 76-526 portant application des articles 185 et 185-3 du Code de la famille et de l'aide sociale, étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et relatif aux centres d'hébergement et de réadaptation énumérait les personnes qui pouvaient y être admises en subordonnant cette admission à une participation aux frais de fonctionnement de la structure, à la réalisation d'un travail ou au versement d'une pension.

1974

1975

1976

Définition, statut et financement.

La loi 75-535 relative aux institutions sociales et médico-sociales énonçait «*sont des institutions sociales ou médico-sociales au sens de la présente loi tous les organismes publics ou privés qui [...] mènent des actions à caractère social ou médico-social*» (Art. 1er), avec la possibilité de se constituer en groupement, de conclure avec l'Etat ou des collectivités publiques des conventions prévoyant des objectifs précis, prévoyant les bénéficiaires et les moyens mis en œuvre (Art. 2). Le décret 88-279 portait quant à lui sur la gestion budgétaire et comptable et aux modalités de financement de certains établissements sociaux et médico-sociaux à la charge de l'Etat ou de l'assurance maladie.

Obligations par rapport aux usagers.

Le décret 2001-576 relatif aux conditions de fonctionnement et de financement des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale énonçait que « *la décision de refus d'accueil [...] doit être expressément motivée* » (Art. 4 al. 4), et que « *le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale fournit sans délai son appui aux personnes accueillies pour l'établissement de leurs droits sociaux, en particulier en matière de ressources et de couverture médicale* » (Art. 4 al. 6).

1998

Evaluation des besoins et objectif de réinsertion.

La loi 98-657 énonçait que les CHRS « *assurent tout ou partie des missions [...] en vue de faire accéder les personnes qu'ils prennent en charge à l'autonomie sociale* » (Art. 157), devaient évaluer dans un schéma départemental les besoins en accueil familial du département et prévoir les moyens (Art. 134). Mission particulière dans la « réinsertion » des personnes qu'ils accueillait et devenaient un élément essentiel du « tissu social » pour les exclus.

2001

2002

Inscription dans la palette de structures et services de l'utilisateur.

La loi 2002-2 (Art. 15) s'inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles. L'article énonce que « l'exercice des droits et libertés individuels est garanti [...] » (Art. 7), et que « le conseil d'administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux locaux comprend [notamment] Des représentants des usagers [...] » (Art. 66).

L'évolution des CHRS dans la législation

Source : Personnelle.

3 | UN RÔLE DE COORDINATEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les modes de gestion et de financement diffèrent d'un dispositif à l'autre, d'une zone géographique à l'autre, etc... Les acteurs sont donc multiples et aucune généralité n'est possible. Les CHRS, par exemple, sont majoritairement gérés par des associations et des organisations humanitaires, pour beaucoup d'entre elles membres de la **Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)**. Croix-rouge française, Samu social, Armée du salut, Mouvement Emmaüs, Secours Catholique, et bien d'autres sont donc les gestionnaires de 70% des cas. Le restant est géré par des collectivités publiques locales (mairie). En terme de financement, c'est majoritairement sur l'aide sociale de l'Etat que cela repose. A proportion de leurs ressources, les personnes hébergées peuvent participer aux frais d'hébergement et d'accompagnement.

Difficile de trouver qui coordonne l'ensemble et force est de constater la difficulté de le faire. A l'échelle politique nationale, le **Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)** est l'un des plus influent. Ici encore les termes qu'on retrouve dans les textes du CNLE¹ renforcent l'impression d'un objectif imprécis et non clairement définis. Ainsi, on peut se demander si une stratégie «globale», «transversale», «multidimensionnelle», «interministérielle», «multipartenariale», «d'accès de tous aux droits fondamentaux», est réellement pertinente lorsque le problème se situe dans la dispersion des acteurs et de leur actions.. Pourtant placé stratégiquement auprès du premier ministre, ce conseil apparait comme le plus influent et le mieux renseigné grâce à son lien direct avec l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Dans la politique menée sur ce sujet, le CNLE joue donc un rôle d'importance dans la simplification du système d'assistance.

Depuis 2007, le droit au logement opposable au logement (DALO) est une référence législative dans la coordination de l'accès à

1 CNLE. Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [en ligne]. <https://www.cnle.gouv.fr> [26 mai 2018].

Présidé par M. Étienne Pinte, le Conseil est composé de 64 membres titulaires. Il a été créé par la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 modifiée, relative au Revenu minimum d'insertion.

un habitat digne². La loi n° 2007-290 permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens. 40 membres, représentant différents acteurs du logement et de l'hébergement, et les 17 membres du **Haut Comité pour le Logement des Personnes Défavorisées (HCLPD)** et de son secrétaire général forment le comité de suivi de cette loi. Il est présidé par le président du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées.

Missions

Le comité de suivi a pour mission de formuler toute proposition relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable. Il donne son avis sur toute question dont le Gouvernement le saisit. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement.

Fonctionnement

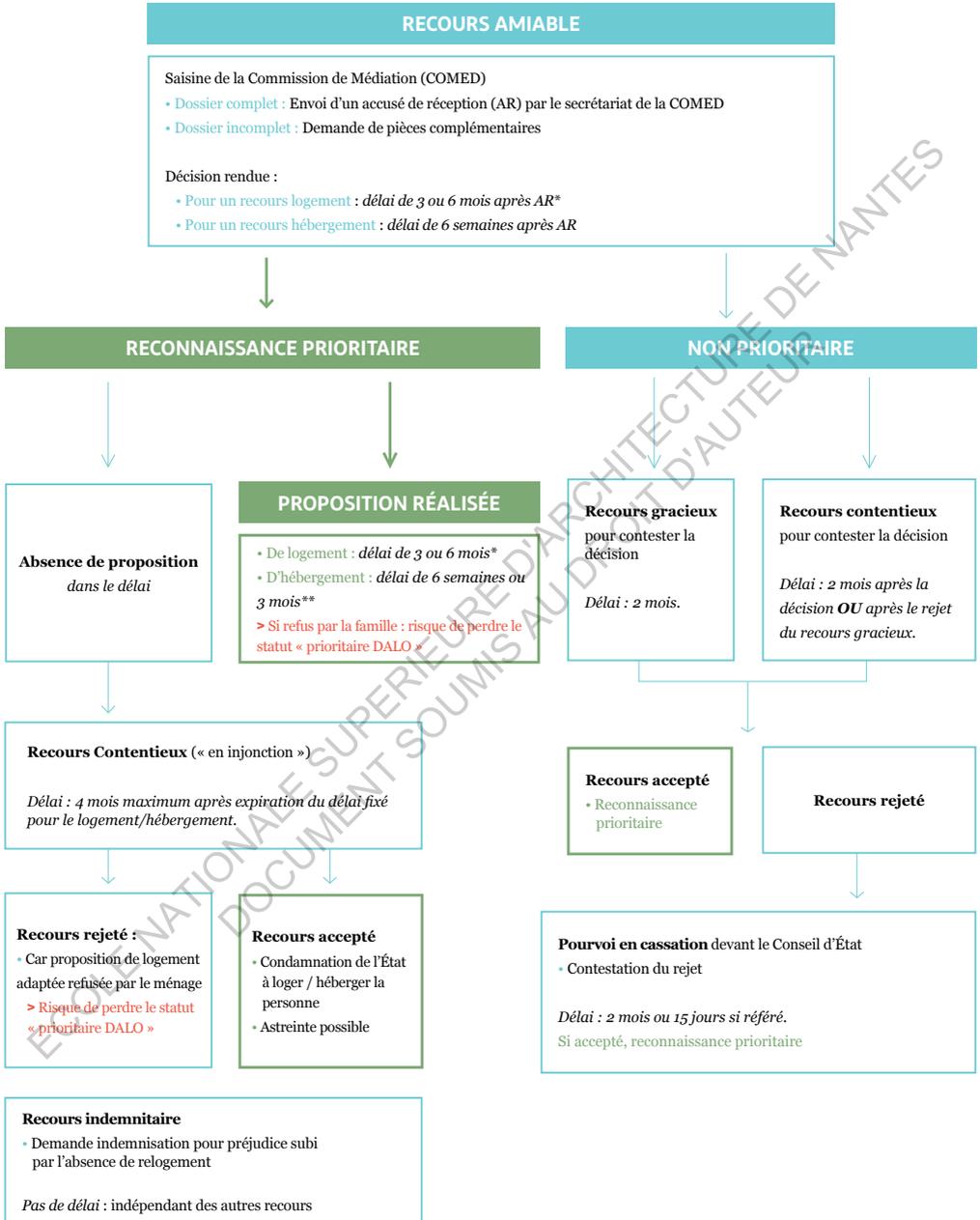
Le comité de suivi se réunit plusieurs fois par ans en réunion plénière (5 à 6 fois par an). 5 groupes de travail traitent d'aspects particuliers de la mise en œuvre de la loi :

- Accès au droit / expulsions,
- Ile de France / relogement des ménages reconnus au titre du Dalo,
- Hébergement,
- Avenir du Dalo.

Source : Haut Comité Pour Le Logement des Personnes Défavorisées.

2 Haut Comité Pour Le Logement des Personnes Défavorisées. Le comité de suivi de la loi Dalo (en ligne) <http://www.hclpd.gouv.fr/composition-missions-et-fonctionnement-a39.html> (consulté le 5 juillet 2018)

SCHÉMA RÉCAPITULATIF DE LA PROCÉDURE DALO



4 | CONSIDÉRER LES « SQUATS »

Cet immobilier disponible immédiatement contraste avec la demande auprès des architectes de réaliser des habitats temporaires. Il semble aller de soi qu'une partie de ces logements doivent être l'objet d'une location non officielle liée au fort tourisme national et international. Mais la pratique du squat démontre l'irrationalité de délaissier la partie restante de logements inoccupés et bien souvent laissés à l'abandon. Ils peuvent représenter une surface abritée disponible immédiatement et sans coût de construction, contrairement aux frais entraînés par la mobilisation systématique des forces de l'ordre pour expulser. Solutions de survie pour des personnes en situation de grande précarité, les squats sont des habitats singuliers qui représentent une alternative à la rue mais que le risque d'expulsion rend anxigène. Aucune donnée statistique ne permet aujourd'hui de mesurer l'ampleur du phénomène des squats, en raison principalement de son caractère illégal. Les résultats de l'enquête Logement 2013 indiquent toutefois que 90 000 personnes aujourd'hui logées ont déclaré avoir séjourné dans un logement sans autorisation du propriétaire ou sans autorisation légale, à un moment de leur vie où elles étaient sans domicile personnel.

On pense surtout aux squats politiques ou culturels, qui deviennent même des endroits attirants pour les jeunes générations. Mais de manière moins visible, les squats de pauvreté resteraient majoritaires. Invisibles aux yeux de l'administration, ces occupants n'ont pas accès aux dispositifs d'aide classiques. D'un autre point de vue, dans l'augmentation des logements vacants, j'émet l'hypothèse d'une crainte des propriétaires de louer. La législation ne laisse que peu de droit au propriétaire en cas d'impayé et les histoires de batailles juridiques se multiplient. Lorsque le propriétaire veut récupérer son bien, c'est face au solide arsenal français de protection sociale du logement qu'il se retrouve. Il s'agit souvent de particuliers, qui parfois dépendent financièrement du revenu gagné par le loyer. Les longues et coûteuses démarches d'expulsion peuvent alors devenir un calvaire. Sans plaider pour l'expulsion simple et rapide, un système dépendant des pouvoirs publics pourrait permettre de rassurer les propriétaires et de les inciter à louer. En cas d'impayé, l'Etat pourrait se substituer par exemple et s'engager à payer le loyer afin d'augmenter l'effectif du parc locatif privé.

3/ L'ETAT FACE À L'OCCUPATION SPONTANÉE DE L'ESPACE PUBLIC

« Cependant, au quotidien, le « traitement » des SDF ressemble à un véritable jeu de ping-pong entre les différents interlocuteurs. Ils sont – plus ou moins vigoureusement – écartés d'un espace vers un autre, d'une gare à un réseau métropolitain, ou d'un jardin public à une place de mairie... Puis, d'une ville à l'autre. Les arrêtés municipaux anti-mendicité, pris par certaines municipalités depuis le début des années 1990, en sont l'illustration parfaite. [...]

De nombreux SDF arrivent à s'en sortir grâce aux services et prestations en place. Mais certains en viennent à abandonner le jeu. D'autres ne s'y sont jamais engagés. Ils refusent les services proposés. Violences dans les centres, rigidité des règles, contraintes de la vie collective, manque d'informations, humiliation ; leurs justifications sont souvent de bonnes raisons, aisément compréhensibles. En tout état de cause, ces SDF sont généralement les plus visibles dans la rue. « Grands exclus » – comme ils sont parfois appelés – ils constituent la cible prioritaire des dispositifs, mais ils leur échappent. »

Julien Damon, Questions sociales et questions urbaines

A Paris, les « Grands exclus » font partis du paysage urbain. Pour eux l'espace public est devenu lieu de vie. Face à la position peu claire des politiques publiques envers eux, ils vont s'adapter. Certains se sont appropriés un fragment d'espace public, élisant « domicile », ils ont créé un réseau social dans leur quartier et ont peu à peu aménager leur espace de vie avec de la récupération. On appelle cela « aménager la rue », une activité critiquée car rendant visuellement évident l'échec de la société à pouvoir leur offrir l'hospitalité. Depuis les années 1990, les arrêtés municipaux anti-mendicité, pris par certaines municipalités, donnent aux forces de l'ordre le pouvoir de détruire ces aménagements.

1 | LE SANS-ABRIS DE L'ÉGLISE SAINT-AMBROISE PARIS, 11^E ARRONDISSEMENT

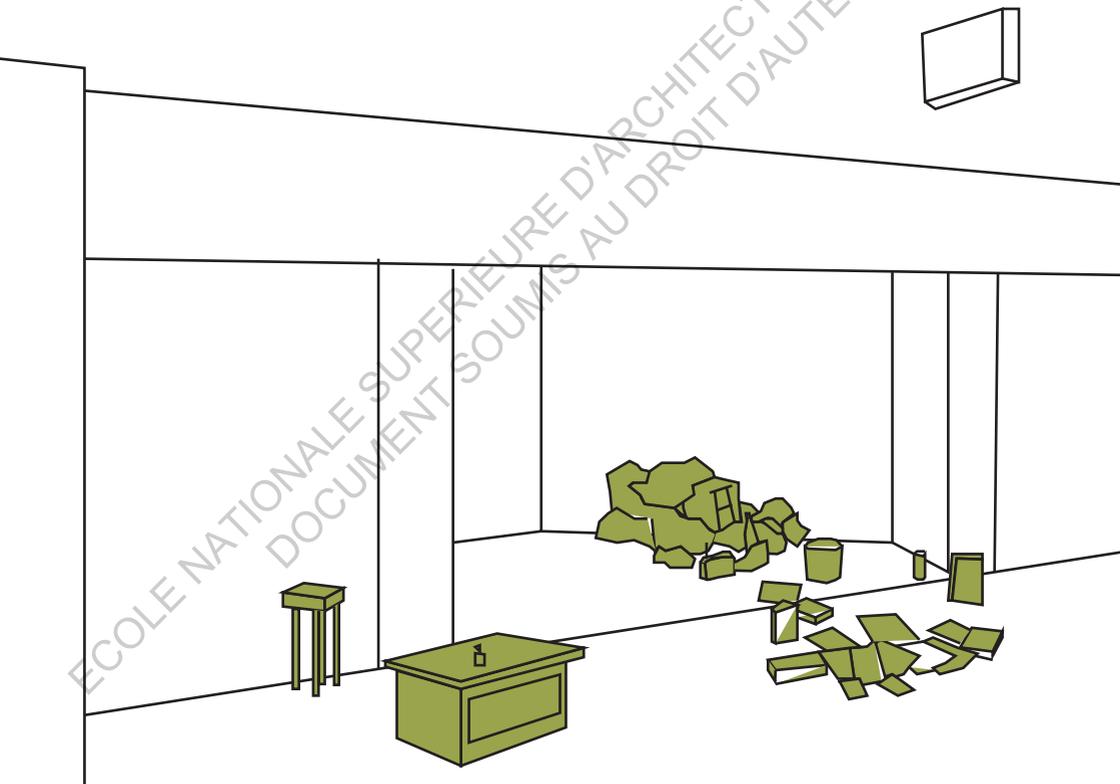
Sorti de la station de métro Saint-Ambroise, à l'entrée de la rue Popincourt, un recoin a été aménagé par un sans-abri avec tout un bric-à-brac de matériel dont j'ai suivi l'évolution sur la durée de mon stage. Je passe devant quotidiennement. Ce sans-abri est un véritable personnage que j'ai rarement vu tout seul. L'homme a 45ans, portait une veste de car lorsque je suis arrivée en février qu'il a récemment, soit fin juillet, troqué pour une veste de costard dans une matière qui tient chaud quand il fait froid et inversement m'a-t-il dit.

Entre la neige et la canicule, son installation a elle aussi subi quelques changements. Au début, on voyait surtout la tente quechua rouge installé sur des matelas autour desquels on distinguait divers objets comme des bouteilles de soda entamées congelées par le froid ou les livres. Du haut de la chaise sur laquelle il est fièrement installé, un petit chien en peluche au poil parsemé de flocons tient la garde devant l'ouverture de la tente. Un matin, la tente n'était plus. Un autre, elle était remplacée par une tente quechua verte.



L'installation en hiver

Un suivant, elle n'était plus non plus et toute l'installation fut déplacée sous le porche. Quand il est assis dans le coin, il s'installe souvent comme vendeur ambulante et crée un étal composé principalement de livres récupérés de toute sorte. «Qui n'est pas de droite?», d'André Harris apportait à la scène la touche d'humour qui correspond bien à son créateur. Souvent en train de discuter, il fait parfois du porche un lieu aux caractéristiques de salon avec des bougies et autres éléments d'ambiance.



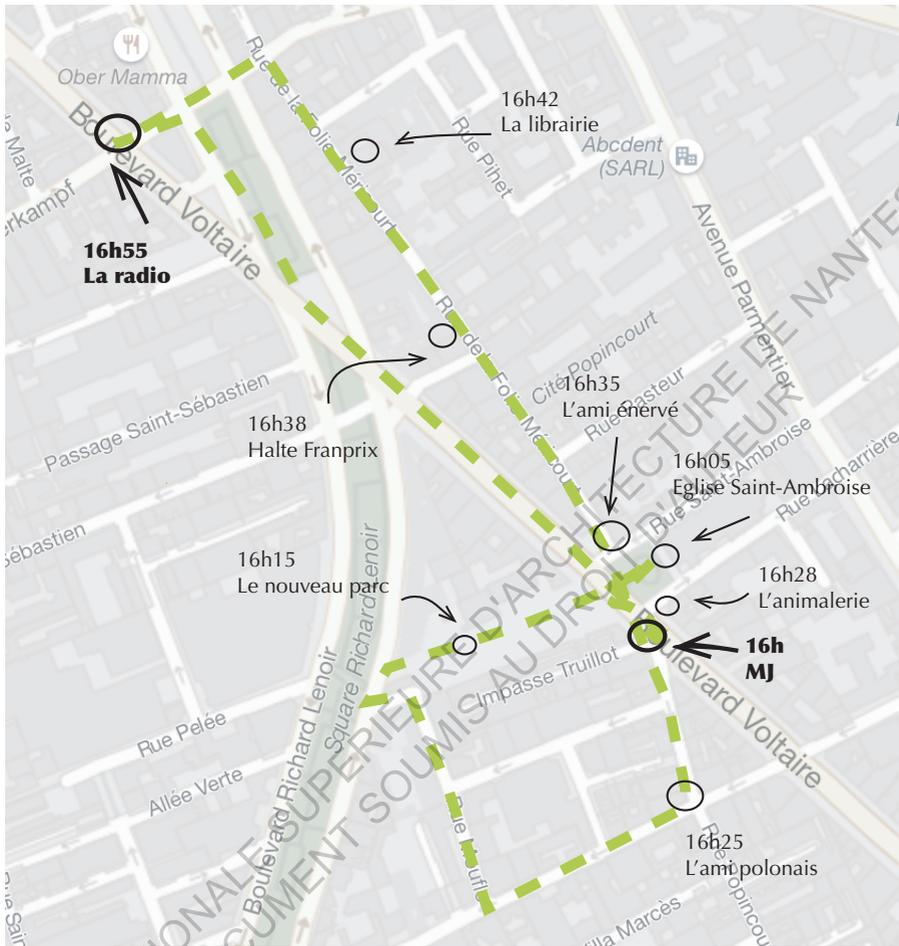
L'installation en été

Un samedi de juillet, je suis allée prendre quelques photos de mon environnement parisien. Je passe devant MJ et lui demande où sont passés tous ses livres. Il me répond que la police a tout prit la veille, soit le vendredi à 5h du matin. On discute et je finis par lui demander avant de partir s'il veut une photo, il pose. Je lui demande si il veut en faire une, s'ensuit une après-midi effrénée en sa compagnie comme on le nommera ici. Le parcours et les différentes rencontres faites le long de celui-ci sont relevés sur le plan ci-après. Tout n'était pas forcément compréhensible et souvent les mêmes brides de conversation revenaient ou s'arrêtaient brutalement pour passer à un tout autre sujet. L'objectif était d'aller lui acheter une nouvelle radio car il venait d'être dépossédé de l'ancienne par les forces de l'ordre.

Sur le parcours, il connaissait tout et tout le monde. Il secoua son ami polonais, endormi au sol à côté du Franprix, pour vérifier qu'il réagissait. A l'angle, un autre ami faisait un spectacle devant le restaurant, il arriva par derrière pour lui mettre un doigt dans l'oreille, en furie celui-ci lui retourna insultes et grand coup de pied dans les côtes.

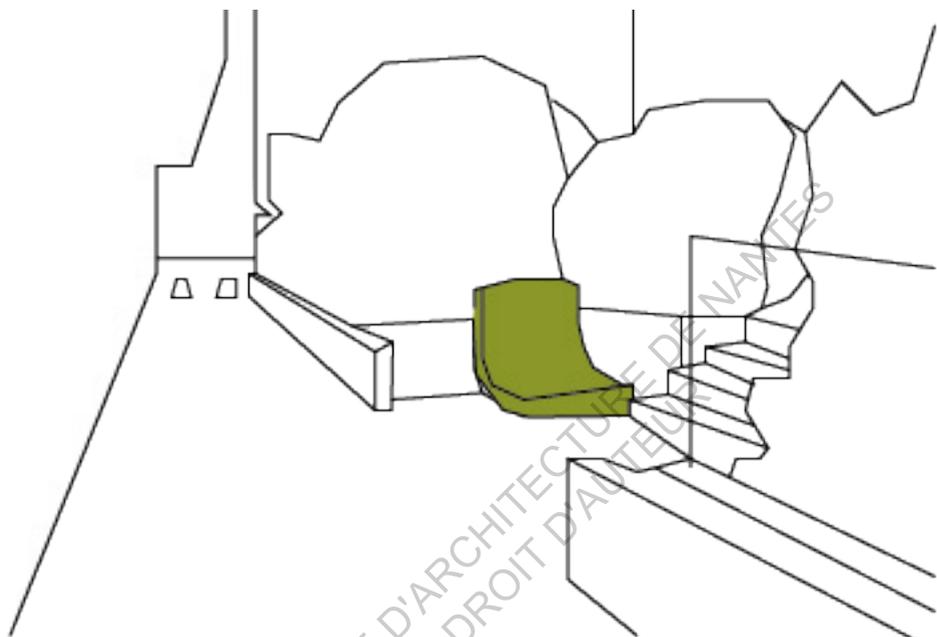
«C'est normal, il a réagi comme un guerrier, il m'avait pas entendu venir ! Ca lui a fait peur alors il se défend, c'est bien ! »

Arrivés au but, au petit magasin d'électroménager, les vendeurs le connaissaient bien, ils sont restés discutés un peu, on a acheté la radio et on est reparti. MJ a tout d'un habitant du 11ème, sauf le toit et le respect des forces de l'ordre qui d'après lui le poussent à s'énerver et devenir fou. Pour ce qui est de son emplacement, il dit qu'on l'a chargé de surveiller l'église Saint-Ambroise depuis les attentats du Bataclan. Le cas de MJ est un exemple de ceux que se sentent en confrontation avec l'Etat. Il ne veut pas de l'aide des pouvoirs publics mais s'en sortir seul avec l'acquisition de biens récupérés et en attaquant l'Etat pour le vol systématique dont il est victime. Ces deux cas représentent deux pistes distinctes de recherche, celle du circuit de structures d'hébergement et celle des occupations spatiales caractérisées par le fait qu'elles soient systématiquement détruites par les forces de l'ordre. Les profils et les objectifs ne sont absolument pas les mêmes, dans le premier cas ce sont des individus qui cherchent à se réintégrer à la société, dans le second à s'en éloigner pour se protéger.



Visite du quartier par MJ (Paris 11ème)

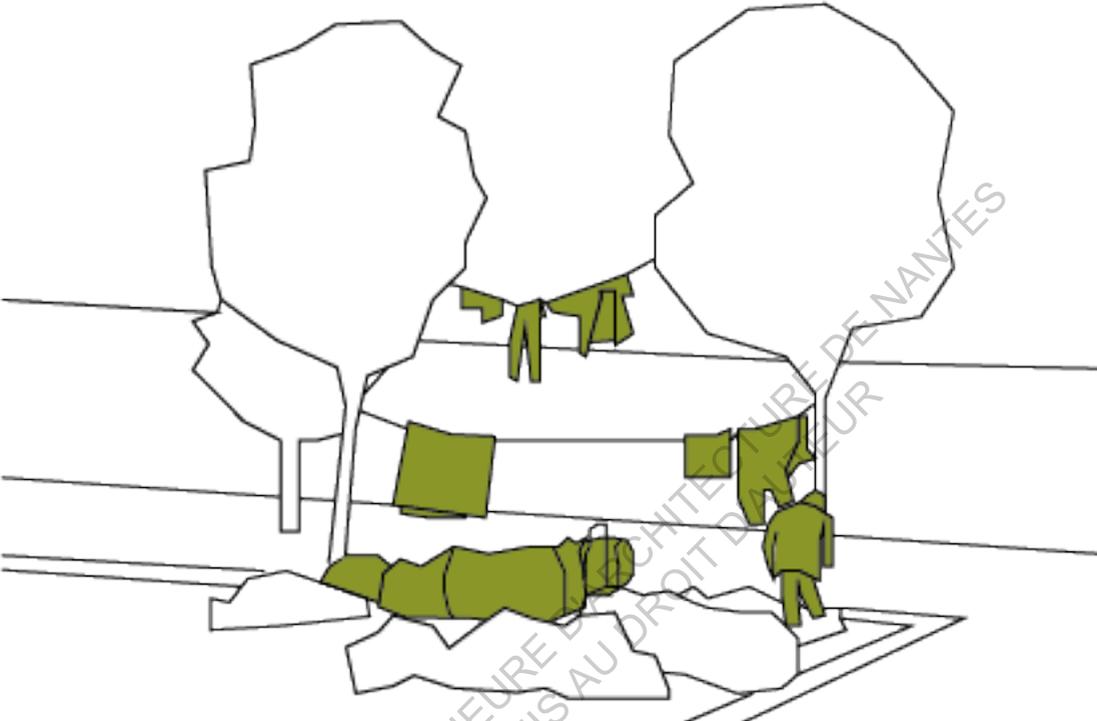
J'ai relevé de multiples installations sur mon trajet quotidien à Paris mais également lors d'un weekend à Strasbourg. Avec les ressources disponibles dans la ville, ces sans-abris parviennent à instaurer leur statut d'habitat en investissant un interstice de l'espace public à l'écart des flux et d'évidence inutilisé. Le voisinage apprécie plus ou moins ce type d'aménagement. Certains bataillent pour l'expulsion et la destruction. D'autres sont plus compréhensifs et intègrent la personne comme habitant du quartier, la saluent, lui apportent quelques matériels ou provisions. Le rapport de voisinage est abordé dans l'annexe 4, qui est une description de ce type de situation à Nantes.



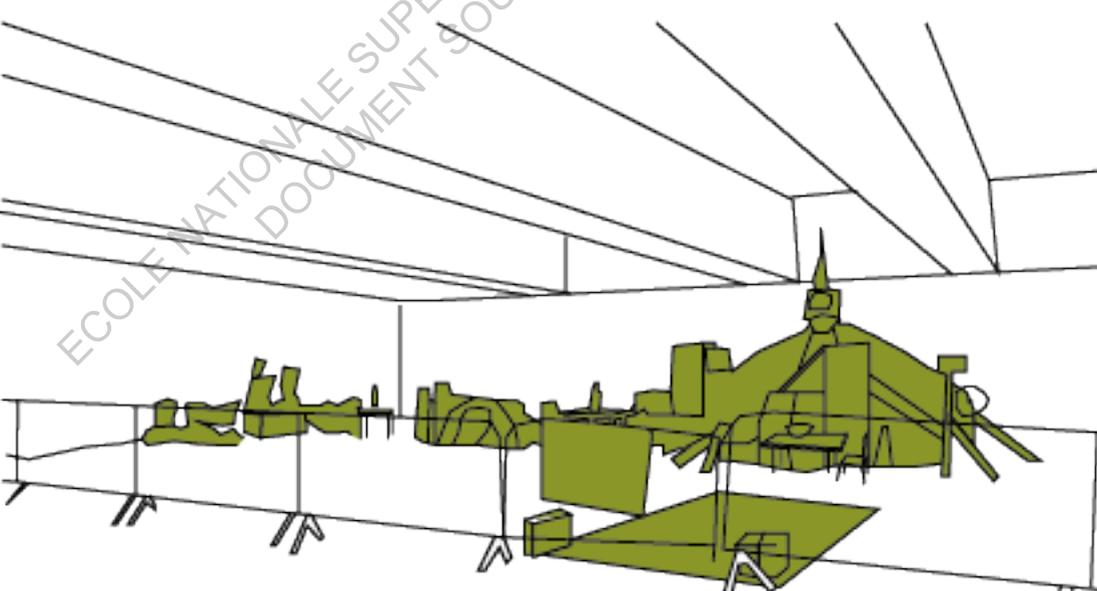
Rue de la Roquette (Paris 11ème)

**Angle de rue face à la paroisse
Saint-Jean-Bosco (Paris 20ème)**





Campus de l'université (Strasbourg)



Sous un pont (Strasbourg)

2 | UNE MISSION DE L'APUR : L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'INSERTION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), association régie par la loi 1901, a été créé le 3 juillet 1967 par le Conseil de Paris. Depuis 2012, Dominique Alba, architecte, en est la Directrice générale.

L'Apur a pour mission de documenter, analyser et développer des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines et sociales à Paris et dans la Métropole du Grand Paris. Il est :

- Un outil au service des politiques publiques d'aménagement et de développement aux échelles parisiennes et métropolitaines ;
- Un éclairer dans la mise en place de la métropole du Grand Paris autour des compétences de la métropole telles que définies dans le texte de la loi Maptam ;
- Une plateforme d'échange, de diffusion et de construction communes auprès de tous les acteurs de Paris et de la Métropole du Grand Paris, syndicats techniques, établissements publics, collectivités et citoyens.

Cette étude de synthèse est intitulée «Sans-abri à Paris, 2010» porte sur la présence des sans-abri sur le territoire parisien et les actions réalisées à leur intention. a été réalisée en collaboration avec le Département de Paris (Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé – DASES) en faisant notamment appel aux données du Samu Social de Paris. Globalement en adéquation avec les autres sources étudiées à ce sujet, c'est surtout l'interprétation cartographique qui va apporter ici des données complémentaire. Elle met notamment en perspective une répartition géographique de l'offre pas seulement insuffisante mais déséquilibrée.

Une politique nouvelle se met en place dans le cadre du Plan régional d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PRAHI) et du Plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion parisien (PAHI), documents qui vont servir de cadre à l'action des collectivités

ces prochaines années. Cette politique met l'accent sur la prévention de la mise à la rue. En Angleterre, cette stratégie est menée depuis quelques années et apporte des résultats encourageant en terme de chute de la présence des sans-abri à Londres. Elle se caractérise par une politique d'hébergement et de suivi social individualisé semblable à celle de la France, avec en parallèle une directive de ne pas laisser le choix au sans-abri alors obligé d'accepter la mise à l'abri. On ne peut qu'être rassuré que l'Apur ne l'envisage pour l'instant que comme un modèle à analyser et non à transposer à Paris. Cela pose effectivement quelques problématiques étudiées ci-dessous.

3 | OBJECTIF ZÉRO SDF

« *L'humanitaire à petite échelle ne suffit plus en France* » comme le déclarait déjà Anne Gotman en 2003 :

« *Ces solutions « de surface » faisaient apparaître tout ce que la ville avait échoué à produire à partir d'elle-même, habitants et institutions, pour inclure à la marge des services de fortune permettant bon gré mal gré de vivre dans les interstices de la rente foncière et de la densification.* »

Anne Gotman

Jugé complexe, coûteux et inefficace, le pari est lancé dans de nombreux ouvrages d'en démontrer les perspectives d'amélioration et d'optimisation. Julien Damon (professeur à Sciences Po) développe dans l'un de ses ouvrages l'objectif «zéro SDF»¹. Selon lui, un objectif de résultat évaluable amène à s'interdire de laisser dormir quelqu'un dans la rue. L'idée est basé sur la considération du nombre de personnes à la rue depuis longtemps, estimé à quelques milliers de personnes dans les grandes villes. Plusieurs études économiques ont alors tenté d'évaluer la somme d'argent public dépensé annuellement par SDF à la rue en se basant sur l'estimation du nombre de personnes à la rue depuis longtemps (quelques milliers dans les grandes villes) et les un ou deux

1 Damon, J. (2010). Questions sociales et questions urbaines. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. doi:10.3917/puf.damon.2010.01.

milliards d'euros publics consacrés à leur accueil et leur traitement « en urgence ». Le verdict serait alors que loger les SDF coûterait moins cher à l'Etat².

Il distingue encore une fois la politique du logement pour les mal-logés et la stratégie de prise en charge sociale qu'il propose de mener pour les sans-abri à la rue. Le Royaume-Uni est le modèle type de cette démarche, celle d'un espace public hostile qui se caractérise par un urbanisme et un mobilier urbain dits « anti-SDF ». La surveillance permanente dissuade l'occupation de l'espace public. Les équipes mobiles de travailleurs sociaux (Contact and Assessment Teams) sont sous un commandement et une responsabilité uniques. Chaque intervenant a un territoire et une population définis en charge qu'il peut diriger vers des hébergements adaptés. Résultat: le nombre de sans-abri à la rue a diminué des deux tiers à Londres en cinq ans.

A mon sens, obliger les personnes qui dorment dans la rue à accepter la prise en charge et la mise à l'abri, c'est leur retirer la liberté de choisir au nom de leur protection. Il est essentiel que l'opinion publique soit consciente des conséquences d'une telle décision. Il faut oser croire que d'autres solutions existent, qu'à ceux qu'on nomme les « Grands exclus » on sera en capacité de proposer des alternatives à la rue qu'ils choisissent et non qu'on leur impose. Ce serait une sorte de recul qui nous ramène en quelque sorte au caractère délictueux du vagabondage et à la déconsidération de cette population. L'orientation politique « zéro SDF » est donc sûrement réalisable mais moralement difficile.

2 Source AFP. « Loger les sans-abri coûterait moins cher à l'Etat », Les Echos. [en ligne]. https://www.lesechos.fr/01/01/2017/lesechos.fr/0211649593561_loger-les-sans-abri-couterait-moins-cher-a-l-etat.htm [3 juillet 2018]

4/ LE SOUTIEN AUX ACTEURS SOCIAUX ET AUX INITIATIVES LOCALES

On connaît tous des personnes qui ont œuvré ou œuvrent dans le milieu associatif pour venir en aide aux personnes précaires. Mardaudes, distribution de repas et de vêtement chaud, veille de jour ou de nuit dans des structures d'aide, et bien d'autres activités caractérisent leur action quotidienne. Ce sont des bénévoles, des travailleurs sociaux ou des citoyens qui, chaque jour, s'indignent et agissent pour apporter de l'humanité, de l'aide et de l'espoir à ceux qui en ont besoin. Étudier la nébuleuse des organismes œuvrant pour réagir à la crise de l'hébergement serait fastidieuse et peu constructive, cependant on peut les répertorier en différentes catégories.

1 | UNE MISSION : CONDUIRE CHAQUE PERSONNE À LA RUE VERS UN HÉBERGEMENT DIGNE ET ADAPTÉ

« On ne peut pas accepter que des hommes, des femmes et de plus en plus d'enfants dorment dehors. N'aménageons pas la rue, aidons les gens à en sortir. »

**Eric Pliez, directeur général de l'association AURORE
et président du SAMU SOCIAL de Paris**

L'année 2006 est charnière dans l'occupation de l'espace public par les sans-abris. Une vague de froid arrive et l'association humanitaire « Médecins du Monde » prend l'initiative de distribuer des tentes à ceux qui dorment dans la rue. Dans une vidéo de l'INA, on observe que les avis divergent. Les passants tolèrent le dispositif, s'indignent que ce soit le seul moyen de les abriter. C'est plutôt du côté des élus que cela dérange par la visibilité, par l'empiètement sur l'espace public, par l'image que cela renvoie. Cette polémique prit de l'ampleur, en voici quelques commentaires :

« Ces tentes qui n'ont aucune commodité sont tout de même difficiles à accepter sur le trottoir.. et c'est ce que les gens me disent ! je pense qu'il faudrait faire des structures d'accueil plus importantes pour qu'on s'en occupent vraiment. »

Cette même année, la ministre déléguée à la Cohésion Sociale et à la Parité a demandé à Agnès de Fleurieu (Présidente de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale), et au docteur Laurent Chambaud, d'effectuer une mission de courte durée en réaction au phénomène. Le nombre de tentes étaient alors estimées au nombre de 500 dans la ville de Paris.

Toutes les Associations et notamment Médecins du Monde ont estimé être en mesure de faire sortir des personnes des tentes sous condition de les conduire vers un hébergement digne et adapté. Les dimensions qualitatives de cet habitat font l'objet d'un large consensus : il doit respecter la dignité des personnes et leur intégrité, être donc exempt de violences, de vol de racket ou de caïdat. Il doit leur laisser un espace d'intimité et leur permettre de mettre leurs quelques affaires en lieu sûr, il doit leur permettre de se reposer sans repartir à l'aube, sans devoir rechercher le lendemain un nouvel abri, il doit permettre l'amorce d'un travail d'accompagnement social et d'accès aux soins de base par l'orientation vers des dispositifs de droit commun adaptés. Ce sont des solutions concrètes et de bon sens qui ont alors été proposées par la mission à travers des mesures à court et à long terme dont nous n'allons relater que les grandes directions concernant l'architecture ou l'urbanisme. Ces mesures sont complétées par des données issues d'une étude réalisée en 2010 par l'apur, soit 4 ans plus tard. Il est notable qu'une majorité des mesures sont en cours d'application.

2 | POUR GÉRER L'URGENCE, DES MESURES À COURT TERME

Budget : 7 millions d'euros.

1. Durée d'hébergement.

Elargir les horaires d'ouverture et les durées d'admission. Assouplir des règles des nuitées dans les centres d'urgence et sur l'expérimentation de modalités permettant d'alléger les formalités administratives et l'activité téléphonique du 115.

2. La poursuite d'humanisation des conditions d'hébergement.

Ouvrir plus de structures s'appuyant sur des projets déjà expérimentés par les associations et la DASS.

Un plan de modernisation des centres d'hébergement est engagé dans le cadre du « Chantier national prioritaire - pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées » qui concerne à Paris une quinzaine d'établissements. La Ville de Paris a engagé dans ce cadre la réhabilitation complète des neuf centres d'hébergement dont elle assure la gestion. Elle a également initié un appel à projet avec l'État et la Région pour l'ouverture de places d'hébergement dédiées aux jeunes en errance, aux personnes souffrant d'addictions, de troubles psychiques ainsi qu'aux grands marginaux, qui ont souvent du mal à accéder aux centres traditionnels et à se stabiliser.

3. La coordination des maraudes par la DDASS.

Les maraudes, qu'elles soient organisées par des associations ou de manière spontanée, doivent suivre des itinéraires permettant de n'exclure aucun territoire.

4. Cibler les bénéficiaires de ces mesures.

Implanter des kiosques permettant un accès aux informations administratives, sociales et sanitaires de base pour les étrangers qui espèrent atteindre l'Angleterre et se sont regroupés dans des squares de l'Est de Paris (square des Récollets par exemple).

3 | POUR ACCÉDER AU LOGEMENT, DES MESURES À LONG TERME

1. Accès au logement de droit commun.

Introduire dans les accords collectifs passés entre les préfets de départements et les bailleurs, au moment de leur révision annuelle, une priorité permettant la sortie des CHRS des personnes qui ne relèvent pas de ce type d'hébergement. Le protocole de coopération signé entre la Direction de l'Urbanisme, du Logement et de l'Équipement et la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Paris répond au même objectif.

La Ville de Paris intervient pour accroître la production de logements sociaux, clé du déblocage « par le haut » de la chaîne du logement, de l'hébergement d'urgence au logement social. Par ailleurs les actions de prévention des expulsions locatives et de maintien dans leur logement des ménages menacés figurent parmi les objectifs forts du nouveau programme local de l'habitat de Paris (PLH), de même que la prévention de l'insalubrité et la requalification du parc d'habitat ancien.

2. Déconcentration en Ile-de-France.

Organiser des « séjours de rupture », plus ou moins longs, qui puissent être organisés en dehors de Paris ou même de la région Ile de France. Certaines personnes souhaitent rester dans la capitale, d'autres accepteraient d'en partir à condition qu'elles puissent opter pour des solutions acceptables, et en toute connaissance de cause.

Elaborer des instruments, contractuels ou non, par la Direction Générale de l'Action Sociale du ministère, en lien étroit avec les services déconcentrés impliqués et avec la CNSA.

3. La coordination globale des intervenants.

Créer un centre de ressources opérationnel permettant à tous les acteurs institutionnels ou associatifs d'échanger entre eux des informations sur les difficultés nouvelles repérées et les solutions possibles.

C'est dans cette perspective que l'État a décidé de mettre en place dans chaque département un dispositif de veille sociale, appelé SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation).



ECOLENA DO ENVELLADO DIGITAL ETE NUNHAS

L'URBANISME COMME ROUAGE VERS L'HABITAT DIGNE

« L'espace public c'est un lieu qui peut être apaisé. Où les relations entre les gens ont une certaine civilité mais c'est aussi un lieu de conflit et c'est bien que ça reste un lieu où la disposition spatiale oblige les gens à être civils; où ce n'est pas la norme qui prédéfinit les usages mais où les usages s'organisent de manière sociale entre des gens qui peuvent avoir des intérêts, des vitesses, des modalités différentes et qui partagent justement les choses. (...) L'espace public c'est un espace qui intéresse tout le monde, c'est-à-dire que tout le monde reconait comme sien. »

Frédéric Bonnet, *Main-mise sur la ville*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Cas particuliers et analyses des grandes directions pour réagir à la crise d'hébergement, démontrent la nécessité d'une articulation entre l'action sociale et l'action architecturale. Une nécessité de coordination primordiale pour réaliser des propositions concrètes. Des solutions qui proviennent de recherches architecturales liées aux grandes notions de l'abri, d'un programme architectural minimum ou encore d'une nouvelle manière de pratiquer l'urbanisme, permettant de sortir de l'hébergement d'urgence pour regagner la stabilité d'un habitat. Pour la protection de la personne humaine sans distinction aucune de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de tout autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de tout autre situation comme proclamé dans la déclaration universelle des droits de l'homme, le toit est essentiel.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1/ L'ARCHITECTURE, L'ARCHITECTE ET L'URGENCE

Le métro, majoritairement sous-terrain, est le transport qui génère le plus d'espace abrité et de ce fait représente l'un des espaces parisiens où les SDF s'installent. Le long des quais défilent pendant un trajet des dizaines de façons d'occuper la station. Emmittoufflés le mieux possible dans des duvets et autres textiles, beaucoup dorment allongés. Assis sur les bancs entourés de sacs, d'autres ont abandonné l'idée de voyager, ils attendent dans la station qui représente avant tout un espace chauffé. D'autres installations, liées paradoxalement aux mobilités de flux et à la ville en mouvement, méritent qu'on s'y intéresse. Les bornes autolib sont systématiquement occupées et de différentes manières, les abris de bus ou de tramway. Le terme même d'abri me semble représenter une piste de réflexion et de recherche en terme de solution architecturale à proposer pour répondre à cette crise du logement. Il me renvoie aux principes élémentaires d'une architecture rationnelle que l'on retrouve chez le théoricien Abbé Laugier pour remonter d'anciens souvenirs d'Histoire de l'architecture. Ce programme architectural minimum est souvent pensé à l'échelle d'une seule personne, les dimensions de ces espaces du transport contraignent d'ailleurs l'occupation à une seule personne, deux maximum.

1 | L'ARCHITECTURE DE L'URGENCE

Cette culture de l'architecture d'urgence se transmet particulièrement dans les écoles d'architecture comme c'est le cas aujourd'hui. Cela permet d'établir une pédagogie pour apprendre ce qui se fait ou ne se fait pas suivant les situations. Les écoles parisiennes et l'école strasbourgeoise sont particulièrement actives sur le sujet. Les travaux qu'ils ont mené avec leurs élèves sont représentatifs de l'esprit qui prend forme autour de ces questions et de la transmission qui s'opère avec notre génération d'étudiants.

En 2013, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, une trentaine d'étudiants sous la direction de Cyrille Hanappe. L'atelier Construire au Temps des Dérèglements a concevoir et réaliser deux petits équipements dans un bidonville de la région parisienne avec les habitants. Il est particulièrement intéressant d'y voir l'application de tous les outils architecturaux au service d'un projet sociale. On nous parle régulièrement du participatif mais pour se faire avec des professionnels habitués à travailler de cette manière et avec de tels problématiques permet d'apprendre l'attitude à adopter, d'apprendre à écouter, comprendre pour réinterpréter avec la production d'une architecture qui réponde à des usages adaptés aux besoins et à la manière d'habiter spécifique à chaque territoire.

Dans un autre registre, fin mai 2017, à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, c'est principalement à une mise en situation d'urgence post-catastrophe que les étudiants ont été confronté. L'idée était de réaliser en seulement 3 jours un abri d'urgence à partir de bois et du kit « abris » distribué par la Croix Rouge. C'est un assortiment d'outils et d'éléments de fixation assorti de deux bâches en plastique. Plus que le résultat de ce workshop dont l'exercice manuel avait surtout comme mérite de confronter les étudiants à des questionnements structurels et à l'emploi de très peu de moyens. Plus que le résultat physique de ce workshop, c'est surtout les problématiques impliquées qui ont représenté une matière riche à étudier. On notera que les enregistrements des conférences et débats les rendent particulièrement accessibles à distance.



Etudiants de l'ENSA Bretagne
Photo de **Cyrille Hanappe**



Jean-Claude Escriva
Rescooz



Better Shelter
Une version **Ikea**



Etudiants de l'ENSA Strasbourg
Workshop, abris d'urgence



James Furzer
Homes for the Homeless



Geoffroy de Reynal
Igloo isotherme (ouest france)

La temporalité est l'un des grands questionnements dans ces travaux. Il est plutôt aisé de réfléchir à un habitat temporaire « permanent » mais lorsqu'il n'est que « provisoire », cela pose questions. Il y a la notion de construire mais aussi déconstruire rapidement, de pouvoir déplacer, de pouvoir transporter, de pouvoir s'adapter finalement au mouvement perpétuel imposé aux populations qui n'ont pas de toit au sens où l'entend en France. C'est-à-dire un habitat dont on est propriétaire ou dont on loue le droit d'habiter temporairement. La dignité de l'habitat dépend du sentiment de bien-être de l'habitat dans l'endroit où il vit et non seulement de la nature de cet endroit. Ainsi, ce qui rend indigne l'habitat « provisoire », c'est plutôt le regard qui lui est porté non pas par les habitants mais par le regard de l'autre. La façon de se loger, d'habiter et de vivre la maison est propre à chacun. C'est surtout ce qui entoure le « provisoire » qui rend indigne la situation en ne donnant pas le temps de s'approprier les lieux et en imposant la fatalité de la destruction de ce qui est créé.

La sensibilisation doit surtout connecter notre vision à l'architecture d'urgence sans l'idéologiser. Cela ne doit pas être une simple activité qui puisse nous permettre de compenser les lacunes de notre génération à passer à la construction à l'échelle 1 et à prendre conscience de la matérialité. Pour que nos actions dans la crise de l'urgence soient considérées et respectées, elles doivent être pertinentes et de qualité. L'habitat de la population précaire n'est pas un immense terrain d'expérimentation où tout est permis. L'exigence imposée dans la construction nécessite la même rigueur que de coutume. De manière provocatrice, je dirais que l'enjeu n'est pas de concourir à qui fera le meilleur abri sur le terrain. Si ce dernier est intéressant, il est à faire ex-situ comme dans le répertoire d'abris ci-contre. Du fablab, à l'atelier, c'est une multitude de cerveaux en ébullition et d'étudiants en Etude Supérieure en manque de travail manuel qui ne demandent qu'à réaliser du concret. L'expérimentation de ce programme, impliquant construction ingénieuse, rapidité de déploiement et facilité de transport, permet d'aborder toutes sortes de problématiques liés à la pratique de l'architecture.

LA CABANISATION

L'habitation de fortune et les locaux impropres à l'habitat n'ont pas tant besoin d'architectes pour exister. Diverses formes d'habitat précaire se sont développées aux marges de l'hébergement et du logement, que l'on peut qualifier de « non-logement » : utilisation comme résidences principales de garages, caves, greniers, cabanes... À partir du recensement de la population en 2013, l'Insee¹ comptabilise 88 800 habitations de fortune (y compris des constructions provisoires), qui renvoient à des caravanes et mobil-homes immobilisés à des fins d'habitation, des baraques de chantier, des logements en cours de construction, des locaux agricoles aménagés, etc. En 2006, leur nombre s'établissait à 85 000, soit une augmentation de 4,5 %. 75 500 de ces personnes en habitations de fortune vivent en métropole (et parmi elles, on compte 15 900 enfants) : ce sont majoritairement des hommes, avec une part élevée d'actifs occupés (45 %), même si les personnes au chômage y sont surreprésentées (13,8 % contre 7,7 % dans la population générale). Par ailleurs, 13 300 personnes en habitations de fortune vivent dans les DOM : en Guyane par exemple, 2 % des résidences principales sont des habitations de fortune.

D'après une récente étude sur les formes d'habitat particulières², ces habitations relèvent d'une adaptation à un contexte de précarisation économique et sont génératrices de vulnérabilité, liée à la fois à l'insécurité du statut d'occupation et de l'installation, au faible niveau de revenus, ainsi qu'à l'inconfort, l'insalubrité ou l'indécence de l'habitation. À noter également que les départements d'outre-mer (hors Mayotte) comptaient plus de 35 000 « cases traditionnelles » utilisées comme résidences principales, selon le recensement de la population 2014.

Dans des territoires tendus, comme le territoire francilien, on voit se développer la mise à disposition d'habitations de type « annexes », louées par des propriétaires occupants en recherche de

1 Recensement de la population 2013, in Insee, « Les conditions de logement en France », Édition 2017.

2 FORS-Recherche sociale, « État des lieux thématique des études et travaux portant sur les "formes particulières d'habitat" », étude réalisée pour l'ONPES, 2017.

revenus complémentaires ou par des marchands de sommeil. C'est ce qu'a signalé par exemple une étude de l'IAURIF en 2011²⁴. Au niveau national, les arrêtés pris pour sanctionner la mise en location de « locaux impropres à l'habitation » (qui renvoient à des caves, combles, sous-sols...) donnent une indication sur les mesures d'intervention publique prises à leur rencontre : 507 arrêtés ont été pris ainsi en 2016 au titre de l'article L.1331-22 du Code de la santé publique. L'identification et la mesure de ces réalités constituent aujourd'hui un nouvel enjeu pour les politiques locales de l'habitat.

Sous forme de maisons, cabanons, mazets, mobil-homes, ou encore caravanes, le phénomène de la « cabanisation » commence aujourd'hui à être mieux documenté. Se développant à l'échelle nationale et plus particulièrement en Languedoc-Roussillon, il renvoie à des constructions ou installations d'habitats permanents ou provisoires, sans autorisation, en zone inconstructible, naturelle ou agricole, et par conséquent illégales. Si leur présence est ancienne sur les zones littorales de Languedoc-Roussillon, leur transformation en habitat permanent a alerté l'État dès les années 1980. Un diagnostic réalisé en 2004 a comptabilisé 5 500 habitations et 20 000 habitants saisonniers ou permanents sur les 54 communes soumises à la loi Littoral. Il mettait en lumière la diversité des installations, du simple abri à l'aménagement de mobil-home avec auvents, ou l'extension de cabanes initiales. Entre 2012 et 2015, une actualisation de ce diagnostic porté par la DDTM de l'Hérault sur l'ensemble du département a mis en évidence un développement important de la cabanisation légère (mobil-home, caravane, abri de jardin, bateau, camion, yourte, tipi...) dans l'arrière-pays, et la diversité des populations concernées (Gitans, sans-domicile fixe, travailleurs précaires, retraités, étudiants...).

Source : Fondation Abbé Pierre,
23e rapport sur l'état du mal-logement en France 2018.

2 | UNE ARCHITECTURE DE L'HOSPITALITÉ

Le PEROU (Pôle d'exploration des ressources urbaines), est une association créée en 2012, qui intervient sur de nombreux sites critiques en France. Il représente une nouvelle perception des potentialités du territoire et milite pour des actions urbanistiques actives en faveur des plus démunis. En 2013, ils lancent une consultation internationale en collaboration avec Les Enfants du Canal. Le projet est de créer un centre d'hébergement nomade dans Paris intra-muros.

« Paris sera grand par sa citoyenneté, et sa capacité à faire mille œuvres d'hospitalité fera sa majesté. »

A destination des SDF, le jury est composé pour moitié d'anciens sans-abris. Pour terrain, ce sont les interstices de la ville qui ont été sélectionnés, autrement dit des espaces temporairement vacants. Ces projets lauréats ont été exposés au Pavillon de l'Arсенal, et publiés dans un ouvrage adressé aux acteurs chargés d'imaginer la ville à venir, institutionnels comme associatifs.

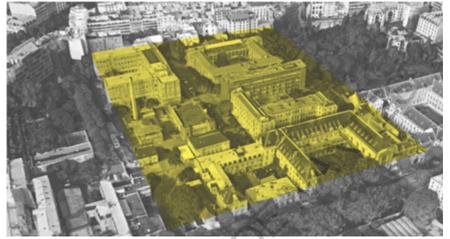


L'Hôtel des Jours Meilleurs,
Philippe Rizzotti architecte et Bellastock

Les 4 hypothèses foncières



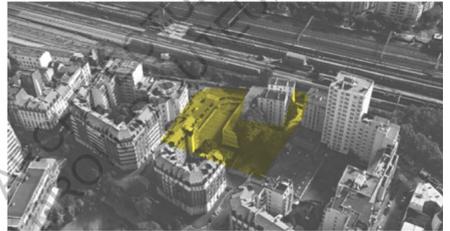
1 SUR UN TOIT
Magasins Généraux, 26, quai d'Austerlitz, Paris 13^e



2 SUR UN HÔPITAL DÉSAFFECTÉ
Hôpital Saint-Vincent de Paul, 82 avenue Denfert-Rochereau, Paris 14^e



3 SUR LA PETITE CEINTURE
Petite ceinture, de la rue Jacques Baudry à la rue de Danzig, Paris 15^e



4 SUR LA COUR D'UNE ANCIENNE ÉCOLE
102, 104, 108 rue Castagnary, Paris 15^e

Source : PEROU



En 2017, l'atelier RITA reçoit le Prix de l'équerre d'argent pour sa première œuvre pour le centre d'hébergement d'urgence migrants et roms, à Ivry-sur-Seine. Ce prix représente l'espoir de pouvoir construire de l'hospitalité aux qualités sociales et architecturales.

La critique que j'apporterai à ce projet est celle de son coût (9 200 000€) pour accueillir seulement 400 places... On ne se retrouve pas du tout dans les mêmes conditions qu'avec le budget drastique destinés à beaucoup d'autres propositions. La qualité et le programme sont néanmoins remarquables. Chambres de tailles variables, sanitaires partagés, salles à manger sous forme de yourtes aux parois de toile bien isolée, services communs, dont un pôle médical, quatre « classes intégrées » pour les enfants et les adultes, et encore deux yourtes pour servir de salles polyvalentes.

Source : Atelier Rita
Photographies : Patrick Bourreau.



3 | FAIRE

Construire à l'échelle 1, c'est aussi aborder la notion du faire. La matérialité dans la construction est une recherche permanente et je pense infinie. Le postulat que je trouve le plus intéressant est de considérer qu'il n'existe pas de matériau de construction, que tout est matériau de construction. Cela ouvre un champs des possibles fabuleux où preuve est faite qu'on peut se détacher du coût du matériau de construction ou du moins en réduire les frais puisqu'on se retrouve avec une quantité inépuisable de ressources. Ce qui était considéré comme déchet peut alors devenir matériau de construction, conjurant un cycle de gaspillage qui nous est devenu que trop systématique. Le tube en carton comme élément constructif des projets de Shigeru Ban est l'exemple éloquent de cette logique autour du matériau. Il exploite les qualités physiques du tube de carton, sa légèreté et sa souplesse notamment, et démontre que c'est le seul matériau qui lui permette de construire le projet qu'il a imaginé. Le résultat, un matériau qui répond à l'urgence comme aux plus luxueux programmes. En 2014, il est récompensé par le prix du pritzker et participe au prestige international de l'architecture.

Source : Shigeru Ban.



Projet au Kenya,
depuis mars 2018



Pavillon Hermes,
2011

En Île-de-France, la plate-forme FAIRE, lancé par le Pavillon de l'Arсенal et la métropole parisienne, en partenariat avec la Ville de Paris, encourage l'exploration de nouvelles pratiques architecturales et urbaines. L'expérimentation du processus, du matériau et du programme de construction est au cœur du programme qui n'impose pas de site contrairement à Réinventer Paris. L'engagement est de participer au financement de tous les projets sélectionnés pour encourager l'innovation. Le projet que je connais le mieux est celui de l'agence Chartier-Dalix puisque j'ai pu passer quelques mois au sein de leur équipe. Aujourd'hui le pôle recherche dirigé par Sophie Deramond, architecte et directrice de l'agence, est intégré au reste de l'agence. La recherche actuellement en cours sur un matériau aux qualités structurelles qui puisse accueillir le végétal est l'objet de multiples prototypes mais est surtout sorti des murs de l'agence pour s'appliquer à l'un de leurs projets les plus représentatifs. Ainsi, la paroi du Groupe scolaire de la biodiversité et gymnase réalisé à Boulogne Billancourt est un exemple remarquable de l'alliance entre la recherche, l'innovation et la qualité architecturale.

Source : personnel.





Source : Fab'brick, Claisse Merlet.

Actuellement exposé au Pavillon de l'Arsenal, Fab'brick est un autre projet de la plateforme FAIRE. La démarche de l'architecte Claisse Merlet est de recycler le textile pour en faire un matériau de construction de second oeuvre sous forme de brique. Le réemploi offre dans la construction de nombreuses perspectives et l'ingénierie mise en oeuvre pour en obtenir une oeuvre de qualité est souvent récompensé de réussite.

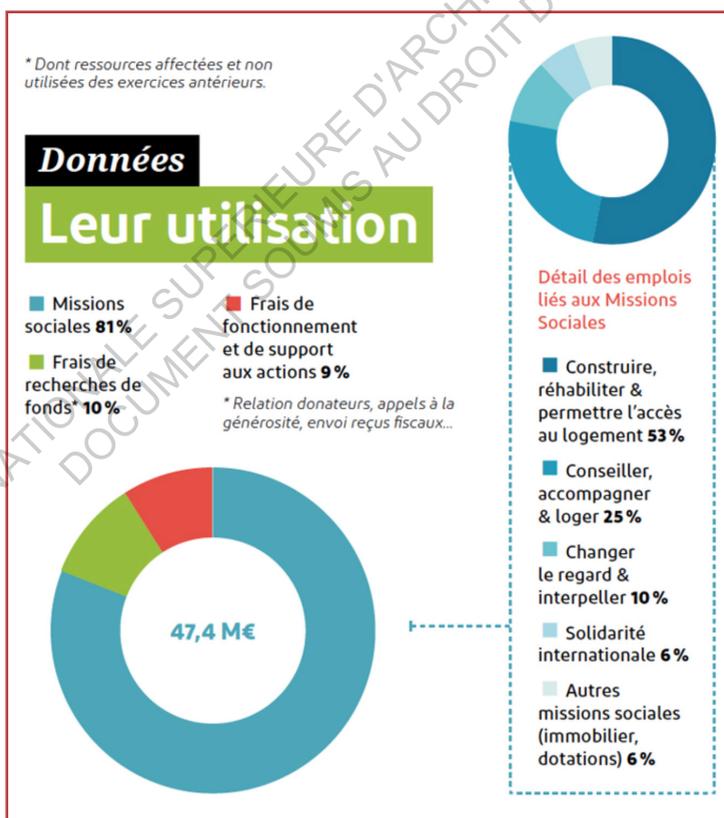
2/ SORTIR DE L'URGENCE

L'énergie investie dans la recherche a besoin d'être catalysée pour devenir effective et que le projet prenne forme de manière concrète et pérenne. Pérenne ? Cela est un travail avec les pouvoirs publics, pour cela on a besoin de médiateurs, de personnes qui fassent écouter les idées, d'éduquer par la communication et d'élever une conscience collective. L'inaccessibilité à l'habitat digne revêt tant de formes et évolue si vite que le temps joue à l'encontre des études menées, qui s'accumulent et deviennent désuètes. Sortir de l'urgence, c'est aussi agir pour répondre à la réalité.

Le 23^e rapport sur l'Etat du mal-logement en France en 2018, réalisé et diffusé par la fondation Abbé Pierre, démontre que les déplacements perpétuels que subissent les habitants des bidonvilles aggravent la situation. Par la menace permanente d'évacuation et d'expulsion des terrains, c'est le travail de tous les acteurs engagés avec les populations qui est systématiquement affaibli. La politique de résorption des bidonvilles actuelle est un échec en France et pérennise l'existence de ces formes d'habitat précaire aux dépens des personnes qui y vivent, et de leurs conditions de vie. Le bidonville, forme urbaine qui tend à s'intensifier, va potentiellement devenir le terrain de travail pour nombre d'architectes de notre génération. La pertinence urbanistique de nos interventions peut avoir un impact à la fois politique, et social. L'image de l'architecte à l'idée miracle n'est pas. C'est pourquoi un travail de terrain est primordial pour partager ce quotidien et comprendre les enjeux de chaque situation. La première étape sera alors de changer le regard de ceux qui habitent ces lieux en démontrant les potentialités qui sont à analyser et répertorier. L'intervenant extérieur, va avant tout permettre de fabriquer du temps et du lien à la fois social et territorial, d'affirmer la légitimité d'être là. La mise en mouvement des populations ne fabrique que l'illusion d'agir contre le sans-abrisme et les installations de fortune. Alors qu'au contraire, comme vu tout au début, l'habitat permet avant tout la légitimité d'être installée et de pouvoir soi-même décider d'où partir si on veut partir, d'être propriétaire de soi-même.

1 | LE PROGRAMME « TOITS D'ABORD » DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE

La fondation Abbé Pierre est l'une des associations qui œuvre le plus en France pour dans la lutte contre le mal-logement. Catalyseur de fonds, les Agences régionales de la Fondation Abbé Pierre soutiennent les acteurs locaux qui cherchent à développer une offre de logements accessibles au plus grand nombre. Son principe est de ne plus reposer dans l'attente de l'effort de l'Etat mais de soutenir tout projet possible avec les leviers disponibles aujourd'hui dans la législation, la politique du logement, les démarches administratives et juridiques. Leur base de données importante et leurs connaissances profondes du sujet apportent une expertise de qualité et permettent aux populations précaires d'accéder ou de conserver un habitat digne et adapté.



Source : Site de la Fondation Abbé Pierre

**ILS ONT EU UN PASSÉ.
AIDONS-LES À RETROUVER
UN AVENIR.**



PLUS DE 140 000 D'ENTRE NOUS SONT SANS DOMICILE. AGISSONS !

**Fondation
Abbé Pierre**
pour le logement
des défavorisés

Depuis 2005, la Fondation Abbé Pierre a permis la production de plus de 7 000 logements accessibles aux personnes en difficulté et permis à des milliers de personnes de vivre dignement dans leur logement. « 1500 logements très sociaux » et « 2000 toits pour 2000 familles » ont été les programmes de production de logements précédents menés sur tout le territoire dans les années 2000-2010. Depuis 2012, le 3ème des programmes de soutien à la production de logements très sociaux engagé par la fondation. Son objectif est de lutter contre la précarité énergétique permettant de produire des logements à loyer très social dont l'ensemble du coût d'usage, notamment les dépenses énergétiques, est maîtrisé. Leur champs d'action s'inscrit dans les domaines de la prévention des expulsions, du Droit au logement opposable et de l'habitat indigne. Partout en France, elle tient parallèlement une plateforme téléphonique « Allo prévention Expulsion » qui apporte le plus en amont possible (dès les premiers impayés ou dès l'origine de la procédure) une information aux locataires afin de les guider dans les démarches juridiques et sociales visant à prévenir l'expulsion locative et de les orienter vers des structures à même de les accompagner dans ces démarches au plus proche de chez eux. Enfin, cette plateforme cherche à sensibiliser le public. Ce service a soutenu 13 000 familles depuis sa création.

La présence d'un membre de la fondation lors de la table ronde organisé à l'ENSA de Strasbourg est un indicateur de leur action quotidienne dans la prévention et dans le développement de leur relation à tous les acteurs du milieu. À l'origine de travaux de recherche importants pour comprendre le mal-logement, elle tente d'y remédier et de proposer des solutions pour sortir de la crise du logement. Leur rapport annuel est particulièrement complet. On y trouve non seulement le diagnostic des grandes problématiques de la précarité de l'habitat sous toutes ses formes, mais également le rapport de leurs rencontres avec les habitants, les actions menées par les associations, et leurs directives pour répondre à chaque problématiques. Cela rappelle les multiples formes que prend l'habitat précaire et que le non-hébergement ne peut être solutionner qu'en travailler sur l'ensemble des problématiques et notamment en limitant les expulsions qui ne font qu'amplifier la proportion de précaires. Selon les chiffres de l'Insee, en 2007, ce sont 1 252 000 locataires qui n'ont pas pu payer leur loyer en 2006.

2 | LE PARI DE L'HOSPITALITÉ DU PEROU

Comme développé en introduction, le temps est donc un outil essentiel pour sortir de l'urgence. Il faut pouvoir chercher une solution sans avoir la moitié de son esprit occupé par l'incertitude de voir le minimum qu'on a établi être détruit le lendemain, tout en sachant que le cycle de construction /déconstruction va simplement être déplacé. N'est-il pas logique de vouloir s'abriter soi-même et d'autant plus sa famille lorsque tel est le cas ? L'existence des bidonvilles en France est une réalité que les citoyens et les pouvoirs publics doivent accepter pour quitter la vision de dégoût encore excessivement présente afin d'entrer dans un échange constructif entre toutes les personnes concernées. Ce ne sont pas des inhabitants, ce sont des habitants qui ont le droit d'accéder à la démarche participative aujourd'hui si encensée en France. D'un autre côté, les bidonvilles, puisque c'est avant tout à ces territoires que je pense, ne sont pas des lieux de vie idylliques comme certains discours tendent à le présenter. Les conditions de vie y sont difficiles, c'est indéniable. L'idée est simplement que tout n'est pas à détruire, on a à apprendre de ces territoires. De plus, les acteurs extérieurs, avec une intervention réfléchie et appropriée, peuvent participer à l'accompagnement des populations vers des habitats dignes et stables de manière progressive mais aussi projeter ce que l'espace alors libéré peut devenir. Un exemple significatif de ce type de démarche est le travail opéré par le PEROU dans la jungle de Calais et dans le bidonville de Ris-Orangis¹. Michel Lussault² définit cela comme une forme d'activisme urbanistique qui vise à faire plus qu'une mise à disposition de ressources intellectuelles, techniques, financières en prenant en compte:

« la capacité des individus d'inventer, par leurs pratiques d'investissement d'un lieu, de nouvelles formes de vie collectives, de nouveaux arrangements spatiaux ».

1 OBJECTIF GRAND PARIS.

2 Michel Lussault, Hyper-lieux, Paris, Seuil, 2017, p.196.

En 2012, Sébastien Thiéry (politologue, coordinateur général de l'association PEROU, professeur à l'ENSAD et à Sciences Po) entreprend de réaménager le bidonville de Ris-Orangis avec les 150 Roms y habitant et les riverains. Ces 150 personnes vivaient alors dans l'Essonne depuis 9-10 ans, et dans ce bidonville depuis trois mois. Il faut savoir que 44% des bidonvilles ont moins d'un an, ce qui démontre la mobilité excessive à laquelle ils sont soumis sous forme d'expulsions régulières. La première phase du travail a été descriptive. Pendant deux mois, l'équipe a habité sur place en analysant et répertoriant la vie du bidonville par un travail photographique et graphique. La seconde phase a consisté en l'élaboration d'une bd relatant les perspectives d'actions qui pourraient être menées et fonctionnant comme un contrat avec les habitants comprenant trois grands axes.

1/ **Sanitaire** : virer les déchets et installer des toilettes sèches.

2/ **Urbain** : construire une interface entre le bidonville et la ville pour quitter le bidonville et s'inscrire dans l'urbain par le travail et le logement.

3/ une **restitution du terrain** occupé à la collectivité sous forme d'un espace public aménagé en parc de jeu pour enfants.

ACTEURS : LES HABITANTS ET LE PEROU AMÉNAGENT UN ESPACE COMMUN.
ACT 2 : LOCALITARIIL SI PEROU DRAMATIZAZI SPATILIZAZI



LES HABITANTS ORGANISENT LES DÉCHETS
LOCALITARIIL SI PEROU DRAMATIZAZI SPATILIZAZI



LE PEROU INSTALLE DES TOILETTES
PEROU INSTALCAZI TOALETE



L'interface bidonville/ville est le point sur lequel j'aimerais m'attarder ici. Elle fait sens au rôle de médiateur et de catalyseur que peut jouer l'architecte dans la création d'un territoire de l'hospitalité par sa capacité à connecter l'espace public. Ainsi, cela commence par travailler sur le sol et le seuil afin de créer de l'espace public non pas réservé aux habitants du bidonville mais accessible et attractif pour tous les citoyens. Si l'architecte n'a pas à intervenir sur l'habitat en soi, il peut concevoir et construire un équipement public qui donne de la visibilité et par conséquent de la légitimité à l'occupation du lieu et à ses habitants. L'interface se traduit à Ris-Orangis par la construction de l'ambassade, conçu par Julien Beler, qui fera le siège chaque semaine de table ronde avec les habitants mais aussi des invités multiples. Le résultat de ce travail, une inauguration qui renverse la situation. En 2012, les habitants n'ont plus honte d'habiter dans le bidonville et acceptent que le seuil en soit franchi non plus seulement par des acteurs investis mais par l'ensemble de leur voisinage. L'évènement d'inauguration permet alors de faire hospitalité à la ville contraignant les collectivités à accompagner l'urbanité devant le nombre croissant de leurs citoyens impliqués.

Source : PEROU, Rapport 2015
Photo : Jean Larive



Malgré tout le cycle d'expulsion/destruction continue.



1/3 de personnes relogées.

PEROU: assistance à maîtrise d'ouvrage. Les cabanés de chantier servis comme habitat temporaire ne laissant peu de marge, le PEROU y continuera surtout sa démarche sur l'espace entre, sur l'espace public.



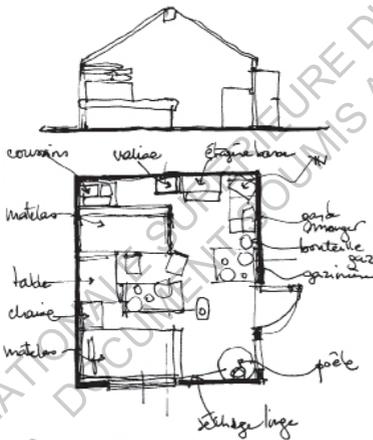
Source : PEROU, Rapport 2015
Dessin : Camilla Martino

Du côté des **2/3 d'habitants restant**, c'est reparti pour la **confrontation** avec tout un travail (sécurisation et sanitaire) sur le bidonville qui comme de coutume s'est immédiatement **régénéré** sur un autre terrain.

Par des **projets artistiques**, de nouveau la même logique de maillage sociale.

De la part des forces de l'ordre, toujours celle de l'expulsion avec encore 50 personnes de plus relogées remplaçant les 50 précédentes parfaitement intégrées. Cela a démontré que les habitants qui y parviennent des qu'on leur en donne l'opportunité.

Ce projet est à mon sens un exemple concret de l'articulation du champs architectural avec toutes les considérations d'autres disciplines pour projeter vers l'habitat digne. Le maillage est pensé à la fois territorial (avec les paysage) et social (avec le voisinage), le budget est cohérent et les objectifs logiques et atteignables. Grâce au répertoire réalisé, ce sont des multitudes d'actions de ce type qui vont pouvoir être menées en attendant que l'Etat en comprenne la richesse et l'intérêt pour tous. C'est également ce genre de démonstrations concrètes qui apportent au dialogue des arguments constructifs puisque dans le cas de Ris-Orangis , 5 ans plus tard, c'est 2/3 des familles qui a pu accéder à un logement social auparavant impensable. Parallèlement, le travail constant de documentation a permis d'équiper les acteurs publics comme le PUCA et associatifs comme la fondation Abbé Pierre, d'un rapport d'expérience et d'un feuillet relatant les possibilités de l'hospitalité. Ce dernier a été envoyé aux maires en réaction à ce que je nommerais le « guide de l'expulsion pour les nuls » diffusé précédemment par le maire de Nice.



* 5 personnes

Dragomir + Daniela, et Fiorina, Alisia, Sorina Prina

+ bureau PEROU



TOITURE

bâches
medium sur structure bois (tronc)

MURS

palettes
contreplaqué
tissus

SOL

tapis
moquette

FENETRE

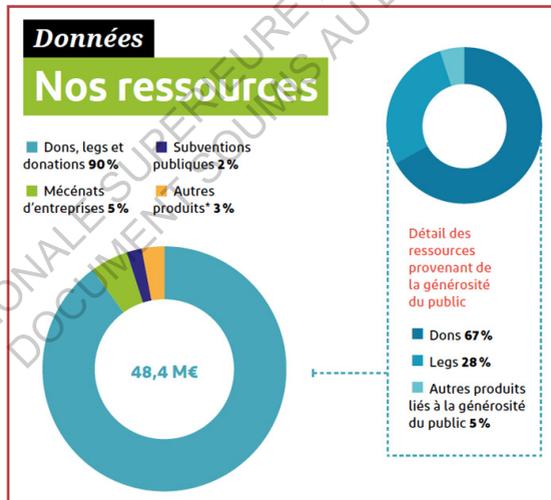
plastique

3 | L'ÉCONOMIE DES PROJETS

Sébastien Thiéry disait assez justement dans sa conférence à l'ENSA Strasbourg que ce n'est pas parce-qu'on travaille dans l'humanaire qu'on fait le choix de finir à la rue pour ses idées. Malgré toutes les mesures de l'Etat évoquées précédemment, le manque de reconnaissance et de financement minimise l'impact terrible qu'aurait l'abandon des bénévoles sur la gestion quotidienne du sans-abrisme sous ses formes diverses. Les paradoxes de la politique menée par les pouvoirs publics enrayent considérablement les efforts des acteurs de l'hospitalité, plus grave encore ils découragent. Le cycle construction/destruction attaquent plus que le matériel, il attaque les idées et l'espoir. Si les désaccords font sens dans les débats pour avancer et construire les projets, je ne parviens à trouver la justification de la destruction sans proposition de construction. La triste métaphore que m'évoque le bulldozer est celle d'un répulsif contre les parasites. Cessons de déconsidérer les hommes d'une manière si indignante, de déconstruire le travail de citoyens engagés avec autant de dédain. Dans une logique de collaboration, un bon équilibre entre les bénévoles et les salariés rémunérés est importante. Cela permet aux projets d'avancer et de se concrétiser grâce à des personnes qui y travaillent à plein temps et pas dans une sorte de cumul d'emploi. Le militantisme épuise. Les projets nécessitent d'une économie comprenant les moyens mais également le salaire de leurs membres actifs pour qu'ils puissent travailler dans des conditions normales. Aujourd'hui, pour obtenir une levée de fond auprès de l'Etat, il faut que le projet puisse s'inscrire dans le cadre de la recherche ou de l'art... Comme on peut l'observer la fondation Abbé Pierre fonctionne avec un très faible pourcentage de subventions de l'Etat, lui laissant alors une grande liberté d'action.

Les études économiques du PEROU sont particulièrement intéressantes puisqu'elles démontrent que bien souvent le coût de la destruction est supérieur ou égale au coût de leurs projets. Sur leur site, on retrouve une comparaison chiffrée qui illustre tout l'intérêt de leur démarche. Le coût de l'expulsion pour le contribuable ? 129 950 € y compris l'hébergement des 150 expulsés. Le coût de la gestion par PEROU ? 50 000 € y compris des résultats encourageants : 12 contrats d'insertion, 38 personnes régularisées, 12 enfants nouvellement scola

risés. Cette mission de recherche financée par l'État à travers le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) et détruite par l'État. Cela n'est pas viable sur le long terme, une reconnaissance de la richesse du travail effectué doit avoir lieu. Sinon c'est autant d'énergie et de processus avortés qui vont eux aussi avoir un coût puisqu'on se retrouvera avec des spécialistes qui ne peuvent plus poursuivre par faute de moyen. L'importance de la transmission des savoirs s'impose alors pour lutter contre la vanité des projets menés. Relevés, archivages, conférences, et autres procédés de documentation vont permettre la multiplicités des actions et des acteurs. L'action est aujourd'hui diffuse et non coordonnée, on peut critiquer ce système et tendre laborieusement à une coordination totale. Une autre solution est de continuer avec ce système et d'encourager toutes les actions spontanées. Cette seconde direction repose sur la confiance envers les individus et leur autonomie pour élaborer des projets pertinents et conscients.

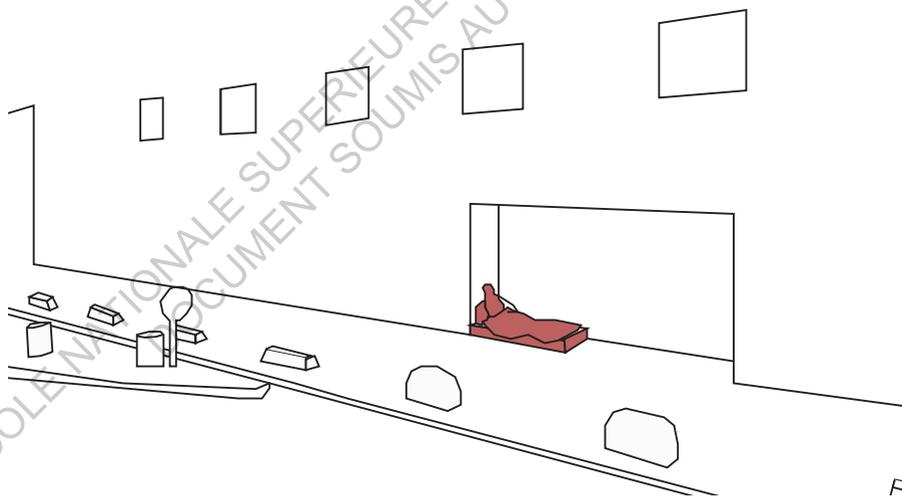


Source : Site de la Fondation Abbé Pierre

3/ LA NÉCESSITÉ DE CHANGER DE POINT DE VUE

Dans les débats observés, j'ai eu le sentiment que tout convergiaient dans l'élaboration d'une thèse mais peu d'éléments perturbateurs ou très vite écartés permettaient de développer l'anti-thèse. La thèse qui serait celle d'un habitat digne pour tous me semble tellement évidente que naturellement j'écarte également tout ce qui viendrait la perturber pour n'absorber que les arguments en sa faveur. Ainsi, les acteurs évoqués tout au long de ce mémoire pensent en direction des solutions pour y parvenir. On cherche une solution pour demain alors qu'il faut en trouver une pour l'avenir.

1 | LES HABITANTS SÉDENTAIRE, AU BAS DE CHEZ-MOI, À MONTREUIL.



Au bas de chez-moi, un homme habite une entrée de secours du bâtiment public situé en face. Un matelas posé sur le sol, quelques duvets, un parapluie pour se protéger du soleil et des intempéries. Deux mois que je suis arrivée et il n'a pas bougé. On comprend cet homme qui, habitué à l'ignorance du passant, s'autorise une action de vie privée dans le domaine public. Une barrière non pas physique mais so

ciale s'étant dressé entre lui et les passants, faisant de l'espace public son espace privé dans un certain périmètre. Il habite ici mais ne mendie pas. Je ne sais pas de quoi il vit et peu bavard lorsque j'ai voulu discuter un jour avec lui, j'ai préféré ne pas insister.

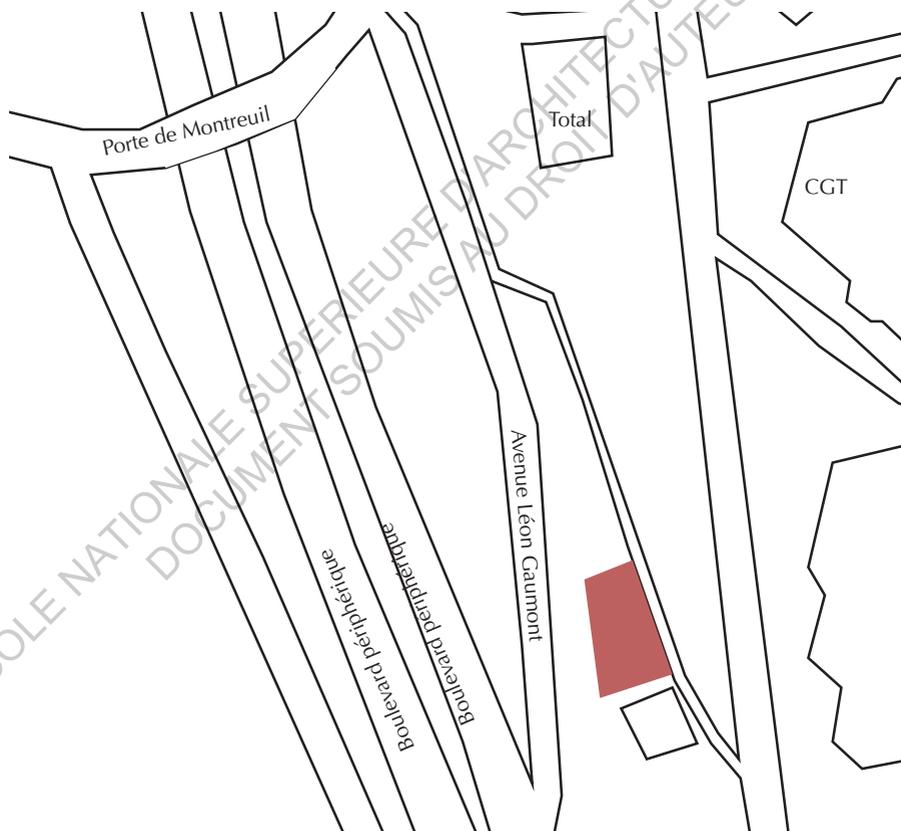
« La rencontre dans la rue avec les personnes sans domicile est l'une de ces situations ordinaires de "distance dans la co-présence". (...) jusqu'à l'ultime oubli du regard de l'autre comme lorsque cet homme, en plein centre de Paris, se déshabilla un jour et se retrouva nu au milieu des passants pour se laver à la fontaine publique. »

Pascale Pichon,
«faire la manche, vivre des ressources des espaces publics »¹

Au sol, toute autour de lui, la municipalité n'a pas encore trouvé de parade pour empêcher une habitude systématique des marchands des puces de vider leurs déchets à même le sol. Chaussures, vêtements, et déchets en tout genre jonchent le pourtour des trottoirs et tracent le chemin jusqu'au bord du périphérique qui accueille véritablement les puces.

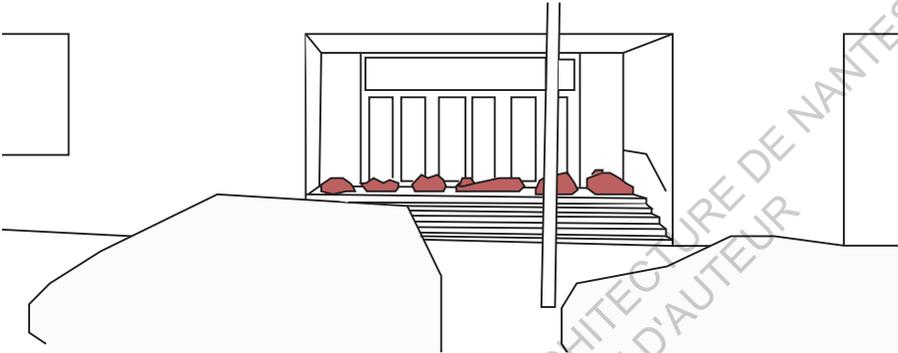


Dans le grillage qui nous sépare du périphérique, toute sorte d'objets restent accrochés dans les branchages, en fin de semaine, des vendeurs ambulants se placent le long du trottoir pour vendre de la marchandise récupérée, textile principalement. Derrière ce grillage, dans cet interstice d'espace disponible, quelques personnes sont venues s'installer avec trois tentes. Ces deux situations sont celles que je vois tous les jours puisqu'elles se situent vraiment sur mon itinéraire pour me rendre à l'agence.

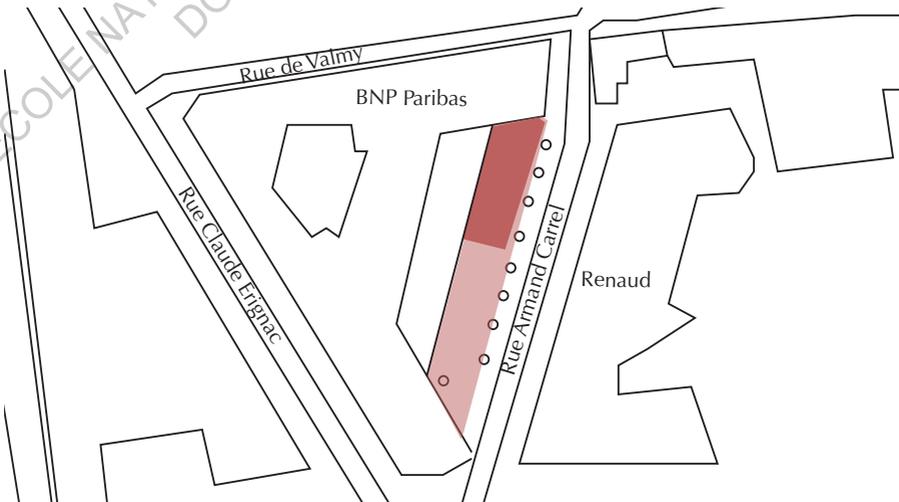


Plan de situation

Sur d'autres chemins empruntés occasionnellement des scènes similaires m'ont marqué. En avril, alors que je me rendais au point de rencontre d'un covoiturage de nuit, j'ai vu sous un porche avenue Léon Gaumont une quinzaine de personnes dormir dans des sacs de couchage.



De l'autre côté sur la placette qui s'ouvre sur la rue Armand Carrel, ce sont des personnes de tous les âges d'enfants à adultes qui habitent là. Certaines journées, toutes les affaires sont rassemblées proprement dans un coin de la placette et il n'y a personne. D'autres, c'est un rassemblement qui se fait sur la placette. Je me souviens notamment d'un dimanche où tous les hommes se tenaient autour d'une partie de dés enflammés qui semblait propice aux paris au vu de l'intensité générale des spectateurs. Le soir, tous les matelas sont déployés pour que tout le monde puisse dormir. Lorsque l'on passe, on sent une multitude de paires d'yeux qui nous observent et nous honteux on rentre dormir sous un vrai toit.



2 | BIEN-PENSANCE AVEUGLE

Tout d'abord, dans les recherches sur le sujet, du moins les miennes, on tombe facilement sur des conseils, des assemblés, des organismes, et tout son lot d'acronymes qu'ils dépendent de l'Etat français ou de l'Europe. Il en est de même pour la nébuleuse d'associations qui gravite autour. On peut espérer que les experts différencient le rôle et l'apport de chacune de ces institutions mais de quelle manière est-il possible de certifier que les travaux ne se superposent pas ? Le terme superposition pour qualifier l'information trouvée est important puisque récurrent lors des recherches avec les mots clé sans-abrisme, mal-logement, précaire, migrants, camps. C'est une documentation massive qui est alors à analyser, étudier, trier. Mon constat est celui de la redondance des informations dans la littérature comme sur les plateformes d'information des pouvoirs publics. Ainsi j'ai souvent eu le sentiment de perdre du temps à multiplier les sources qui finalement me renvoient vers les mêmes informations sans spécialement d'interprétation différentes qui auraient pu créer une confrontation et apporter des points de vue nouveaux. Cela m'amène à penser que l'affect lié au sujet de l'habitat digne entraîne une précaution parfois excessive dans l'expression d'idées ou d'arguments pour réagir. Ainsi, l'information brute et les statistiques sont accessibles et de qualité au vu des multiples acteurs qui travaillent à son étude et sa diffusion. Pour ce qui est de l'interprétation de ces données et des directives actions face au constat et aux directives à mener, dans les sources consultées, personne ne se félicite de voir des personnes dormir dans la rue et la majorité s'accorde pour une action multipartenariale, transversale, pluridisciplinaire, globale, etc... Dans les faits, face à une telle ambition, j'imagine que les différents acteurs en capacité de réagir peuvent se sentir à raison désemparés.

On peut également se questionner sur la vision systématique de l'habitat précaire comme urgence à traiter. Si on l'a vu l'errance pauvre avait globalement disparu durant les 30 glorieuses, elle a ressurgi de manière conséquente avec le chômage. L'appel de l'Abbé Pierre, lui, date du 1er février 1954, créant ce qu'on appellera « l'insurrection de la bonté ». Déjà dans son discours, il évoque l'urgence de la situation il y a de cela 60ans. Il en est de même pour ce qu'on appelle la crise des migrants, un fait déjà présent en France depuis plus de 10 ans. Ce n'est

pas passer, on ne vient pas répondre à phénomène passager mais à un phénomène ancré dans notre société. L'enjeu est donc que la société se crée avec toutes ces populations. Architectes, urbanistes, et autres acteurs du social, sont aujourd'hui en capacité d'y participer avec des solutions vers l'habitat digne qui ne demandent qu'à être soutenu par les politiques publiques. Au nom de l'urgence, des décisions sont justifiées. Un terme employé à tout-va, car si c'est urgent, tout est permis et personne ne peut critiquer. La solution inadaptée est adoptée puisqu'elle est rapide. L'urgence paralyse les esprits qui dans la panique cherchent une solution pour demain alors qu'il faut en trouver une pour l'avenir.

3 | UNE PRÉCARITÉ À MAINTENIR

Si la solution évolue si peu en ce sens malgré toutes les idées et les solutions qui ne cessent d'enrichir notre boîte à outils existantes, c'est qu'un frein important existe. S'il est si peu évident à nos yeux, c'est sûrement qu'il n'est pas dans notre champ de vision. Si on change de point de vue et qu'on cesse de placer l'individu au cœur de la réflexion de l'habitat digne. On réfléchit alors à partir l'anti-thèse qui serait celle du maintien de la précarité. L'idée est alors de réaliser le chemin inverse et de remonter le fil pour chercher quels seraient les acteurs qui autour d'une table ronde pourraient construire cette anti-thèse. Cette anti-thèse implique l'immoralité mettant de côté tout ce qui se rapporte à la considération de l'humain et de ses droits. Cela évoque le passeur pour qui l'immigration est l'opportunité rêvée de gagner beaucoup d'argent. Pas de sentimentalisme pour le passeur, l'Homme est une marchandise extrêmement rentable. Un monde où tout, comprenant les êtres humains, devient produit et donc commerce. Ce monde représente la vision capitaliste qui était évoquée tout au début dans les causes de la crise de l'habitat. Si l'Homme est un produit, l'habitat l'est tout autant. Le marché de l'habitat, c'est tout simplement l'immobilier. L'objectif est non pas de loger des individus, mais de créer le besoin pour l'individu d'accéder à l'habitat. Un principe de base de l'économie est l'offre et la demande. Si la demande accroît et que l'offre se raréfie alors le produit gagne en valeur monétaire.

Lorsqu'on voit quelqu'un dormir dans la rue, notre peur la plus profonde est que cela puisse un jour nous arriver. Bouleversé, on se dit que c'est impossible à accepter et on veut tout faire pour lutter contre cette possibilité en luttant de manière générale contre le sans-abrisme. C'est peut-être pour cela qu'on utilise le champs lexical du combat lorsqu'il s'agit du sujet de l'habitat précaire, pour lutter contre l'idée que cela un jour nous atteigne. Cette angoisse laisse le champs libre à tout le secteur de l'immobilier. Avoir un toit a-t-il réellement une valeur ? Mieux, y a-t-il véritablement un prix trop élevé pour acquérir la sécurité de la propriété de l'habitat et de ce fait sa propre propriété, liberté et tranquillité ? Maintenir la précarité de l'habitat, c'est faciliter la maitrise de l'immobilier et de sa valeur marchande. A Paris particulièrement, on observe que chacun est prêt à sacrifier une forte partie de son budget pour habiter. Les plus précaires comme les étudiants sont prêts à habiter des logements qu'ils n'auraient jamais accepter dans d'autres villes. Plus encore, c'est l'invisibilité de la précarité qui se monnaie. On peut supposer que dans certains arrondissements, les prix s'élèvent grâce à l'absence des personnes précaires et des dispositifs à leur disposition. Cette intuition peut aisément se vérifier en mettant en lien quelques cartographies de l'Apur.

Source : L'Apur



L'offre d'hébergement à Paris au 1^{er} décembre 2009

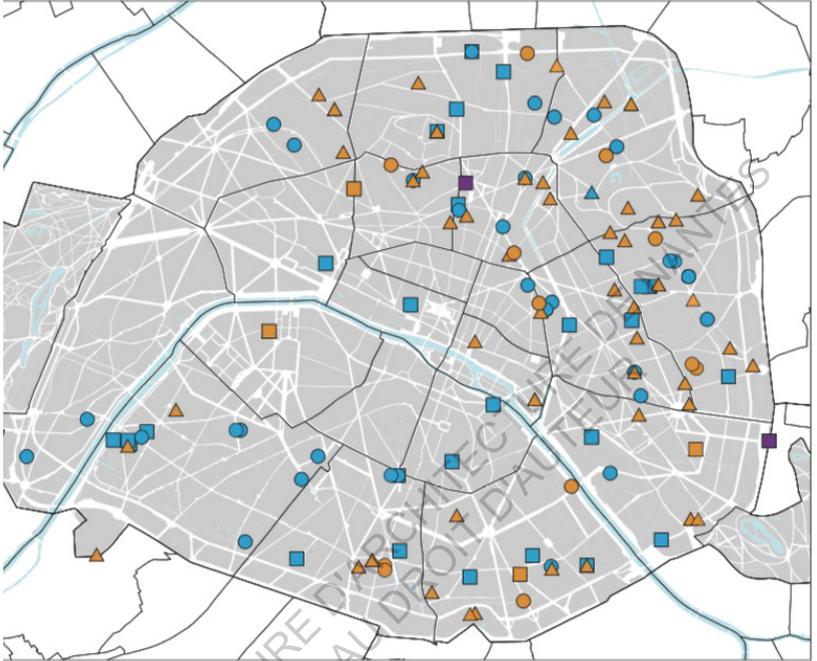
Discipline de l'établissement

- Hébergement d'urgence pour des personnes en difficulté
- ▲ Hébergement d'insertion pour des personnes en difficulté
- Hébergement de stabilisation pour des personnes en difficulté

Types d'établissement

- CHRS – Centre Hébergement et Réinsertion Sociale
- LHSS – Lits Halte Soins Santé
- CHU – Centre d'Hébergement d'Urgence

Source : Apur à partir du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess)



Structures d'accueil de jour à disposition des parisiens en grandes difficultés, 2010

Structures d'accueil

- Permanence Sociale d'Accueil
- Espace Solidarité Insertion
- Autre accueil de jour

Dispositifs spécialisés

- Se vêtir
- Se nourrir
- Se soigner
- Se laver

Source : Ville de Paris, Guide Solidarité 2010



4 | REPENSER LE TERRITOIRE

Les bassins de vie et de travail concentrés à Paris, il est logique que les populations s'y entassent même si la contrepartie est un habitat indigne allant de la voiture aux bidonvilles en passant par bien d'autres formes. Le système néo-libéral des années 1970-1980 n'a fait que renforcer ce phénomène. Le territoire peut être repensé de manière à redistribuer les bassins de travail sur l'ensemble du territoire français. La ville verte et dense séduit les citoyens mais elle ne peut pas être la seule solution pour répondre à la densité grandissante. Un étalement progressif et intelligent pourrait être une direction à étudier pour adapter notre territoire aux crises actuelles et futures. Partir travailler à Paris ne doit plus être une fatalité mais un choix parmi de multiples alternatives. Pour les prolétaires ce déblocage par le haut de l'immobilier pourrait être un véritable soulagement même si les notions de déracinement sont à considérer pour de brusques changements géographiques.

L'association Nouvelle Ville-Vie Nouvelle accompagne la mobilité géographique. Depuis 2014, l'association accompagne une cinquantaine de ménages par an (sur une durée moyenne de 4 mois), et compte une douzaine de relogements chaque année. Pour que cette stratégie fonctionne, de nombreux facteurs sont à considérer comme la connexion efficiente des territoires et autres paramètres indispensables. La procédure mise en œuvre : pour être accompagnées par l'association, les personnes doivent être dans une situation professionnelle précaire ou à la retraite et être en difficulté de logement (hébergement, sous-location, logement inadapté, etc.) mais sans dette locative non traitée. L'association vérifie que le déménagement est souhaité et ensuite étudie avec le ménage si le projet est réalisable en étudiant plusieurs régions d'accueil qui prennent en compte une cartographie recoupant par ville les indicateurs relatifs au taux de chômage, coût des loyers et à l'offre Hlm. La majorité des relogements ont lieu dans le parc social. Des partenariats sont en création avec des agences immobilières à vocation sociale, afin de mobiliser également le parc privé à loyer modéré. Par ailleurs, en milieu rural, on retrouve un nombre croissant de logements vacants évoqués précédemment.

« Quand un groupe, au sens large du terme, c'est-à-dire les travailleurs d'une entreprise, mais aussi les gens d'un quartier ou d'une ville, quand ces gens n'acceptent plus passivement les conditions d'existence, quand ils ne restent plus passifs devant ces conditions qu'on leur impose; lorsqu'ils tentent de les dominer, de les maîtriser, il y a tentative d'autogestion. »

Henri Lefebvre

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

L'HORIZON DES POSSIBLES

LES NOUVELLES PRATIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES NE PEUVENT RÉPONDRE SEULS AU PROCESSUS D'HABITAT DIGNE POUR TOUS MAIS ELLES Y PARTICIPENT DE MULTIPLES MANIÈRES.

La difficulté de l'accès à l'habitat digne en France est un phénomène de masse qui s'alimente au rythme des crises de toutes sortes. Réfugiés climatiques, politiques, économiques, ils vont être de plus en plus nombreux à fuir les conséquences d'une consommation excessive et abusive des ressources existantes. A l'intérieur même de notre pays, l'écart se creuse continuellement. Une part de la population accède à la maison individuelle, graal ultime de l'habitat digne. Parallèlement, une autre part de la population, qualifiée de précaire, se concentre dans le parc immobilier social où les difficultés et les problématiques de mal-logement (surpeuplement, insalubrité, etc) s'accumulent. Malgré l'ampleur de la lutte à mener, de nombreux acteurs, qu'ils soient politisés, professionnels ou simplement citoyens, ne se découragent pas et agissent.

Si la thématique de l'habitat digne pensée de manière isolé relève du travail de l'architecte, l'accès de tous à cet habitat relève de bien d'autres acteurs exerçant dans bien d'autres secteurs d'activité. Le champs économique. Durant le stage, j'ai compris le combat quotidien de l'économie dans un projet. Les meilleurs projets deviennent ceux qui ont dès le début pris en compte cette notion puisque tout simplement ceux qui resteront le plus proche de la conception initiale lors des différentes phases qui mènent le projet à sa construction. Jusqu'à la fameuse balance financière qui mènera à des réunions de chantier animées, le champs économique est intrinsèquement lié au champs architectural des qu'on traite de construction. La formation issue des écoles d'architecture post-beaux art, a pour avantage une tres forte sensibilisation aux sciences sociales nous menant à placer l'individu au coeur de notre conception de l'habitat digne. Comme développé pré-

cédemment, c'est qui rend le rôle de l'architecte essentiel dans ce processus. Cependant, triste est de constater que parler en terme économique permet d'atteindre l'intérêt et la conscience d'un plus large public. En ce sens, les acteurs étudiés démontrent qu'offrir un toit pour tous est économiquement réalisable, mieux cela permettrait au contribuable de réaliser des économies. Cela s'explique notamment par les dispositifs d'urgence extrêmement coûteux et par notre couverture sociale admirable en France mais qui sert à soigner les personnes que la rue a détruite et que le PAOSM de Nanterre illustre tristement.

Les analyses démontrent qu'il est économique réalisable de produire une réponse adaptée pour chacun. Dans ce chacun, je retiendrais trois grandes catégories de personnes qui souffrent du sans-abrisme. La première serait la population qui souffre du sans-abrisme en conséquence de difficultés économiques pour accéder au parc immobilier. On retrouve ici des personnes contraintes de vivre chez des proches, dans des squats, dans leur voiture, dans des abris de fortune ou tout autre habitat inadapté. Elles ne nécessitent pas d'accompagnement particulier mais ont besoin de stabilité pour conserver ou accéder à l'emploi. Le déblocage par le haut de l'immobilier est ici primordial en facilitant la location, en étudiant l'utilisation potentielle des logements vacants, en intégrant l'existant au tissu urbain et leurs habitants au tissu social. Ensuite, la seconde serait celles des sans-abris en difficulté que ce soit de santé, de manque de formation, ou autres. Ces personnes ont besoin de construire leur habitat mais aussi de se reconstruire personnellement. Pour eux, le parcours de réinsertion progressive peut être une solution mais il faut être prudent à ce que cela ne reste qu'une situation temporaire pour accéder au plus vite à un toit. La difficulté ici est principalement que la personne ne sorte jamais vraiment de ce circuit. L'avantage est la prise en charge médicale au besoin et l'aide à la réalisation d'un projet de réinsertion. Cela peut être précieux pour des profils fragiles. Enfin, la dernière est aussi la plus polémique. Ce serait celle des « Grands

exclus» pour qui l'accès à un habitat est le plus compliqué car parfois même plus envisagé par les personnes elles-mêmes. Les deux pistes possibles ont été exposées. La première relève de l'objectif zéro SDF, alliant répression et efficacité. La seconde de rétablir progressivement du lien social et de convaincre de nouvelles perspectives. En attendant que ce soit un véritable choix, laisser les personnes évoluer dans des espaces qu'elles se sont appropriés et dans un environnement social qu'elles connaissent. Pour le moment les pouvoirs publics oscillent entre les deux. Cela mène à une incompréhension de la part des concernés eux-mêmes mais aussi des citoyens qui ne comprennent pas la situation. Pour tous, l'objectif serait de ne pas avoir à sélectionner parmi les précaires, ceux qui auraient une capacité à habiter mais d'offrir un toit à chacun. Une majorité des profils compliqués l'est en conséquence de la précarité, l'impératif est de ne plus soigner mais d'intervenir en amont.

Pour proposer une réponse adaptée à chacun et ne pas faiblir à la plus simple des solutions qui est aussi humainement la plus pauvre de parquer les sans-abris dans des centres, différents moyens existent. Il faut mettre fin à l'aberration d'un Etat schizophrène qui participe tout autant à construire (une politique publique) qu'à détruire (des initiatives locales et citoyennes). Il faut faire accepter aux politiques l'intérêt de développement de projets non supervisés par l'état, simplement accompagnés, qui laissent place à l'expérimentation locale, qui font confiance aux acteurs engagés sur le terrain au plus près des populations concernées, pour des réponses ingénieuses et rapides face aux situations d'urgence. Pour proposer une réponse adaptée à chaque situation, l'intégration dès la conception jusqu'à la construction, des ressources existantes humaines (habitants et bénévoles) et matérielles (matériaux économes et recyclés) présente de fortes potentialités. La solution miracle n'existe pas. La réaction des architectes et urbanistes ne suffira pas si elle ne se connecte pas à d'autres acteurs engagés (politiques, travailleurs sociaux et société

civile). Pour que le déblocage se fasse, ce n'est plus seulement dans le social qu'il faut chercher. Les acteurs dans ce milieu sont déjà épuisés et ne peuvent pas faire plus qu'ils ne l'ont déjà. Il faut impliquer plus de citoyens et des solutions peuvent alors apparaître à partir de recherches qui de prime abord ne sont pas réalisées dans cette objectif d'accès à l'habitat digne. Repenser le territoire peut se réaliser à la grande échelle, décentraliser l'activité en France est un projet ambitieux qui peut permettre à de nombreuses familles de se construire ailleurs dans conditions d'habitat digne et plus accessible qu'en Ile-de-France. De manière générale, la coordination d'une diversité d'acteurs et d'outils permettra de venir résorber au mieux la situation, d'en imaginer des étapes et des formes de transition.

Pour conclure, mon sentiment en écrivant les dernières lignes de ce mémoire est plutôt positif. Je n'idéalise pas la situation actuelle qui est celle d'une crise mondiale aux répercussions catastrophiques. Simplement, le constat de mes observations initiales dans les espaces publics qui était basiquement celui du désintérêt général des passants envers les individus qui pratiquent la mendicité et/ou dorment dans la rue n'était pas révélateur. Le sujet intéresse et indigné depuis des décennies une part de la population je l'espère grandissante. L'implication dans la recherche de solutions et de leur mise en place est réelle que ce soit au sein des pouvoirs publics, des écoles ou même de la population. J'ai profondément espoir dans l'articulation social, architecturale et urbaine déjà en cours et qui ne va cesser de s'améliorer grâce à une génération actuelle impliquée à l'écoute des autres générations actives. La transmission de savoirs émane des erreurs du passé comme de ses réussites. On ne peut que croire en la poursuite et l'amplification de la dynamique collective dans la construction d'une société qui respecte au mieux l'utopie d'un respect des droits fondamentaux de chacun sans distinction aucune.



BIBLIOGRAPHIE

Bouchain, Patrick. EXYZT. «Construire en habitant». Paris, Actes Sud, «l'impensé», 2011, 111 p.

Damon, J. (2010). «Questions sociales et questions urbaines». Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. doi:10.3917/puf.damon.2010.01.

Declerck, Patrick. «Les naufragés», Terre humaine Plon, Paris, 2001

Dollé, Jean Paul. « La crise est là », Lignes 2009/3 (n° 30), p. 78-88. DOI 10.3917/lignes.030.0078

Les lieux publics de la survie quotidienne : «Recherche exploratoire : parcours urbains et suivis de personnes sans domicile dans deux quartiers parisiens» : Rapport Novembre 1996. s.l. : Secrétariat Permanent du Plan Urbain, 1996 . 43 p.

Lussault, Michel. «Hyper-lieux». Paris, Seuil, 2017.

Wihlto de Wenden, C. (2010). «La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales». Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P).

Paquot, Thierry. «L'espace public», La Découverte, coll. « Repères », 2009, 125 p.

Payot, Daniel. «Des villes refuges : témoignage et espacement». La Tour d'Aigues : Aube, 1992 . 110 p.

Pichon, Pascale. «Vivre dans la rue. Sociologie des sans domicile fixe», Paris, Aux lieux d'être, 2007, 304 p.

Robert, Christophe. « 3,5 millions de mal-logés : les raisons d'une triple crise », Après-demain 2009/3 (N ° 11, NF), p. 4-6.

Viguié, Frédéric. « D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge. André Gueslin, Librairie Arthème Fayard, 2013, 530 p., 26 € - isbn : 978-2-213-66653-2 », Revue d'histoire de la protection sociale 2013/1 (N° 6), p. 134-138.



INTERNET

SITES INTERNET RELEVANT DE L'ETAT

Commission européenne. Emploi, affaire sociale et inclusion [en ligne]. <http://ec.europa.eu/social/home.jsp?langId=fr>. [27 décembre 2017].

CNLE. Conseil National des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. [en ligne]. <https://www.cnle.gouv.fr> [26 mai 2018].

Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre, hôpital Max Fourestier. [en ligne]. <http://www.ch-nanterre.fr/accueil.aspx> [6 juin 2018].

FEANTSA. [en ligne]. <https://www.feantsa.org/en> [7 août 2018].

DOCUMENTS EN LIGNE RELEVANT DE L'ETAT

EMMANUELLI, Xavier; LANDRIEU Bertrand. L'hébergement d'urgence des travailleurs en situation de précarité en Ile-de-France et à Paris. [document électronique]. Paris, 2006, http://samusocial-international.typepad.com/samusocial_international/files/travailleurs_en_situation_de_prcarit_1.pdf.

DHRU. Le logement en 2006 en Île-de-France. [document électronique]. Paris, 2007, http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaque_logement_IDF_2006_cle28724b.pdf.

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France. La territorialisation des objectifs de production de logements en Ile de France, bilan annuel à mi-2017. [document électronique]. Paris, 2018. http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driea_avril2018_territorialisationproductionlogementidf_mi2017v2.pdf

Haut Comité Pour Le Logement des Personnes Défavorisées. Le comité de suivi de la loi Dalo (en ligne) <http://www.hclpd.gouv.fr/composition-missions-et-fonctionnement-a39.html> (5 juillet 2018)

SITES INTERNET

BELLASTOCK Architecture expérimentale. [en ligne]. <http://www.bellastock.com>. [29 mai 2018].

Doctorat Sauvage En Architecture. [en ligne]. <http://www.dsea.fr/philosophie.html>. [3 février 2018].

EXYZT. [en ligne]. <http://www.exyzt.org/about/>. [29 mai 2018].

Melki, Marc. Et si c'était vous ?. Marc Melki photographies [en ligne]. 2014. Disponible sur : <<http://www.marcmelki.com/fr/portfolio-15261-1-60-exils-intra-muros.html>>. [consulté le 2 mai 2018]

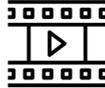
MICHAUD, Pierre. [pierremichaudphotographe.com](http://www.pierremichaudphotographe.com). [en ligne]. <http://www.pierremichaudphotographe.com/fr/portfolio-22534-0-40-c-a-s-h-centre-d-aide-et-de-soins-hospitaliers-nanterre.html> [30 avril 2018].

PEROU. [en ligne]. <https://www.perou-paris.org/Manifeste.html> [30 avril 2018].

DOCUMENTS EN LIGNE

B.H. «Paris : les migrants du camp du Millénaire mis à l'abri «d'ici 15 jours»», Le Parisien. [en ligne]. <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-les-migrants-du-camp-du-millenaire-mis-a-l-abri-d-ici-15-jours-25-05-2018-7735935.php> [25 mai 2018]

Source AFP. «Loger les sans-abri coûterait moins cher à l'Etat», Les Echos. [en ligne]. https://www.lesechos.fr/01/01/2017/lesechos.fr/0211649593561_loger-les-sans-abri-couterait-moins-cher-a-l-etat.htm [3 juillet 2018] Melki, Marc. Et si c'était vous ?. Marc Melki photographies [en ligne]. 2014. Disponible sur : <<http://www.marcmelki.com/fr/portfolio-15261-1-60-exils-intra-muros.html>>. [consulté le 2 mai 2018]



MÉDIAGRAPHIE

Amnesty Internationale France. VOIR POUR COMPRENDRE #6 : LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME. <https://www.amnesty.fr/actualites/voir-pour-comprendre-la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme> (consulté le 29/07/2018).

Clique. Christian Page, journal de la rue - Clique Dimanche du 28/01 - CANAL+. [Indicateur Internet]. <https://www.youtube.com/watch?v=Dmbie8PHRhg> (consulté le 12/02/2018)

INA.fr. Des tentes pour les SDF à Paris. [Indicateur Internet]. <http://www.ina.fr/video/3016608001014>. (consulté le 23/05/2018).

Mainmise sur les villes 2015. Réalisateur : Claire Laborey. Auteurs : Claire Laborey, Marc Evreux. Producteurs : CHAMAEROPS PRODUCTIONS, ARTE FRANCE.



CONFÉRENCES ET DÉBATS

Enseignants et étudiants de l'ENSA Strasbourg. «Table-Ronde : Abri d'urgence: une architecture minimum ?». Ajoutée 2 juin 2017. <http://www.strasbourg.archi.fr/events/table-ronde-abri-durgence-une-architecture-minimum>. [consulté le 4 août 2018]

Mireille GAÜZÈRE, Florian HUYGHE, Jean-François BRIAND, Albert DUBLER et Olivier MOLES ; modération Sylvia DUBOST. Table-Ronde : «Dignité, abris d'urgence et mal-logement». Ajoutée le 31 mai 2018. <http://www.strasbourg.archi.fr/events/table-ronde-dignité-abris-durgence-et-mal-logement>. [consulté le 4 août 2018]

THIÉRY, Sébastien. «Construire l'action», Collectif PEROU. Ensa Strasbourg. Ajoutée le 19 janvier 2018. <https://www.youtube.com/watch?v=XbOtcJSH01M>. [consulté le 3 août 2018]

**INSEE****DONNÉES DE L'INSEE**

INSEE. L'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. [en ligne]. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1256>. [10 novembre 2017].

INSEE. Comparateur de territoire, Région d'Île-de-France. Publié le 26/06/2018. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-11> (14 août 2018)

Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des affaires sociales, ancienne Présidente de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale). INSEE. Une enquête d'exception. Sans-abri, sans-domicile : des interrogations renouvelées. ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 391-392, 2006.

Jean-Pierre Reynaud, Sandra Bouvet, Insee. Parc de logements : de plus en plus de logements vacants. [en ligne]. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3570203#graphique-figure1>. [6 août 2018].

Recensement de la population 2013, in Insee, « Les conditions de logement en France », Édition 2017.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS LIBRE

TABLE DES MATIÈRES

PROBLÉMATIQUE P.9

I - DÉFINITION ET CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU « SANS-ABRISME » P.13

1/ UNE DÉFINITION DIFFICILE QUI DIVERGE SELON L'ÉPOQUE ET LES PAYS P.18

1|DES HABITATS INDIGNES ET LIEUX DE VIE PRÉCAIRES

2|DES CITOYENS DÉCONSIDÉRÉS

2/ DES CAUSES VARIÉES P.21

1|LA NOTION DE PROPRIÉTÉ ET D'HABITAT

2|LE CHÔMAGE

3|DÉPLACEMENT DES POPULATIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

4|LE RÔLE DU CAPITALISME SUR L'IMMOBILIER

3/ TRAVAUX DE RECHERCHE SOCIOLOGIQUE ET PHILOSOPHIQUE P.29

1|HÉTÉROGÉNÉITÉ DE LA POPULATION « SANS-ABRIS »

2|RAPPORT STATISTIQUE ET ÉTUDES QUANTITATIVES

3|ET SI C'ÉTAIT VOUS?, MARC MELKI

4/ ENJEUX DES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION ET DE PRÉCARITÉ P.38

1|L'HOSPITALITÉ FACE À UNE VAGUE MIGRATOIRE CONTINUE

2|UN PARC IMMOBILIER SATURÉ ET PEU ADAPTÉ

3|UNE LUTTE CONTRE LE MAL LOGEMENT

II - LUTTE DE L'ÉTAT CONTRE L'HABITAT PRÉCAIRE P. 45

1/ LE PARCOURS DE RÉINSERTION P.48

- 1|DE LA PRISON À L'HÔPITAL, UN ÉTABLISSEMENT FERMÉ À LA VILLE
- 2|C.A.S.H. (CENTRE D'AIDE ET DE SOINS HOSPITALIERS. NANTERRE),
PAR PIERRE MICHAUD
- 3|DU CASH AU PAOSM

2/ UNE PALETTE DE DISPOSITIFS P.58

- 1|LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE
- 2|LES STRUCTURES D'ACCÈS À UN LOGEMENT DE DROIT COMMUN
AUTONOME
- 3|UN RÔLE DE COORDINATEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES
- 4|CONSIDÉRER LES « SQUATS »

3/ L'ÉTAT FACE À L'OCCUPATION SPONTANÉE DE L'ESPACE PUBLIC P.68

- 1|LE SANS-ABRIS DE L'ÉGLISE SAINT-AMBROISE
PARIS, 11È ARRONDISSEMENT
- 2|UNE MISSION DE L'APUR : L'OBSERVATOIRE PARISIEN DE L'INSERTION
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION
- 3|OBJECTIF ZÉRO SDF

4/ LE SOUTIEN AUX ACTEURS SOCIAUX ET AUX INITIATIVES LOCALES P.78

- 1|UNE MISSION : CONDUIRE CHAQUE PERSONNE À
LA RUE VERS UN HÉBERGEMENT DIGNE ET ADAPTÉ
- 2|POUR GÉRER L'URGENCE, DES MESURES À COURT TERME
- 3|POUR ACCÉDER AU LOGEMENT, DES MESURES À LONG TERME

III - L'URBANISME COMME ROUAGE VERS L'HABITAT DIGNE P. 83

1/ L'ARCHITECTURE, L'ARCHITECTE ET L'URGENCE P. 86

- 1| L'ARCHITECTURE DE L'URGENCE
- 2| UNE ARCHITECTURE DE L'HOSPITALITÉ
- 3| FAIRE

2/ SORTIR DE L'URGENCE P. 99

- 1| LE PROGRAMME « TOITS D'ABORD » DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE
- 2| LE PARI DE L'HOSPITALITÉ DU PEROU
- 3| L'ÉCONOMIE DES PROJETS

3/ LA NÉCESSITÉ DE CHANGER DE POINT DE VUE P. 110

- 1| LES HABITANTS SÉDENTAIRE, AU BAS DE CHEZ-MOI, À MONTREUIL
- 2| BIEN-PENSANCE AVEUGLE
- 3| UNE PRÉCARITÉ À MAINTENIR
- 4| REPENSER LE TERRITOIRE

L'HORIZON DES POSSIBLES P. 118

BIBLIOGRAPHIE P. 122

ANNEXES P. 132

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES SIGLES

ANNEXE 2 : SOURCE PEROU
QUELQUES CHIFFRES

ANNEXE 3 : SOURCE PEROU
ANALYSE ÉCONOMIQUE

ANNEXE 4 : SOURCE PERSONNELLE
LE VOISIN DE LA PLACETTE MONTAIGNE
(À NANTES)

ANNEXE 5 : SOURCE PERSONNELLE
LES ACCUEUILLIS DE LA MAISON LAZARE
ET LA CHARITÉ CHRÉTIENNE. (À NANTES)

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT COMMIS AU DROIT D'AUTEUR

ANNEXE 1

LISTE DES SIGLES

Apur : Atelier parisien d'urbanisme

ARHIF : Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile de France.

ALT : Allocation Logement Temporaire.

BAPSA : Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri.

CHAPSA : Centre d'Hébergement et d'Accueil des Personnes Sans Abri.

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence.

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile.

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

CNLE : Conseil National de Lutte contre les Exclusions.

DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales.

ENL : Engagement National pour le Logement.

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale.

FSE : Fonds social européen.

FEDER : Fonds européen de développement régional.

FEAD : Fonds européen d'aide aux plus démunis.

HAS : Haute Autorité de Santé.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

ONPES : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale.

PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture

RHVS : Résidences Hôtelières à Vocation Sociale.

SAHI : Schéma de l'Accueil de l'Hébergement et de l'Insertion.

SAMU : Services d'Aide Médicale Urgente.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ANNEXE 2 : SOURCE PEROU QUELQUES CHIFFRES

2 000 000 000 NOMBRE DE PERSONNES SUR LA PLANÈTE QUI
VIVRONT DANS UN BIDONVILLE EN 2030

source : ONU, 2014

8 700 000 NOMBRE DE PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DE
PAUVRETÉ EN FRANCE EN 2011

source : Insee, 2012

36 800 NOMBRE DE PERSONNES RECONDUITES À LA FRON-
TIÈRE EN 2012

source : Ministère de l'Intérieur, 2013

21537 NOMBRE DE PERSONNES EXPULSÉES DE BIDONVILLES
EN FRANCE EN 2013

source : Ligue des Droits de l'Homme, European Roma Rights Centre,
2014

21000 COÛT EN EUROS D'UNE RECONDUITE À LA FRON-
TIÈRE

source : Commission des Finances du Sénat, 2014

16949 NOMBRE DE PERSONNES VIVANT DANS UN BIDON-
VILLE EN FRANCE EN 2013

source : Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, 2014

17 317 NOMBRE DE PERSONNES MORTES AUX FRONTIÈRES
DE L'EUROPE DEPUIS 1988

source : Cimade, 2014

4 300 NOMBRE D'ENFANTS VIVANT DANS UN BIDONVILLE
EN FRANCE EN 2013

source : Fondation Abbé Pierre, 2014

81 DANS LES BIDONVILLES EN FRANCE, POURCENTAGE DE MINEURS NE BÉNÉFICIAINT PAS DE COUVERTURE MALADIE
source : CNDH Romeurope, 2013

80 DANS LES BIDONVILLES EN FRANCE, POURCENTAGE D'ENFANTS ENTRE 6 ET 16 ANS NON SCOLARISÉS
source : Médecins du Monde, 2012

58 POURCENTAGE DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT INSATISFAITES, DONT 74% POUR MANQUE DE PLACES DISPONIBLES
source : FNARS, 2014

46 DANS LES BIDONVILLES EN FRANCE, POURCENTAGE DE FEMMES ENCEINTES NE RECEVANT AUCUN SOIN PRÉNATAL
source : CNDH Romeurope, 2013

30 DANS LES BIDONVILLES EN FRANCE, POURCENTAGE DE PERSONNES SOUFFRANT DE PROBLÈMES RESPIRATOIRES
source : Médecins du Monde, 2012

92 DANS LES BIDONVILLES EN FRANCE, POURCENTAGE DE PERSONNES N'ÉTANT PAS À JOUR DE LEURS VACCINATIONS
source : CNDH Romeurope, 2013

ANNEXE 3 : SOURCE PEROU ANALYSE ÉCONOMIQUE

gestion

environ **10 000 €**

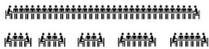
réunions de travail **mairie**



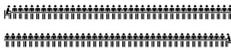
réunions de travail **conseil général**



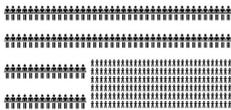
réunions de travail **préfecture**



réunions de travail **inter-services**



réunions de travail **preparation**



destruction

19 550 €

200 gendarmes 75 € salaire moyen par jour x 200 = **15 000 €**



3 voitures police 80 € salaire moyen par jour x 6 = **480 €**



10 camions gendarmerie 150 € x 10 = **1 500 €**



3 bulldozers Location Mecaalac 712mc: 540 € x 3 = **1 620 €**



1 camion pompier (50 €/h déplacement x 7 h) x 2 pomp = **700 €**



1 ambulance **250 €**



(re) hébergement

72 personnes x 272 nuits hotel = **20 400 €**

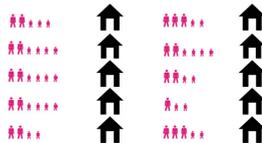
familles	changement hotel	nuitées	coût
4 familles	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
4 familles	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
4 familles	10 jours	10 jours hotel x 75 € =	750 €
4 familles	16 jours	16 jours hotel x 75 € =	1 200 €
4 familles	16 jours	16 jours hotel x 75 € =	1 200 €
4 familles	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
4 familles	10 jours	10 jours hotel x 75 € =	750 €
4 familles	10 jours	10 jours hotel x 75 € =	750 €
4 familles	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
4 familles	16 jours	16 jours hotel x 75 € =	1 200 €
4 familles	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
1 famille	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
4 familles	10 jours	10 jours hotel x 75 € =	750 €
4 familles	24 jours	24 jours hotel x 75 € =	1 800 €
4 familles	16 jours	16 jours hotel x 75 € =	1 200 €

hébergement

stabilisation

familles en insertion

10 familles x 4 mois supplémentaires = **80 000 €**



L'action du PEROU

50 000 €, soit 38,4% du coût d'une expulsion

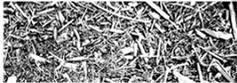
1 ambassade



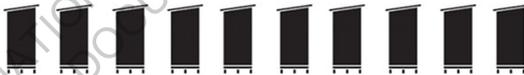
Un collectif de riverains



50 m² de BRF



10 toilettes sèches



180 000 litres de déchets évacués



1000 vœux des mères



ANNEXE 4 : SOURCE PERSONNELLE

LE VOISIN DE LA PLACETTE MONTAIGNE (À NANTES)

La nuit commence à tomber sur la place Viarme. Les employés de Domino's pizza chargent leur top case pour partir livrer les nantais amateurs de «bonne gastronomie». Le parking central se vide peu à peu. Les passages des tramway s'espacent. Du côté de la tour du Crédit Foncier, la façade s'assombrit. Fenêtre après fenêtre, les lumières s'éteignent au rythme des départs de bureau. De l'autre côté de la Rue Porte Neuve, l'agence «Société Générale» a déjà fermé depuis 2h. Elle sépare la réputée place Viarme de la placette Montaigne, plus modeste de taille comme d'activité. L'appartement où je me rends donne sur cette dernière. Il est 20 heures. Je tourne autour du bâtiment pour chercher le bon numéro relativement mal indiqué. Essayant divers passages, je tombe sur un porche jouxtant l'agence.

Une fois, le regard ajusté à la pénombre, un amas d'objets se détache sur tout un pan du passage. En second plan, le regard tombe sur un homme assis sur un matelas de fortune au centre des sacs, oreillers, paniers et autres matériaux qui semblent donc lui appartenir. Il doit avoir environ une quarantaine d'année. Je le salue, il me répond d'un hochement de tête peu avenant. Je continue mon chemin. Une telle appropriation de l'espace faisait de ce porche le sien. Après quelques questions auprès de mon amie habitant l'immeuble, j'obtiens quelques informations. Il habite ici depuis environ 2 ans et est, d'après elle, peu bavard et peu avenant. Au delà de sa seule opinion sur la question, elle me raconte qu'au fil des années et des locataires une solidarité collective s'est formée autour de cet homme considéré comme un habitant de l'immeuble. Tour à tour les voisins lui apportent de quoi améliorer le confort relatif de son installation qui migre du porche au banc situé sur la placette en fonction de la météo.

Passant devant lui plusieurs fois par jour en sortant et rentrant dans leur appartement, on peut imaginer qu'un sentiment de responsabilité s'instaure devant cette situation pérenne qu'ils ne peuvent ignorer. Cette situation d'entraide humanitaire ne doit pas enjoliver le cas dramatique de cet homme contraint de vivre à la rue et qui renvoie au fait que la ville n'est aujourd'hui pas en capacité de lui offrir un meilleur environnement de vie. De plus, depuis l'installation de la Société Générale dans les locaux du rez-de-chaussée, il n'est plus le bienvenu sous le porche. Les employés l'éloignent en lui expliquant que sa présence nuit à l'image de la banque. Ce phénomène d'exclusion est typique du malaise créé par la présence des sans-abris dans l'espace public. Plus encore, elle caractérise le fait que, par la puissance économique représentée par leur lieu de travail, les banquiers ressentent plus de légitimité que l'individu (et les habitants) sur cet espace. Pourtant dans cet endroit, il a ses affaires et est abrité de la pluie. Il n'est pour les banquiers qu'un abord de leur lieu de travail alors que pour l'homme qui y habite cette installation précaire représente symboliquement l'image de la maison dont les entrées en marquent les seuils. Cet endroit, c'est chez lui.

ANNEXE 5 : SOURCE PERSONNELLE LES ACCUEUILLIS DE LA MAISON LAZARE ET LA CHARITÉ CHRÉTIENNE. (À NANTES)

Via l'application internet « Entourage » déjà sus-nommée, je décide de me rendre au lieu d'hébergement le plus proche : La Maison Lazare, 3 rue du refuge. L'édifice est une ancienne école. La porte d'entrée est fermée. A la recherche d'une seconde entrée, je tombe sur l'édifice voisin aux allures de squat, la vieille pierre est taguée et le terrain vague entre les deux est devenu parking. Un homme part en moto, me voyant penaud devant la porte, il m'indique où sonner. Je sonne. Toujours pas de réponse. Un habitant finit par arriver. Il me demande ce que je fais là, je lui explique que j'aimerais avoir quelques infos sur la maison Lazare pour mon mémoire. Un couple s'occupe de la maison, on sonne chez eux mais cela ne donne rien. Mehmet, comme il se prénomme, me propose alors de me faire visiter en m'expliquant son fonctionnement.

« - Ici, il y a plusieurs apparts, des collocs de filles, des collocs de gars. Moi je suis chez les gars depuis 1 an à peu près. Là, c'est la salle commune, c'est un peu le bordel mais il y a des travaux c'est pour ça. On va refaire un autre appartement. Ici on se retrouve, on fait des repas, des trucs comme ça. Ce soir par exemple, il y a un repas de la solidarité où on invite des gens extérieurs à la maison. »

On se dirige vers un autre couloir, toujours au rez-de-chaussée. Il ouvre une petite porte qui donne sur une salle basique transformée en chapelle.

« - Moi j'y vais pas je suis musulman. Normalement, tout le monde doit venir prier ici à 7h du matin, mais nous on est pas obligé. »

Intriguée je lui demande comment est financée la maison Lazare. Il explique qu'il y en a sept en France, entièrement financées par des dons catholiques. Le nous désigne les gens qui, comme lui, sont d'anciens SDF ayant pu intégrer une des collocations. Ils sont appelés au sein de l'association les accueillis et peuvent rester le temps qu'ils veulent. Les autres, ce sont les accueillants ou jeunes pros, eux ne peuvent rester qu'un an. Tous paient un loyer de 380 euros, dont 80 euros destinés à la nourriture mais d'après lui ça vaut le coup car ils mangent pour beaucoup plus. La visite continue. Partout des magazines ou livres sur le thème du catholicisme. Sur la porte menant aux appartements, un article de journal est &pingl&. Intitulé : l'homme qui murmure à l'oreille du pape, le journaliste y décrit l'histoire du fondateur de l'association. On monte ensuite un escalier dont les murs sont décorés de photos de vacances, il explique que des weekends sont parfois organisés dans les autres maisons. On entre ensuite dans la colloc de Mehmet, l'appartement n'a rien de spécial : un salon, une cuisine et des chambres individuelles. Il a une fois voulu repeindre le mur du salon mais ça a finalement été refusé. Toutes les Maisons Lazare doivent respecter la même décoration, dans le salon un mur gris et deux murs blancs.

On redescend ensuite à la salle commune où on rencontre d'autres habitants. Pause café avec Jeff, une femme d'environ 50 ans. Ils m'expliquent qu'entre «accueillants» et «accueillis», il y a parfois quelques tensions car eux ne comprennent pas ce que signifie le fait d'avoir un toit. Les anciens SDF se plaisent dans la maison mais leur objectif est de partir le plus vite possible dès qu'une situation stable le leur permettra. D'après Mehmet, les jeunes pros profitent parfois de ce système. Certains gagnent plus de 2000 euros par mois mais trouvent dans le système des Maisons Lazare un moyen de faire de grosses économies. Le plan se refile de bouche à oreille. Il semble également regretter que les habitants n'aient pas leur mot à dire sur les nouveaux arrivants.

« - Ils ne pensent qu'à leur charité chrétienne. Y'en a un par exemple, je leur avais dit qu'il ne ferait pas l'affaire. Il avait pas l'air fait pour vivre en communauté et, final, ils l'ont quand même pris. Maintenant ils regrettent. Il y a un peu d'hypocrisie, tant qu'ils sont dans la maison tout le monde se prétend catholique pratiquant à fond et au final dès qu'ils partent on ne les revoit pas à l'église. Fin bon. »

Ils m'invitent à revenir au repas de la solidarité, il y en a un tous les premiers dimanches du mois. Les associations qui inscrivent leur action dans le cadre d'une mission évangéliste me semblent être nombreuses. A Paris, il n'y a pas de Maison Lazare mais l'association Pour l'Amitié (APA) fonctionne de la même manière et est soutenu par l'Église Catholique de Paris. Elles possèdent leurs « pauvres à secourir » et leur attribuent un nom comme ici les accueillis qui tend à rappeler un rapport entre membres faibles et puissants d'une même société. Cela sonne étrangement comme pour appuyer la bonté du geste bénévole et la posture nécessaire du sans-abris. A plusieurs reprises les membres de la maison m'ont demandé si je voulais intégrer la place vacante de la colloc des filles. Le fait que je sois athée et que je ne nécessite pas de logement perturbait les habitants qui de ce fait ne pouvaient pas me ranger dans l'une catégorie ou l'autre.

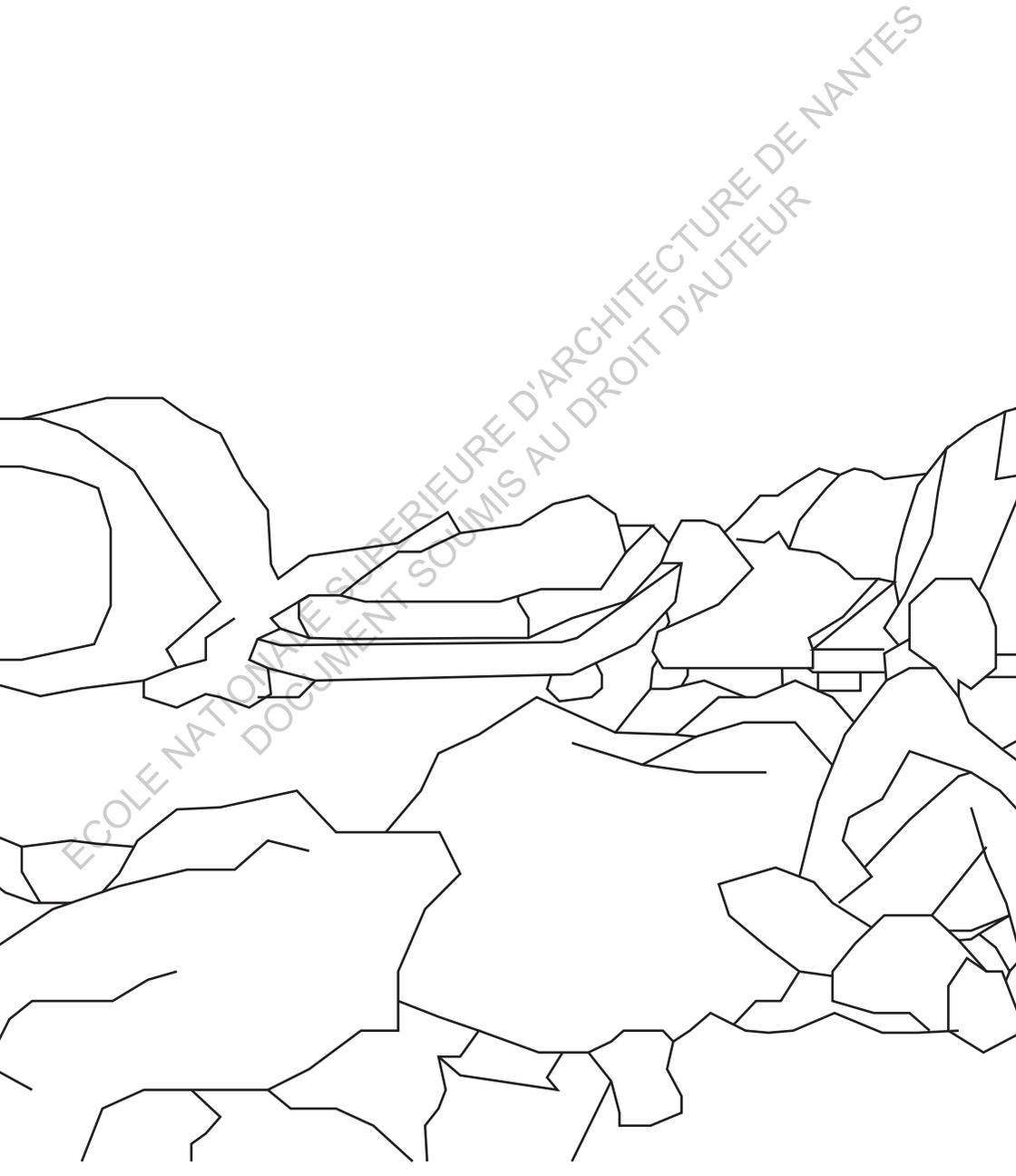
À Marie P. Rolland pour avoir contribué l'élaboration de ce mémoire,

à mon entourage large pour l'avoir supporté,
aux personnes rencontrées pendant les recherches,
à ceux qui le liront,
à ceux qui s'y intéresseront,

MERCI !

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ANNÉE 2018



ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR